

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du mardi 12 avril 2016

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures quarante, sous la présidence de M^{me} Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA REUNION

M^{me} LA PRESIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je procède à l'appel nominal.

(M^{me} la Présidente procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

M^{me} LA PRESIDENTE. – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à M^{me} Armelle MARTIN, M^{me} Marie-Christine BUNLON à M. Patrice MORANÇAIS et M^{me} Nicole PALLIER à M. Jean-Baptiste DUMONTANT.

Par ailleurs, en attendant de nous rejoindre en fin de matinée, M^{me} Catherine GRAVERON a donné pouvoir à M. Franck FOULON.

ORDRE DU JOUR

Dépôt sur table d'un rapport et de deux documents correctifs

M^{me} LA PRESIDENTE. – Un rapport vous a été déposé sur table, concernant la politique de l'habitat et la mise en œuvre de programmes d'intérêt général départementaux.

Je sollicite votre autorisation pour l'ajouter à notre ordre du jour.

Emettez-vous une objection à son examen ?...

Puisque tel n'est pas le cas, ce dont je vous remercie, ce rapport sera examiné ce jour par notre assemblée.

Par ailleurs, je vous signale qu'il vous a été remis deux documents correctifs concernant, l'un, le rapport n°CD2016-04/2/26 « Budget 2016 – Action sociale » et, l'autre, le

rapport n°CD2016 – 04/4/37 « Réseaux et infrastructures – Budget 2016 ». Ces correctifs seront pris en compte lors de l'examen de ces deux rapports.

DÉPÔT DE SEPT VŒUX ET DE TROIS MOTIONS

M^{me} LA PRESIDENTE. – Un certain nombre de vœux et de motions ont été déposés et je demanderai à leurs auteurs de nous en donner lecture.

Soutien des agriculteurs

Motion présentée par M. Nicolas SIMONNET, Conseiller départemental du canton d'EVAUX-LES-BAINS, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. SIMONNET. – Cette motion se lit ainsi :

« Le Conseil départemental est réuni en assemblée plénière le 12 avril 2016.

« Nos agriculteurs font face depuis de trop nombreuses années à des difficultés économiques majeures.

« L'embargo russe sur les exportations françaises, le ralentissement de la croissance chinoise, la dernière sécheresse estivale, la baisse de la consommation de viande en France et la suppression des quotas laitiers au printemps 2015 sont autant de facteurs qui expliquent la paupérisation de nos agriculteurs.

« Hélas, ces difficultés aboutissent souvent à une procédure de redressement judiciaire.

« Actuellement, environ 120 exploitations agricoles sont sous le coup d'une telle mesure.

« Les exploitants qui subissent cette procédure sont victimes d'une double peine.

« En effet, ils ne sont pas éligibles au FAC, le Fonds d'Allègement des Charges, mis en place par le Ministère de l'Agriculture dans le cadre du plan de soutien à l'élevage.

« Ils ne bénéficient pas également des primes versées à leurs collègues.

« Des décisions qui aboutissent à une situation ubuesque : l'ensemble des aides annoncées par le Gouvernement pour répondre à la crise agricole ne bénéficient pas aux agriculteurs les plus fragiles, alors que leur survie est en jeu.

« Dans ces conditions, tout plan de redressement d'une exploitation agricole ne peut être que voué à l'échec.

« La colère du monde agricole à l'encontre de nos gouvernants s'est une nouvelle fois exprimée lors de la visite du Président de la République et du Ministre de l'Agriculture au récent Salon de l'agriculture.

« Le Gouvernement ne saurait rester sourd face aux appels à l'aide répétés du secteur agricole.

« Si rien n'est fait, à la prédiction du sociologue Henri Mendras sur "la fin des paysans" en 1967 succèdera la fin des exploitants agricoles, et la ruralité y perdra une grande partie de son âme.

« Aussi, nous demandons à l'Etat que les exploitants agricoles actuellement en situation de redressement judiciaire puissent bénéficier des allègements de charges prévus et des primes, comme l'ensemble des exploitants. »

(Cette motion est renvoyée en cinquième commission.)

Transports ferroviaires dans la Creuse

Vœu présenté par M^{me} Hélène FAIVRE, Conseillère départementale du canton de DUN-LE-PALESTEL, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre

M^{me} FAIVRE. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« Le Conseil départemental, réuni en séance plénière le 12 avril 2016,

« Considérant que la SNCF avait annoncé la suppression, qui devait être effective fin mars, de la ligne TGV Brive – Lille ;

« Considérant que la SNCF n'a accordé qu'un sursis supplémentaire de deux mois, envisagé jusqu'au 30 mai prochain, et qu'elle maintien sa volonté de fermer cette ligne ;

« Considérant que la suppression de cette liaison, qui transporte entre 6 500 et 7 000 voyageurs par mois, et de son arrêt en gare de LA SOUTERRAINE constitue un nouveau coup dur porté à la desserte ferroviaire de notre département ;

« Considérant que, grâce à cette ligne Brive – Lille, les Creusois(es) bénéficient d'un accès direct à l'aéroport de Roissy- Charles-de-Gaulle ;

« Considérant que la suppression de cette ligne TGV est une étape supplémentaire dans le processus de "désertification" ferroviaire de la Creuse ;

« Considérant que l'annonce intervient quelques semaines après la suspension durable de la ligne Bordeaux – Lyon et le dévoilement du projet d'automatisation de la gare d'AUBUSSON ;

« Considérant que les moyens consacrés par la SNCF aux transports ferroviaires en Creuse sont revus à la baisse, alors que la construction éventuelle d'une LGV, ligne à grande vitesse, entre Poitiers et Limoges aurait un coût exorbitant ;

« Considérant que la Cour des Comptes a déjà mis en garde l'Etat et la SNCF sur la possibilité que ce projet se transforme en un gouffre financier ;

« Considérant que le rapporteur public du Conseil d'Etat, dans ses conclusions rendues le mercredi 23 mars, préconise l'annulation du décret du 10 janvier 2015 "déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne à grande vitesse Poitiers – Limoges" ;

« Considérant que, face à ces nombreuses inquiétudes et aux dernières annonces faites par la SNCF, les élu(e)s du Conseil départemental souhaitent montrer leur attachement à la desserte ferroviaire de la Creuse ;

« Aussi, nous demandons à l'Etat et au Secrétaire d'Etat en charge des Transports, auprès de la Ministre de l'Environnement, Alain Vidalies, d'intervenir auprès de la SNCF pour le maintien pérenne de la ligne TGV Brive – Lille, malgré sa non-rentabilité, avec un arrêt essentiel en gare de LA SOUTERRAINE.

« Nous demandons également à l'Etat, en cas d'annulation de la DUP, la déclaration d'utilité publique par le Conseil d'Etat, l'abandon du projet de LGV Poitiers – Limoges qui condamnerait la modernisation et donc l'avenir de la ligne POLT. »

(Ce vœu est renvoyé en quatrième commission.)

Maintien de la chirurgie ambulatoire à l'hôpital d'AUBUSSON

**Vœu proposé par M^{me} Marie-Christine BUNLON,
Conseillère départementale du canton de GOUZON,
au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre**

M^{me} LA PRESIDENTE. – En l'absence de notre collègue, auteur de ce vœu, je demanderai à M. MORANÇAIS de bien vouloir la suppléer et de nous en donner lecture.

M. MORANÇAIS. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Le Conseil départemental, réuni en séance plénière le 12 avril 2016,

« Considérant que les attaques de l'Etat contre le service public se multiplient ces dernières semaines dans notre département et, en particulier, dans le sud de la Creuse ;

« Considérant qu'après l'annonce de l'automatisation de la gare d'AUBUSSON, c'est maintenant l'activité du centre hospitalier de la Sous-préfecture du Département qui est menacée ;

« Considérant que le projet de fermeture du pôle de chirurgie ambulatoire à AUBUSSON constitue un nouveau coup dur porté à notre territoire ;

« Considérant qu'il remet en cause l'égal accès de tous les citoyens aux soins et à des services médicaux de proximité ;

« Considérant que cette fermeture transformerait l'hôpital d'AUBUSSON en une simple annexe du centre hospitalier de GURET ;

« Considérant que cette décision n'est motivée que par des impératifs financiers, comme le confirme la demande adressée aux hôpitaux par le Gouvernement de réaliser 3 Md€ d'économies sur trois ans, entre 2015 et 2017 ;

« Considérant que si l'administration se doit de faire preuve de rigueur budgétaire, les nécessaires économies ne sauraient être faites au détriment des patients ;

« Considérant que les agents hospitaliers et les usagers de l'hôpital public méritent une meilleure reconnaissance et plus d'attention ;

« Nous demandons à l'Etat le maintien de la chirurgie ambulatoire à l'hôpital d'AUBUSSON. »

(Ce vœu est renvoyé en deuxième commission.)

Maintien de la Chambre régionale d'Agriculture à Limoges

Motion proposée par M. Nicolas SIMONNET, Conseiller départemental du canton d'EVAUX-LES-BAINS, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. SIMONNET. – Cette motion se lit ainsi :

« Le vendredi 19 mars dernier, les élus de la Chambre d'Agriculture Aquitaine – Poitou-Charentes – Limousin ont été amenés à se prononcer à titre consultatif sur le choix de leur futur siège régional.

« Au terme de ce vote, la ville de Bordeaux a recueilli 40 voix, contre 38 pour la ville de Limoges.

« Aucune majorité franche ne se dégage donc de cette consultation.

« La décision finale sera rendue dans les semaines qui viennent par le Préfet de Région.

« Les élu(e)s du Conseil départemental de la Creuse souhaitent d'ores et déjà faire part de leur opposition à un éventuel transfert du siège de la Chambre régionale d'Agriculture à Bordeaux.

« En effet, une telle décision serait préjudiciable à l'équilibre de nos territoires. Elle contribuerait à renforcer l'omnipotence de la métropole girondine, au détriment des autres agglomérations de la Région.

« Ce déséquilibre patent entre le poids de la cité aquitaine et celui des autres ex-capitales régionales a déjà été accentué par le déplacement de nombreuses administrations à Bordeaux.

« Souvenons-nous des paroles du Président de la République, lors de la signature du dernier Contrat de plan Etat-Région à Limoges : "La réforme territoriale ne se fait pas contre des villes ou des territoires (...). Les activités et les services devront être harmonieusement répartis entre l'Aquitaine, le Poitou-Charentes et le Limousin (...). Nous devons faire preuve d'imagination, rechercher des solutions et, notamment, pour que la ville de Limoges en sorte, non pas rassurée, mais renforcée".

« Après ces paroles, les élu(e)s de notre assemblée attendent désormais des actes !

« Nous demandons donc à l'Etat le maintien du siège de la Chambre régionale d'Agriculture à Limoges. »

(Cette motion est renvoyée en cinquième commission.)

Soutien aux établissements creusois de l'ALEFPA

Motion présentée par M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Conseillère départementale du canton d'EVAUX-LES-BAINS, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre

M^{me} VIALLE. – Je vous donne lecture de cette motion :

« Le Conseil départemental est réuni en Assemblée plénière le mardi 12 avril 2016.

« L'Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie, l'ALEFPA, envisagerait une "restructuration" de deux de ses antennes creusoises.

« Ce projet pourrait concerner l'ITEP, l'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique, d'EVAUX-LES-BAINS, qui accueille 39 enfants et adolescents, et l'IME, l'Institut médico-éducatif, Pierre-d'Aubusson du MONTEIL-AU-VICOMTE, qui prend en charge 45 enfants.

« Ces établissements jouent un rôle important dans le domaine médico-social, mais aussi pour l'emploi local.

« Ainsi, la fermeture ou le déménagement de l'IME Pierre-d'Aubusson, 40 salariés au MONTEIL-AU-VICOMTE, aurait un impact désastreux pour cette commune et, plus largement, pour tout le plateau de MILLEVACHES.

« Cette sombre perspective suscite l'inquiétude des salarié(e)s et des élu(e)s locaux, alors même que la commune d'EVAUX-LES-BAINS avait proposé de mettre un nouveau site à disposition de l'ITEP.

« La pérennité de ces établissements ne pourra être assurée que par la réalisation de travaux de mise aux normes – accessibilité et incendie – à la fois sur le site de l'ITEP et de l'IME ou par l'édification de nouveaux bâtiments.

« Nous demandons donc à l'Etat d'apporter son concours au financement des travaux de rénovation ou de construction de nouveaux bâtiments.

« Nous demandons également le maintien des structures de l'ALEFPA, actuellement implantées sur ces deux communes. »

(Cette motion est renvoyée en deuxième commission.)

Soutien à la CAPEB

Vœu proposé par M. Nicolas SIMONNET, Conseiller départemental du canton d'EVAUX-LES-BAINS, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. SIMONNET. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Considérant que, lorsque l'artisanat et le bâtiment sont en souffrance, c'est toute l'activité économique de notre pays qui en pâtit ;

« Considérant que le secteur du bâtiment et des travaux publics pèse un poids considérable sur le marché de l'emploi dans la Région et dans notre département, en particulier ;

« Considérant que le Limousin détient déjà le triste record de France de la destruction d'emplois dans la filière BTP ;

« Considérant que la Creuse comptait encore 2 200 salariés dans le BTP fin 2008 et qu'elle n'en possède plus aujourd'hui que 1 800 ;

« Considérant que la nouvelle Région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes prévoyait de maintenir en 2016 les aides apportées aux particuliers dans le cadre du dispositif "Energie habitat +" ;

« Considérant que ces aides permettaient aux ménages de rénover leur logement et ainsi de réduire leur facture énergétique ;

« Considérant que le marché de la rénovation énergétique représente en Creuse 20 % de l'activité des entreprises du BTP ;

« Considérant que les récentes révélations sur les dérives de l'ex-Région Poitou-Charentes ont eu pour effet de suspendre l'examen et le versement de nombreuses aides par la nouvelle Région ;

« Considérant que la décision du Conseil régional Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes de bloquer brutalement les aides "Energie habitat +" destinées aux ménages va aggraver la situation déjà préoccupante des entreprises du secteur ;

« Considérant que les ménages, les artisans et les entreprises du bâtiment n'ont pas à être les victimes collatérales de la gestion financière calamiteuse de la défunte Région Poitou-Charentes ;

« Nous apportons notre soutien à la CAPEB et à l'ensemble des entreprises qui œuvrent dans le domaine du BTP en Creuse.

« Nous demandons à la Région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes de répondre clairement et rapidement aux attentes des professionnels du bâtiment.

« Nous demandons également que les dossiers déposés, en particulier ceux déjà validés par l'ex-Région Limousin, avant la suspension du dispositif "Energie habitat +", soient examinés et que les engagements antérieurs soient tenus. »

(Ce vœu est renvoyé en cinquième commission.)

IME Pierre-d'Aubusson du MONTEIL-AU-VICOMTE

**Vœu présenté par M. Jean-Luc LEGER,
au nom du groupe de la Gauche**

M. LEGER. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« Considérant l'importance de l'Institut médico-éducatif, IME, Pierre d'Aubusson du MONTEIL-AU-VICOMTE tant pour la prise en charge d'enfants en difficulté que pour l'emploi dans une zone géographique très rurale ;

« Considérant les projets de restructuration de l'ALEFPA, structure gestionnaire de l'IME, à l'échelle du département de la Creuse ;

« Considérant la nécessité d'une mise aux normes d'accessibilité de l'établissement pour laquelle l'ALEFPA a déjà fait savoir qu'elle n'avait pas à elle seule les moyens financiers de les conduire à bien ;

« Considérant la négociation en cours entre l'ALEFPA et l'Agence régionale de Santé de la nouvelle Région APCL, en vue d'établir un nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, CPOM ;

« Considérant le "bouclier médico-social" adopté dans le cadre du SROSMS au profit d'un rééquilibrage des places pour personnes en situation de handicap en faveur de la Haute-Vienne ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 12 avril 2016,

« Demande à l'ARS d'accorder les moyens financiers nécessaires au maintien de l'IME du MONTEIL-AU-VICOMTE, comme à tout autre établissement de l'ALEFPA dans le Département. »

(Ce vœu est renvoyé en deuxième commission.)

Revenu des éleveurs et formation des prix

Vœu déposé par M. Marinette JOUANNETAUD, au nom du groupe de la Gauche

M^{me} JOUANNETAUD. – Ce vœu se lit ainsi :

« Considérant qu'il importe de trouver un équilibre entre la capacité de notre agriculture à être présente sur les marchés internationaux, avec des produits qu'il faut sans cesse monter en gamme, et la nécessité de mieux organiser les débouchés sur notre marché intérieur, qu'à cette fin, le renforcement en cours de la traçabilité et de la certification de l'origine de nos produits est indispensable, mais qu'il doit s'accompagner d'une révision des rapports entre les producteurs et la grande distribution ;

« Considérant la nécessité d'obtenir une amélioration durable de la situation économique des éleveurs, une bonne répartition de la valeur ajoutée sur l'ensemble de la filière, et donc une revalorisation des prix payés par les industriels et les distributeurs ;

« Considérant les effets de la loi de modernisation de l'économie, la LME, du 4 août 2008 qui confère un pouvoir exorbitant à tous ceux qui négocient au niveau commercial ;

« Considérant que des rapports parlementaires transpartisans, notamment celui des députés Patrick Ollier et Jean Gaubert, ont souligné, dès 2010, à quel point la loi précitée pouvait avoir certains effets négatifs, aboutissant à une baisse continue des prix payés, sans réelle répercussion en faveur du consommateur ;

« Considérant que, pour être libre et non faussée, il faut que la concurrence soit équilibrée, et que l'offre est restée éclatée et peu structurée face au renforcement des grandes centrales d'achats ;

« Considérant qu'il importe à présent d'élaborer de nouveaux mécanismes permettant, d'une part, de s'attaquer aux marges abusives tout au long de la filière et, d'autre part, aux producteurs d'obtenir des prix corrects dans le cadre de négociations commerciales avec les grandes enseignes ;

« Considérant que le 2 mars dernier, M. le Ministre des Finances et des Comptes publics a déclaré que la LME avait rendu plus forts ceux qui étaient forts et plus faibles ceux qui étaient faibles, et qu'il était nécessaire de redonner de la force aux plus faibles et de la transparence dans le processus de détermination des prix ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 12 avril 2016,

« Demande à M. le Premier ministre que le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dit Sapin 2, publié le 30 mars dernier, soit l'occasion de corriger les effets négatifs de la LME, de créer les conditions de relations commerciales équitables entre grands distributeurs, industriels et producteurs, et donc d'assurer une plus juste rémunération de nos agriculteurs. »

(Ce vœu est renvoyé en cinquième commission.)

Crise agricole et ancrage territorial de l'alimentation

Motion proposée par M^{me} Agnès GUILLEMOT, au nom du groupe de la Gauche

M^{me} GUILLEMOT. – Cette motion est ainsi rédigée :

« Considérant que les exploitants agricoles de la Creuse participent à leur échelle à la défense et à la promotion d'un modèle agricole de haute qualité, soucieux de la sécurité environnementale et alimentaire ;

« Considérant que l'ancrage territorial est l'un des axes stratégiques de la politique nationale de l'alimentation, que la restauration publique représente un levier particulièrement important à travers les 3 milliards de repas qui y sont servis chaque année ;

« Considérant que dans le cadre des différents niveaux de réponse à la crise des prix agricoles, le Gouvernement encourage tous les services de l'Etat, ainsi que les collectivités à développer les filières d'approvisionnement de proximité et donc le développement des circuits courts ;

« Considérant qu'en décembre 2014, le ministère de l'agriculture avait publié un guide juridique à destination des donneurs d'ordre de la restauration collective publique, afin de les aider à promouvoir les productions locales dans leurs achats, que le Code des marchés publics offre désormais de nombreuses possibilités en la matière : élaboration des lots de taille adaptée afin de ne pas exclure des appels d'offres les petites et moyennes entreprises agricoles ; approvisionnements en produits frais plutôt qu'en surgelés ; cahiers des charges comportant des exigences techniques et des signes de qualité spécifique ;

« Considérant qu'en octobre dernier, le Premier ministre a envoyé à tous les directeurs d'administration et aux préfets une circulaire leur demandant de revoir leur politique d'achats alimentaires à l'aune de cette exigence, action complétée par le lancement

d'un grand recensement des marchés publics relevant de la responsabilité de l'Etat et de ses opérateurs, afin de piloter au plus près le renouvellement des contrats ;

« Considérant que le Ministre chargé de l'agriculture a annoncé la mise en place d'ici à l'été d'un vadémécum exhaustif pour aider les collectivités territoriales à prendre des décisions susceptibles de renforcer au maximum la présence des produits locaux en restauration collective, que ce guide opératoire, élaboré en concertation avec les professionnels, comprendra les schémas d'organisation et les clauses administratives facilitant le recours préférentiel aux producteurs agricoles de proximité ;

« Considérant donc l'impérieuse nécessité de valoriser les petits producteurs dans le cadre des achats publics de la restauration collective dont les communes, départements et régions ont la charge ; que le développement de ces circuits courts dépend avant tout de la mobilisation des acteurs des territoires, dont 21 actions ont bénéficié en 2015 d'un soutien financier de l'Etat dans le cadre d'un appel national à projets ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 12 avril 2016,

« Demande à M. le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt que les initiatives pour l'approvisionnement en produits locaux soient soutenues par de nouvelles incitations et que l'appel à projets soit renouvelé chaque année, afin d'inciter les producteurs et les collectivités publiques précitées à s'engager davantage en faveur de la structuration des filières et circuits de qualité dans leurs territoires. »

(Cette motion est renvoyée en cinquième commission.)

Maintien de la chirurgie ambulatoire à l'hôpital d'AUBUSSON

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Baptiste DUMONTANT, au nom du groupe de la Gauche

M. DUMONTANT. – Cette motion d'urgence se lit ainsi :

« Considérant que le centre hospitalier d'AUBUSSON est menacé de la fermeture de son service de chirurgie ambulatoire par l'Agence régionale de santé ; que cette éventualité provoque l'émoi légitime de la population et des élus locaux ;

« Considérant que ce service dessert un bassin de population aux caractéristiques particulières, notamment en raison de sa ruralité, de sa pyramide des âges et de pathologies que l'ARS avait elle-même mises en évidence à des fins de remédiation, spécificités prises en compte par le projet régional de santé ;

« Considérant que M^{me} la Ministre des Affaires sociales et de la Santé a rappelé sa détermination à préserver dans la durée les hôpitaux locaux de proximité et sa volonté de garantir à tous un meilleur accès à des soins de qualité, notamment en associant les élus locaux, les communautés médicales et les personnels des établissements à la définition de

groupements hospitaliers de territoire et des orientations stratégiques d'un projet médical territorial partagé ;

« Considérant que l'élaboration commune à venir du projet médical partagé ne saurait être contrainte préalablement par une décision irréversible concernant un service-clé de l'hôpital d'AUBUSSON ; et qu'au contraire, le maintien de l'offre de santé de proximité sur le territoire du sud et de l'est de la Creuse est un préalable à la concertation sur les orientations stratégiques ;

« Considérant que ce centre hospitalier doit pouvoir poursuivre sa modernisation, disposer du temps nécessaire pour le faire et développer son projet médical d'établissement avec le soutien de l'Agence régionale de santé ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 12 avril 2016,

« Demande à M. le Directeur de l'ARS le maintien d'une offre de chirurgie ambulatoire et des services connexes au centre hospitalier d'AUBUSSON, au moyen de la pérennisation d'un soutien financier de l'ARS prenant en compte les contraintes et obligations de service de cet hôpital, via un plan de développement de l'activité et de l'attractivité. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée en deuxième commission.)

M^{me} LA PRESIDENTE. – L'actualité est, en effet, fournie dans le Département et nous le constatons.

ALLOCUTION DE M^{me} LA PRESIDENTE

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames, messieurs, compte administratif 2015, budget primitif 2016, de longues semaines de travail, de consultation et de concertation, pour constater ici au Conseil départemental de la Creuse, mais dans tant d'autres collectivités, communes et intercommunalités, que les baisses des dotations de l'Etat enclenchent un terrible processus, celui de la baisse des investissements et de la hausse de la fiscalité.

Les départements sont désormais les plus impactés par ces mesures, parce que ce sont les premières collectivités à devoir pallier les difficultés croissantes de la société française, en assurant chaque jour :

- la protection des enfants en danger dans des familles de plus en plus déstructurées par le chômage, la perte de repères et de valeurs,
- l'accueil de mineurs isolés,
- l'accompagnement des personnes vivant dans la précarité, en tentant de leur apporter ce que parfois l'école de la République n'a pu leur donner, un projet d'insertion, une formation, un retour vers l'emploi,
- le soutien aux personnes atteintes de handicap, les projetant vers une inclusion possible dans leur environnement, le milieu professionnel ou des lieux adaptés à leur quotidien,

- le maintien à domicile de nos aînés avec le financement d'aides humaines apportées par des professionnels de mieux en mieux formés à l'accompagnement, ou le financement de technologies palliatives ou préventives,
- le suivi et le soutien aux établissements d'hébergement pour personnes dépendantes et tant d'autres actions de proximité et d'aides.

Pour les départements, cette baisse de recettes produit des effets catastrophiques qui les conduisent, pour une très grande majorité d'entre eux, vers une inadéquation entre l'exercice de leurs compétences et un équilibre budgétaire obligé.

Diminuer les dépenses d'action sociale quand les besoins se font présents comme jamais, diminuer les dépenses de personnel, ce qui vaut résignation à amoindrir une qualité de service reconnue, diminuer le soutien à des associations qui maillent le territoire, diminuer les investissements dans nos collèges, nos casernes de pompiers, sur nos routes, renoncer à la montée en haut débit...

Ce serait mentir, et de façon éhontée, que de dire que la lecture politique de la situation ne serait dans les départements... que politicienne ! Ce serait mentir de dire que la situation qui n'était guère brillante depuis la crise de 2008, sous un gouvernement de droite, se serait améliorée depuis 2012, sous un gouvernement de gauche.

La « dette de l'Etat » envers la Creuse pour le financement des restes à charge des trois allocations individuelles de solidarité était, après 8 années de transfert de compétences, de plus de 100 M€ fin 2011 ; elle s'est accrue de près de 75 M€ depuis 2012, en 4 ans seulement. Malgré tous les mécanismes de péréquation mis en place ces dernières années, le poids des dépenses d'action sociale ne cesse de croître, sans que le législateur n'y remédie.

Nous le constatons, voilà désormais 8 mois que le Gouvernement échange avec l'Assemblée des Départements de France, sans que rien n'ait abouti. Le groupe de travail, pluriel politiquement, étendu désormais aux ministères des collectivités territoriales, des affaires sociales et du budget, en attente du rapport Sirugue sur les minima sociaux en France, travaille sur des propositions de mise en œuvre de reprise du financement des allocations RSA, ainsi qu'à un autre niveau de péréquation et sur les contreparties. Les diverses propositions ne conviendront pas à tous les départements et favoriseront certainement ceux qui sont le plus impactés par les dépenses de RSA, ce qui n'est pas le cas de la Creuse : le reste à charge APA, de 11,7 M€ en 2014, est pour nous nettement supérieur au reste à charge RSA, de 5 M€ en 2014.

En attendant l'aboutissement de ces négociations qui, de toute façon, ne s'appliqueraient qu'en 2017, nous pouvons toujours continuer à espérer des jours meilleurs... et – pourquoi pas ? – que le Gouvernement entende la proposition du Comité des Finances Locales qui table en 2016 sur une augmentation nette du fonds de péréquation des DMTO qui serait porté de 279 M€ en 2015 à 575 M€, de sorte à redistribuer dès cette année - je cite le Président de ce Comité, André Laignel -, « compte tenu de la gravité de la situation de très nombreux départements et de l'évolution des charges qui sont les leurs », la totalité des recettes du fonds entre les 77 départements bénéficiaires.

De quel montant serait ce fonds de péréquation en 2016 pour la Creuse ? Cela est encore très hypothétique... Mais alors que l'on me juge souvent trop pessimiste, sachant que l'année prochaine est une année électorale, je mise, comme vous l'avez constaté dans ce budget

2016, sur un fonds exceptionnel de l'Etat de 2,5 M€, au regard duquel sont inscrits 2,5 M€ en dépenses imprévues. Il faut parfois savoir forcer le destin, m'a-t-on laissé entendre...

Cela ne nous a pas dispensés, bien au contraire, et j'en remercie tous les services de notre collectivité, très impliqués dans la recherche de solutions justes, de réduire certaines dépenses non obligatoires ou moins prioritaires. Cette baisse de dépenses nous permet d'atteindre l'équilibre de ce budget, avec cependant une hausse de fiscalité loin, bien loin d'être acceptable. Elle ne l'est pas pour les élus que nous sommes ; elle ne le sera guère plus pour les citoyens creusois.

Le fin travail d'analyse que nous avons réalisé en amont nous a permis de minorer cette hausse de fiscalité afin de rester bien en deçà du montant additionnel de la baisse de DGF cumulé depuis 2 ans, soit - 4,6 M€, et de la hausse contrainte des dépenses de solidarité.

Pour cela, vous l'aurez compris, nous avons fait des choix, lesquels sont induits par ces contraintes budgétaires qui nous sont imposées jusqu'au dernier moment, avec l'application de la loi d'adaptation de la société au vieillissement au 1^{er} mars 2016, ou l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires des collectivités territoriales, annonce faite voilà à peine 3 semaines...

Notre budget d'investissement est d'autant en baisse que, vous l'avez cette fois constaté à la lecture objective et incontestable du compte administratif 2015, notre résultat de gestion est négatif : - 31 760 €. L'autofinancement de notre collectivité, alors que cela était annoncé depuis 4 à 5 ans, est réduit à néant. Sans cette épargne brute, comment financer les travaux indispensables pour notre département, sinon à devoir renoncer à des projets qui, pour certains, étaient prêts à démarrer ?

Cette année, nous allons donc réaliser un emprunt à même hauteur qu'en 2015, soit de 14,2 M€, ce qui, pour nous, répond à trois objectifs.

D'abord, c'est la poursuite des investissements départementaux sans aller en dessous du seuil limite et critique en termes d'investissements routiers, la poursuite de la rénovation de nos collèges et le financement des travaux des bâtiments en cours : Maison du Département à BOURGANEUF et collège de PARSAC.

Ensuite, c'est l'engagement de la montée en débit aux côtés de DORSAL et des intercommunalités dans le jalon 1 du SDAN.

Enfin, il s'agit de solder tous les engagements pris antérieurement à 2015 auprès des communes, des intercommunalités et des syndicats. Nous échangerons sur ce point précis si vous le voulez bien, mais je tiens tout de même à vous préciser qu'en 2016, le montant de nos engagements auprès de tiers correspond à 37,5 % de notre enveloppe d'emprunt de 14,2 M€, alors qu'ils ne représentent que 26 % du montant des investissements départementaux et non départementaux. Nous voyons que si nous ne faisons pas une pause, il existe un risque non négligeable à ne plus pouvoir honorer ces engagements auprès de tiers, et ce bien plus vite que certains ne l'imaginent.

Vous avez noté aussi dans ce compte administratif 2015 que les recettes de fonctionnement – budget préparé, je vous le rappelle, au printemps 2015 avant les élections

départementales – avaient été globalement surestimées de 3,2 M€... Je suis certaine que nous en reparlerons lors l'examen du compte administratif.

Le budget 2016 du Département, qui vous est proposé, s'élève à 214 520 290 € dont 181 731 887 € en fonctionnement et 32 788 403 € en investissement. C'est une hausse de la fiscalité de 3,9 M€ et un emprunt de 14,2 M€.

Sachez que ce matin, et je l'ai encore vérifié tout à l'heure, nous n'avons pas de notification obérant d'une nouvelle recette à inscrire. Mais, mesdames, messieurs, peut-être qu'un élu dans l'Assemblée a des éléments d'intérêt à nous communiquer ; auquel cas, il m'est très facile d'inclure une telle information dans le budget primitif 2016, avant le vote de ce soir, qui se traduirait immédiatement par une modification de cette hausse de fiscalité annoncée, voire, si cette nouvelle recette dépassait 3,9 M€, une annulation de la fiscalité supplémentaire.

Nous avons sollicité en janvier dernier le Président de la République alerté sur notre situation financière, de même que le cabinet du Premier ministre, le Préfet de notre département, nos parlementaires creusois... Qui d'autres interpellent pour que notre département soit entendu ? Peut-être quelqu'un peut-il me le dire...

J'ai beaucoup échangé ces derniers mois avec d'autres exécutifs départementaux de droite et de gauche. J'ai voulu travailler avec ceux qui avaient dirigé notre collectivité, au-delà des clivages partisans. J'entends les citoyens de plus en plus nombreux qui émettent ce vœu de rassemblement des compétences. J'ai compris que cela ne serait malheureusement pas possible. L'opposition m'a réservé, pour être courtoise, une fin de non-recevoir, allant même jusqu'à quitter l'enceinte de l'Assemblée, ce qui est son droit, lors d'un quatrième temps de débat proposé.

Mesdames, messieurs les élus, sachez que ce budget, même s'il ne me et nous convient pas, est celui de notre majorité, et je l'assumerai.

En tout cas, merci de votre attention ! A mon tour d'être attentive à ceux qui souhaiteraient s'exprimer en ce début de séance. Je vous demanderai toutefois d'être précis car la journée sera longue et il nous faut rester concentrés sur les rapports de séance. Je vous rappelle que le vote de ce projet de budget ne s'effectue qu'en fin d'examen de ces rapports, fonction par fonction.

Afin de nourrir notre débat, je vous invite de préférence, mais à votre convenance, à échanger lors de chacun de ces rapports, en particulier avec les Vice-présidents. A cet instant, je tiens à tous les remercier sincèrement de leur implication quotidienne, pour notre collectivité et pour les Creusois.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers collègues, après bien des atermoiements et deux débats d'orientations budgétaires, voici – enfin ! – votre proposition de budget, mais que ce fut laborieux : équation à dix inconnues en l'absence de certaines données chiffrées, par exemple pour l'emprunt, surdramatisation du besoin de financement, attaques contre vos prédécesseurs, instrumentalisation de l'audit, silence autour des conclusions de la Chambre

régionale des Comptes qui ne validait pas vos propos, autant d'éléments qui auront ponctué autant que pollué la préparation de ce budget !

Nul ici pourtant ne conteste les difficultés financières d'une partie des départements et, notamment, de la Creuse. Je n'ai pas dit autre chose à l'Elysée mercredi dernier.

En revanche, nous avons vivement contesté, lors du deuxième débat d'orientations budgétaires, la manipulation des chiffres à des fins politiciennes. D'aucuns prétendent que l'on fait dire aux chiffres ce que l'on veut ; nous disons au contraire que les chiffres ont la tête dure.

Soyons précis ! Si, dans un premier temps, vous affichiez un besoin de financement de 10 M€ en fonctionnement, vous avez dû reconnaître qu'il n'était plus que de 4,5 M€ dans un deuxième temps, tout en inscrivant, en dépenses imprévues, 2,5 M€, inscription budgétaire que vous maintenez d'ailleurs dans votre budget primitif soumis à notre vote, lors de cette séance plénière. De même, vous inscrivez cette année 13 mois de dépenses de RSA.

Au final, si nous faisons collectivement un effort d'objectivité, ce qui manque réellement au budget avoisine la perte de DGF de cette année, à savoir 1,9 M€. De cette baisse nul ne peut se satisfaire et, à notre tour, nous contestons son ampleur. Il faut sortir les départements de l'état de mendicité permanent dans lequel ils se trouvent plongés. Quémander secours exceptionnels et fonds de soutien ne peut tenir lieu de politique budgétaire durable. L'Etat a néanmoins émis des signes positifs forts : fonds de soutien à 10 départements et fonds de compensation de perte de CVAE.

Toutefois, si nous voulons tous dénoncer la baisse des dotations d'Etat, il faut alors, par honnêteté intellectuelle, reconnaître tous ensemble lorsqu'il y a hausse des recettes.

Encore une fois, soyons précis ! Vous nous y avez invités ; nous allons l'être : droits de mutation, montant prévu au budget 2015 5,7 M€, montant perçu 6 M€ ; taxe d'aménagement, montant prévu 1 M€, montant perçu 1,25 M€ ; TSCA, taxe spéciale sur les conventions d'assurance, montant prévu 22,1 M€, montant perçu 22,25 M€ ; recouvrement du FSE, montant attendu 1,5 M€, montant versé 1,9 M€, etc.

En disant cela, je ne dis pas que ces hausses suffisent à compenser les pertes. Je dis que s'il est commode politiquement de dénoncer les baisses de recettes, il est impératif, moralement, de faire état de leur hausse lorsque c'est le cas.

Madame la Présidente, c'est le premier budget sur lequel votre majorité a pu réellement imprimer sa marque. Il est vrai que l'an dernier, vous aviez repris en grande partie celui de vos prédécesseurs puisque les élections avaient renouvelé l'exécutif en mars/avril.

J'ai donc essayé de voir quelle était cette « marque de fabrique ». A bien y regarder, je vous avoue que je ne sais pas trop ! L'impression donnée est surtout celle que ce budget est placé sous le signe du paradoxe.

Paradoxe, tout d'abord, entre les propos de campagne et les choix que vous faites. Vous aviez promis de ne pas augmenter les impôts. Vous nous aviez même demandé si nous

étions d'accord avec l'un de vos Vice-présidents qui nous proposait de ne pas augmenter l'impôt. Nous avons d'ailleurs répondu, par la bouche de M. DUMONTANT, que nous n'étions pas favorables non plus à une augmentation. Oui, mais voilà ! Malgré les propos de campagne et cette pseudo consultation de votre opposition, qui n'était d'ailleurs qu'un piège grossier, vous augmentez le taux de l'impôt sur le foncier bâti de 3,5 points.

Paradoxe, ensuite, entre votre discours « j'aime l'entreprise », prononcé l'année dernière dans la grande salle du Crédit Agricole, et vos décisions budgétaires. En effet, l'an dernier, vous aviez en partie justifié le recours à un emprunt de 14 M€ par votre volonté, disiez-vous, de ne pas sacrifier l'investissement afin de ne pas pénaliser les entreprises. Mais voilà que cette année, vous supprimez le FDAEC, soit 1 M€ de moins pour les travaux des communes ! C'est un fusil à deux coups, le premier étant l'abandon des communes par le Conseil départemental et le second la mise en difficulté des entreprises, d'autant plus que les communes, nous le savons bien, ajoutaient de l'autofinancement au FDAEC qui avait ainsi un levier salvateur pour le monde économique, en particulier pour les travaux publics. La réduction de plus de 4 M€ des investissements sur la voirie ne fera qu'aggraver cette situation. Alors, on veut bien tous les vœux émis en direction du monde économique, mais là, il s'agit de faits et de chiffres.

Paradoxe, toujours, entre la « câlinothérapie » avec le personnel et une inscription budgétaire qui ne permettra même pas de faire face au GVT et vous obligera à licencier des contractuels.

Paradoxe, enfin, entre les déclarations de soutien faites aux assemblées générales des associations, aux acteurs culturels et la chute confirmée des fonds dédiés. Après la baisse de 5 % de l'an dernier et l'abandon de la participation aux emplois associatifs, cette année la cure d'austérité ne sera que plus forte, avec - 1 M€ au chapitre « Culture et Jeunesse ». Le Conservatoire Emile-Goué, notamment, verra la participation du Département diminuer de 50 000 € et le projet de musée de la Résistance à GUERET est abandonné.

Au-delà de ces paradoxes, nous retiendrons tout de même le matraquage fiscal, l'augmentation de l'endettement et des économies réalisées sur le dos des associations, des communes et des entreprises. C'est finalement la triple peine : les masques sont - enfin ! - tombés.

Inutile de nous faire le coup usé du « Que proposez-vous ?... Qu'auriez-vous fait ?... » ! Nous démontrerons aujourd'hui que d'autres choix étaient possibles et nous le préciserons notamment au sujet du FDAEC évoqué précédemment.

Dans ce propos liminaire, je veux par ailleurs dénoncer quelques contrevérités assénées pourtant avec beaucoup d'assurance lors de plénières précédentes. Je veux parler du SDIS que la majorité précédente aurait abandonné. Là encore, les chiffres sont imparables : entre 2005 et 2009, à l'unanimité des Conseillers généraux, la participation du Département au budget du SDIS a été portée de 3,5 M€ à 5 M€, soit une hausse de 44 % relevée par la Chambre régionale des Comptes dans son rapport définitif de 2010. La même Chambre remarquait que cela représentait 39 € par habitant en 2008, soit une charge supérieure à la moyenne des départements, et ce dans un contexte où, je le rappelle, les SDIS ont dû financer la coûteuse prime de fidélité et de reconnaissance. De 2009 à 2015, la participation au SDIS est passée de 5,1 M€ à 5,9 M€, soit une hausse moins rapide, mais tout le monde avait alors conscience au sein de l'Assemblée départementale d'une « nécessaire maîtrise de l'évolution

des dépenses des SDIS », politique menée avec détermination par notre collègue Philippe BAYOL. Cette politique de rationalisation n'avait pas pour autant tué l'investissement : presque 1,7 M€ en 2012 et encore 321 000 € en 2014.

Que ce soit bien clair, le Conseil général a été un soutien indéfectible au SDIS et aux pompiers, en général, lesquels peuvent d'ailleurs le reconnaître, enfin si on les laisse parler... Par ailleurs, à l'heure des difficultés financières du SDIS, il est incompréhensible de le voir vouloir devenir propriétaire de centres de secours, en particulier lorsque ceux-là sont vétustes.

A la suite de cette mise au point nécessaire, je conclurai en me permettant de vous donner un conseil, madame la Présidente : le coup du bilan, que ce soit pour le SDIS ou le Conseil départemental, profitez-en parce que ce sera la dernière fois que vous pourrez le faire ! En effet, ce soir, vous portez seule la responsabilité du budget départemental.

Enfin, nous ne voulons pas être entraînés dans cette spirale du délitement du débat public, pas plus que dans celle du misérabilisme. Je laisse cela aux reportages de TF1... Nous voulons dire au contraire que, malgré les contraintes financières, il est nécessaire de prendre de la hauteur et de proposer autre chose comme vision. La Creuse souffre, oui, c'est vrai, mais elle sait aussi réussir. Vous ne parlez jamais plus de la domotique, par exemple, de l'économie du vieillissement, filière d'excellence pour notre département. Vous n'évoquez jamais les filières laine et pierre, ni la qualité de nos produits agricoles. Vous ne nous présentez la Cité internationale de la Tapisserie que comme un poids. Madame la Présidente, croyez-vous vraiment en ce département ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, avant le dernier débat d'orientations budgétaires, M. le Sénateur LOZACH avait tenté un dernier coup de poker, en annonçant dans *La Montagne*, édition du mardi 29 mars, que la Creuse avait bénéficié d'une aide exceptionnelle de l'Etat, ne figurant pas dans les orientations budgétaires. Cette aide évaluée à 4,5 M€ était destinée à deux départements : la Creuse et le Territoire de Belfort. Sachez, monsieur LOZACH, que sur cette somme, la Creuse n'a reçu que 390 000 € l'an passé !

Lors de notre dernière assemblée plénière, je vous avais demandé une confirmation écrite, concernant l'attribution de ces 4,5 M€ à la Creuse. Naturellement, nous l'attendons toujours... Dès lors, compter sur le versement de l'intégralité de cette somme à la Creuse pour 2016 revient à espérer gagner le jackpot de l'Euro Millions !

Dans cette même interview, monsieur LOZACH, vous n'hésitez pas à asséner : « Moi, comme Président, je n'ai jamais menti aux Creusois », une tirade qui ressemble à s'y méprendre à celle d'un ancien élu corrézien, candidat – hélas ! – victorieux à l'élection présidentielle de 2012 dont on se rappelle l'anaphore.

« Moi, Président, je ne traiterai pas mon Premier ministre de collaborateur, mais je respecterai bien les trois temps de la valse à chaque projet de réforme, un pas en avant, deux pas en arrière, et je reste immobile pour finir »...

« Moi, Président, je ferai en sorte que mon comportement soit en chaque instant exemplaire et, pourrait-on ajouter, je n'oublierai pas de retourner ma veste en toutes circonstances : loi sur le travail, déchéance de nationalité, etc. » (*Exclamations des Conseillers départementaux de l'opposition.*)

« Moi, Président, j'établirai un code de déontologie pour les ministres »...
Dommage que Jérôme Cahuzac et Thomas Thévenoud n'aient pas pris le temps de le lire !
(*Oh ! des mêmes Conseillers départementaux.*)

M. LEGER. – C'est si drôle que permettez-nous d'en rigoler !

M. FOULON. – Monsieur LEGER, nous vous avons écouté consciencieusement ; faites de même, s'il vous plaît, surtout que vous rigolez « vert » !

« Moi, Président, je ferai en sorte que les ministres ne puissent pas cumuler leurs fonctions avec un mandat local »... C'est pourquoi Jean-Yves Le Drian occupe aujourd'hui à la fois le poste de Ministre de la Défense et le fauteuil de Président de la Région Bretagne !

Je pourrais également parler de la jeunesse, priorité affichée par le candidat Hollande en 2012, qui se retrouve aujourd'hui désabusée, flouée, trompée et qui manifeste désormais quasi quotidiennement contre votre gouvernement.

Vous l'aurez compris, nous ne pouvons pas accorder plus de crédit aux dires de M. LOZACH qu'à ceux de François Hollande. Votre effet d'annonce n'a trompé personne.

Monsieur le Sénateur, les élus de la majorité ne sont ni résignés ni fatalistes, mais si la Creuse n'a pas été retenue parmi les 10 départements les plus nécessiteux pour les fonds d'urgence, c'est avant tout parce que vous n'avez pas su défendre les intérêts des départements au Palais du Luxembourg.

En revanche, l'héritage que vous nous laissez...

M. LEGER. – Ah !

M. FOULON... nous contraint d'augmenter effectivement de 3,5 points le taux de la base foncière 2016 sur les propriétés bâties auprès des contribuables creusois. Cette hausse est toutefois modérée grâce au travail entrepris conjointement par les élus de la majorité et les services pour réduire les dépenses de la collectivité et ainsi maîtriser le recours à l'emprunt. Je rappelle une fois de plus que l'Etat continue d'asphyxier les collectivités locales et nous ampute de 1,9 M€ de dotation globale de fonctionnement cette année. C'est un manque à gagner de 4,5 M€ depuis 2014. Cette somme vous fait-elle écho, monsieur LOZACH ?

Notre cœur de métier, l'action sociale, a bien évidemment été sauvegardé. Au total, les dépenses incompressibles d'action sociale, hors frais de personnel, s'élèvent à

91,4 M€, dont 29 M€ consacrés aux bénéficiaires de l'APA et 13,6 M€ versées aux 4 000 allocataires.

Nous avons également souhaité préserver l'investissement sur les routes. C'est pourquoi des travaux emblématiques vont démarrer cette année entre La Clide et La Seiglière, sur l'axe BOUSSAC – USSEL/A 89 et sur le canton de BONNAT pour améliorer l'accès à une entreprise de pointe : Dilisco.

Notre majorité va maintenir l'effort porté sur le développement du très haut débit car l'attractivité du Département auprès des entreprises, mais aussi des particuliers et des touristes est en jeu.

Enfin, la contribution de notre collectivité au Service départemental d'incendie et de secours que vous évoquiez, monsieur LEGER, atteint désormais 6 M€. Nous aurions bien aimé faire plus, mais nous ne le pouvons pas. A ce sujet, je salue la progression des chiffres que vous rappeliez au titre de la participation du Département au budget du SDIS depuis quelques années.

Le budget proposé aujourd'hui est le fruit d'une longue réflexion et d'un travail ardu de notre majorité seule. Depuis le début de notre mandat, nous n'avons eu de cesse d'espérer l'opposition constructive que vous annonciez voilà un an. Nous vous avons tendu la main et en retour, vous avez préféré pratiquer la politique de la chaise vide, avec un départ théâtral et baroque lors du dernier débat d'orientations budgétaires. Monsieur LEGER, à travers cet abandon de poste (*rire de M. LEGER*), vous avez fait preuve d'irresponsabilité et vous n'avez pas fait honneur à votre fonction d' élu ! Nous déplorons cette attitude, mais la Creuse doit continuer d'avancer, même en votre absence.

Dans un monde en perpétuel mouvement, dans un contexte de crise économique, morale, sociale et d'un chamboulement territorial à tous les étages, la Creuse ne peut pas rester immobile : il en va de la pérennité de ce département. Nous, élus de la majorité départementale, nous ne souhaitons pas que la Creuse connaisse la même destinée que la défunte Région Poitou-Charentes.

M. LEGER. – J'étais sûr que vous évoqueriez le sujet ! Je vous voyais venir...

M. FOULON. – Permettez-moi de rappeler quelques chiffres qui vont sans doute vous agacer : travaux impayés, crédit-bail pour l'acquisition de 32 rames de TER, participation hasardeuse dans le capital de nombreuses sociétés, recrutements de personnels pléthoriques au sein du Conseil régional, une « bulle financière entourée d'une certaine omerta » et c'est, non pas moi qui le dis, mais le Président de la nouvelle grande Région, Alain Rousset, dont le coût augmente au fur et à mesure des révélations dans les médias : 130 M€, 400 M€, et certaines sources bien informées évoquent même le montant de 1 Md€.

M. LEGER. – Pourquoi pas 3 Md€ !

M. FOULON. – Non, je m'arrête à 1 Md€, dernier chiffre avancé dans la presse !

C'est bien connu, quand on aime, on ne compte pas, et les socialistes aiment tant dépenser ! M^{me} Royal, pourtant toujours prompte à pérorer sur les plateaux de télé et à donner des leçons à la terre entière, et son successeur, M. Macaire, ont au moins eu le mérite de nous montrer le chemin à ne pas suivre. Les habitants de la grande Région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes et peut-être l'ensemble des contribuables français vont devoir faire les frais de ces errements passés. Les premières conséquences de cette gabegie financière se font déjà ressentir. Ainsi, les entreprises du bâtiment sont aujourd'hui prises en otage par cette situation de blocage et le silence du Conseil régional.

Heureusement, et je conclus là sur une note d'espoir, les Français sont nombreux, à l'image du chanteur Renaud dans son interview à *Sud-Ouest*, lequel était jadis un fervent soutien du Président Mitterrand, à dire aujourd'hui : « Plus jamais je ne voterai socialiste » !

M. LEGER. – Je dirai que nous ne sommes pour rien dans la mort de Félix Faure !

M. FOULON. – Surtout que c'était en 1899 !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Sans avoir préparé d'intervention, j'avais l'intention de prendre la parole sur un plan plutôt cordial, courtois et amical, mais puisque vous laissez le Président de votre groupe s'exprimer sur une telle tonalité...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Excusez-moi de vous interrompre, mais je laisse tous les élus s'exprimer comme ils le souhaitent. Je ne modère ni n'invective les uns ou les autres, ayant, je vous rassure, tant à faire par ailleurs, et heureusement !

M. LOZACH. – D'accord, mais je sais aussi comment cela se passe en termes de préparation de session plénière entre l'exécutif départemental et le groupe de la majorité...

M. FOULON. – Ça, c'était avant !

M. LOZACH.... ou alors cela veut dire qu'il n'y a plus d'échanges entre vous, d'accord et d'harmonie !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Il y a la plus grande liberté et le respect de chacun des membres de cette assemblée, tous ayant été élus au même niveau que moi !

M. LOZACH. – Si vous contestez la légitimité de M. FOULON en tant que Président du groupe majoritaire... (*Exclamations des Conseillers départementaux de la majorité.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Non, je lui laisse toute sa liberté d’expression, comme je la laisse à vous-même dans la presse ou ailleurs. Le grand respect des élus, telle est la démocratie !

M. LOZACH. – Madame la Présidente, puis-je intervenir quelques minutes ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ecoutez, je vous réponds instantanément parce que c’est important.

M. LOZACH. – Vous me répondrez ensuite !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Non, sur le champ, parce que ce que vous dites est très important et n’est pas d’ordre démocratique, s’agissant, je vous le rappelle, de l’expression légitime de chacun des élus de cette assemblée.

M. LOZACH. – Eh bien, laissez-moi intervenir !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mais, je vous en prie, poursuivez !

M. LOZACH. – Ah, quand même !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mais bien sûr, « quand même »... comme les autres !

M. LOZACH. – Je disais donc, puisque, apparemment, il faut répéter les choses, que je souhaitais intervenir sur un ton plutôt courtois, mais étant donné la tonalité et la teneur des propos de M. FOULON, je m’exprimerai sur un ton un peu plus vif et un peu moins consensuel qu’envisagé.

Je commencerai par vous dire, monsieur FOULON, que je ne joue pas au poker et que je ne fréquente pas le casino d’EVAUX-LES-BAINS ! Je constate toutefois que vous n’existez qu’en agressant les autres, ce que je trouve assez regrettable. Quant au rapprochement avec François HOLLANDE devenu par la suite Président de la République, je trouve que c’est plutôt gratifiant, flatteur et valorisant.

Par ailleurs, concernant ce qui me préoccupe essentiellement, c’est-à-dire la dimension budgétaire de ce débat, nous sommes, bien sûr, dans une période de forte tension budgétaire. Personne ne le nie et nous ne l’avons jamais nié. Comme en témoignent les chiffres, et l’ensemble des départements de France sont concernés, les investissements départementaux ont baissé de 6 % en 2014 et de même en 2015. Nous sommes donc dans une période de forte tension budgétaire et j’ai toujours dit que dans un département comme la

Creuse, la marge de manœuvre était faible. Pourquoi ? Contrairement à un très grand nombre de départements dans ce pays, nous nous sommes toujours concentrés prioritairement sur nos compétences obligatoires. En effet, la Creuse n'est pas intervenue sur le financement d'autoroutes, de routes nationales, de lignes ferroviaires à grande vitesse, voire d'aéroports internationaux ou d'intérêt national. Nous sommes véritablement restés concentrés sur nos compétences obligatoires.

Il est vrai que les dépenses sociales augmentent, et ce sont des dépenses incontournables. Quant à la baisse des recettes de l'Etat, elle concerne essentiellement la DGF et représente 1,9 M€. Alors, c'est trop, beaucoup trop, contestable et tout ce que l'on veut, mais c'est une donnée qu'il faut tout de même ramener à la totalité du budget départemental qui s'élève à 220 M€, si l'on additionne les décisions modificatives qui vont intervenir au fil des mois. C'est donc - 1,9 M€ sur un budget de 220 M€.

Madame la Présidente, vous avez tenu un propos imparable, disant que vous assumiez votre budget 2016. Bon, très bien !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Heureusement !

M. LOZACH. – Oui, sachant que c'est vous qui êtes aux responsabilités. Le dernier budget que nous avons, nous, préparé intégralement avec les autres élus, les services concernés et compétents en la matière est celui de l'exercice 2014. C'est vous qui, maintenant, êtes pleinement aux responsabilités et non plus la gauche.

Suite à vos propos, la réponse de M. LEGER, puis l'intervention de M. FOULON, je constate que les choses se passent partout de la même manière : sur tous les départements et surtout les régions où la droite vient de succéder à la gauche, ce sont les mêmes démarches, les mêmes audits, les mêmes propos, les mêmes éléments de langage. C'est Péresse qui répond à Huchon, Wauquiez à Souchon, puis à Queyranne, etc. C'est partout le même schéma, mais c'est sans surprise en ce sens que c'est très politicien. Il n'en demeure pas moins qu'il va bien falloir penser à innover.

En tout cas, cette dramatisation n'est qu'un rideau de fumée pour imposer aux Creusois une baisse drastique des dépenses publiques et une augmentation des impôts. *(Exclamations et marques de consternation des Conseillers départementaux de la majorité.)*

Indépendamment, et je rejoins là l'intervention de M. LEGER, de l'appréciation que l'on peut porter sur vos choix budgétaires auxquels vous êtes obligés, étant en responsabilité, de procéder, je crains vivement que l'excès et l'outrance ne renforcent encore le scepticisme, voire la méfiance de nos concitoyens vis-à-vis de tous ceux qui ont la charge de les représenter et les défendre.

Sur le sujet évoqué par M. FOULON, ce qui me donne l'occasion de clarifier et de préciser les choses...

M. FOULON. – Nous n'en attendions pas moins !

M. LOZACH.... parce que j'ai entendu et parfois même lu tout et son contraire en la matière, je me contente simplement de citer les propos d'un ministre qui nous concerne directement puisqu'il est en charge de la ruralité, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire : Jean-Michel Baylet. Je précise que ce sont les propos que j'ai transmis à la presse et qui ont été tenus à l'occasion d'un débat au Sénat sur les finances départementales, lors de la séance du 2 mars dernier. Revenant sur le fonds de 50 M€ dont nous n'avons pas bénéficié, M. Baylet s'exprime ainsi : Cette aide « s'ajoute à la reconduction du dispositif de compensation de pertes de la CVAE pour les départements qui subissent des baisses trop brutales de fiscalité économique, par exemple en cas de fermeture d'une grande entreprise. Ainsi, deux départements ayant subi, en 2015, une diminution de CVAE supérieure à 5 % – la Creuse et le Territoire de Belfort – ont bénéficié de ce mécanisme, à hauteur de 4,5 M€. », sans préciser effectivement qu'elle était la répartition entre les deux départements. C'est la raison pour laquelle le doute a subsisté.

En revanche, monsieur FOULON, et vous n'étiez pas encore alors dans cette enceinte départementale, chaque fois que la Creuse bénéficiait d'un fonds de concours exceptionnel, d'une aide particulière ou d'un fonds de compensation, j'en faisais part à l'Assemblée départementale. Cela s'est produit aussi bien sous le gouvernement de Nicolas Sarkozy que sous celui de François Hollande. Mais comme à aucun moment, il nous a été fait part au sein de cette assemblée de ce type de fonds de compensation de la CVAE, l'interrogation subsistait donc.

Mais, comme il a été dit par le Gouvernement début mars, le principe de reconduction de ce fonds de compensation de CVAE a été adopté. Maintenant, il faut voir quelle sera la situation économique. Ne lisant pas dans le marc de café, je ne sais pas si le département de la Creuse va en bénéficier. Mais ce fonds de compensation de CVAE, avec le seuil à 5 %, est effectivement reconduit.

Par ailleurs, il a été aussi annoncé par le Gouvernement début mars qu'un fonds de concours d'urgence viendrait aider les départements les plus en difficulté. Des chiffres circulent déjà – 200 M€, 250 M€ – comme circule le nombre de départements concernés : 40, un nombre beaucoup trop important, selon moi. En tout cas, il sera attribué un fonds pour venir en aide aux départements les plus en difficulté. Je suis intimement convaincu que la Creuse en fera partie.

M. FOULON. – Ah !

M. LOZACH. – Vous avez inscrit 2,5 M€ ; nous verrons ce qu'il en sera. Mais là aussi, le principe a été acté.

Quant aux relations entre l'Etat et le Conseil départemental, comme nous le disions et je pense qu'il peut y avoir, là aussi, une sorte de continuité dans les propos, reconnaissez qu'en ce qui concerne les recettes de fonctionnement, c'est-à-dire la DGF et un certain nombre de dotations cumulées, telles que la DGD et le fonds d'insertion, ramené au nombre d'habitants la Creuse reste le premier département de France. Par ailleurs, comme je l'évoquais précédemment, il y a des dotations tout à fait particulières.

Au sujet de la recentralisation du financement du RSA, le débat continue et il n'est pas neutre, s'agissant notamment de l'année de référence, 2014 ou 2016, mais le département de la Creuse est concerné plutôt par l'APA que par le RSA qui implique plutôt les départements urbains que les départements ruraux.

Je conclus, sachant que nous aurons l'occasion de revenir sur ce débat budgétaire au cours de la journée, en rappelant que nous devons tous, me semble-t-il, mettre l'accent sur une chose, et je ne cesse de le répéter depuis des années et des années : la réforme globale de la DGF. C'est là que se trouvent les masses financières : 36 Md€.

M. FOULON. – Réforme repoussée !

M. LOZACH. – Pourquoi l'a-t-elle été, monsieur FOULON ? Je le regrette qu'elle l'ait été, mais à ce report correspond tout de même une explication objective : le redécoupage intercommunal. Il fallait en tenir compte avant l'application de cette refonte de la DGF qui, j'y insiste car ce n'est pas rien, représente 36 Md€, soit plus que le produit de l'impôt sur le revenu ! C'est sur cette masse financière considérable qu'il faut faire un effort de solidarité et de péréquation pour que les départements ruraux, dont la Creuse, puissent en bénéficier de façon satisfaisante. C'est là, à mon avis, que se situe l'espoir de solidarité territoriale.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur LOZACH, de confirmer un certain nombre de mes propos dont je vous faisais part tout à l'heure.

Avant d'aborder l'examen des rapports, je tiens à revenir sur un point car je pense qu'a été commise une erreur d'interprétation dans l'interview ou plutôt dans la retranscription par la presse de l'interview que vous lui aviez accordée, monsieur LOZACH. Je lis, en effet : « Il faut également noter que la Creuse a bénéficié d'une aide exceptionnelle de l'Etat, qui ne figure pas dans les orientations budgétaires. » Je vous invite donc à reprendre vos documents, ceux du 23 février et du 29 mars. Dans les orientations budgétaires que j'ai présentées, plénière qui faisait suite à ce versement du fonds de péréquation de la CVAE, il est écrit, page 88 du rapport du 23 février : « Pour 2016, le produit sans garantie exceptionnelle est fixé à 489 000 €. Le montant notifié du fonds de compensation sur la valeur ajoutée des entreprises était de 878 000 € pour 2015. Cette somme intégrait 390 000 € de garantie exceptionnelle pour compenser en partie la baisse de CVAE enregistrée en 2015. Seuls les départements de la Creuse et du Territoire de Belfort ont bénéficié de ce dispositif en 2015. »

Ce rapport afférent au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2016 a été transmis deux fois à tous les élus de l'Assemblée départementale, sachant que nous avons procédé, je vous le rappelle, à deux débats d'orientations budgétaires.

Par ailleurs, parce que je peux et nous pouvons, ainsi que les services, commettre des erreurs, nous avons demandé plus amples informations à M. le Préfet qui nous a transmis le compte rendu de la séance au Sénat au cours de laquelle le Ministre, M. Baylet, a évoqué ce fameux fonds et vous le citez vous-même tout à l'heure. Nous avons même contacté le Territoire de Belfort pour savoir ce qu'il en était de cette enveloppe. Lui-même nous a confirmé avoir perçu quelque 4,1 M€ sur ce fonds de compensation ; d'où les 390 000 €

attribués à la Creuse, sachant que les montants correspondent. Ce n'est donc rien d'exceptionnel et, en tout cas, très loin des 4,5 M€ dont vous parliez pour la Creuse.

Dans ce même article de presse, vous précisez : « J'aimerais donc savoir où sont-ils passés [s'agissant de ces 4,5 M€] car seuls 390 000 € sont inscrits. » Je viens de vous faire part de l'explication. Vous pouvez encore la contester, mais à la lecture du compte administratif, il est assez simple de constater que je ne triche pas, que je ne mens pas et que je suis tout à fait transparente, c'est le moins que l'on puisse reconnaître. Peut-être faut-il alors contacter la presse afin que vos propos soient rectifiés car je ne pense pas que vous ayez pu commettre cette erreur-là !

J'ajoute que ce fonds de péréquation de la CVAE est l'un des dispositifs de péréquation mis en place. Il était d'un montant de 87 M€ en 2015. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'informations officielles nous permettant de dire que nous bénéficierons de 390 000 € ou d'un tout autre montant, peut-être bien supérieur, pas plus que nous disposons d'autres informations ou notifications sur d'autres fonds de péréquation, fonds de soutien, etc. Mais comme je le disais précédemment, il faut savoir parfois prendre des risques ; je le regrette car ce n'est vraiment pas ainsi que je fonctionne habituellement, mais voilà, nous misons sur ce fonds de péréquation exceptionnel. A ce titre, j'ai inscrit 2,5 M€, mais nous aurions pu faire figurer 4,5 M€ ou 5 M€, ce qui m'aurait bien arrangé, en effet, et surtout les Creusois !

Je trouve impensable que le 12 avril, alors que toutes les collectivités départementales doivent impérativement voter leur budget avant le 15 avril, c'est-à-dire dans quelques jours, que le Gouvernement n'ait pas été en capacité de faire ces choix et d'apporter des réponses à tous les départements, en particulier à ceux qui sont dans les plus grandes difficultés.

Comme vous l'avez rappelé, dire que les départements sont face à de très graves difficultés pour exercer leurs compétences et boucler leur budget n'est ni de droite ni de gauche. Si jamais ce fonds nous était notifié dans quelques mois ou quelques semaines, vous aurez tôt fait de dire, et j'en serais alors la première, qu'il est regrettable d'imposer cette fiscalité. Mais il est encore possible jusqu'au moment du vote du budget ce soir d'augmenter la ligne correspondant à ce fonds et de diminuer d'autant la fiscalité. Mais êtes-vous en capacité de me dire à 99 % que la Creuse va bénéficier de 5 M€ ? Je m'en souviens, monsieur LEGER, vous disiez l'an dernier qu'il suffirait que le Gouvernement nous donne 5 M€ pour ne plus avoir à connaître de problèmes. Nous ne les avons pas eus l'an dernier et ces 5 M€ se sont transformés en 390 000 €. Si vous êtes quasiment assurés que, cette année, nous allons bénéficier de 5 M€, nous enlevons aussitôt 2,5 M€ sur la fiscalité.

Dans les débats de chiffres, intéressants pour certains et moins pour d'autres, je suis, pour ma part, très prudente à l'égard de ces recettes. Eu égard aux prévisions budgétaires 2015 et comme en témoigne le compte administratif, si certaines augmentations ont bien été au rendez-vous, diminutions ou retraits l'ont été également ! Oui, nous avons bénéficié de 302 000 € de plus au titre des DMTO, de 850 000 € de reversements au titre des aides sociales, mais parce que nous sommes allés les chercher, et de 145 000 € de plus de TSCA. En revanche, ce fut tout de même - 100 000 € que prévu sur la taxe d'électricité, - 986 000 € de la CNSA au titre de la compensation APA, - 100 000 € de prévision de recettes de la CNSA au titre de la PCH, - 230 000 € au titre de la TICPE, - 433 000 € sur les allocations compensatrices, mais surtout - 20,654 M€ au titre du fonds de péréquation des DMTO

et - 20,164 M€ sur les dispositifs de péréquation : le fonds de compensation et de péréquation pour le financement des trois AIS, le DCP et le FSD !

Oui, je pourrais, comme en 2015, rajouter quelques millions sur les recettes, en plus du fonds spécifique qui adviendrait sur le Département. Je pourrais le faire et me retrouver, comme nous nous sommes retrouvés en cette fin d'année 2015, avec un manque de plus de 1 M€, soit pour payer les établissements accueillant des enfants ou des adultes en situation de handicap, soit pour financer le douzième mois d'allocations RSA.

Alors, oui, c'est un choix extrêmement difficile qui a été fait et, comme je le disais tout à l'heure, je l'assumerai parce que je pense qu'il est juste. Il est surtout le fruit d'un très long travail, de réflexions, d'allers et de retours, avec un peu plus par-ci, un peu moins par-là. Jamais ma méthode de travail ni celle de mes Vice-présidents n'aura été de dire aux services : « Voilà, je vous donne un chiffre ; terminé, on en parle plus ! » Peut-être en est-il ainsi dans certaines collectivités, en tout cas pas en Creuse.

Voilà, mais nous allons avoir loisir de débattre de tous ces sujets, et je vous invite à aborder notre ordre du jour, avec l'examen des rapports dont la première commission « Administration générale, Personnel et Finances » a eu à connaître.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015

RAPPORT N°CD2016-04/1/1

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – M^{me} le Payeur départemental nous a fait parvenir le compte de gestion définitif de l'exercice 2015 du budget principal du Département, du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses et du budget annexe du Parc départemental, qui reprend les données de la gestion 2015, ainsi que les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées à son initiative.

Bien entendu, les résultats du compte administratif du Département – budget principal et budgets annexes – sont en concordance avec ceux du compte de gestion. Par ailleurs, le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Il s'agit de se prononcer sur la proposition de M^{me} la Présidente visant à approuver le compte de gestion établi par M^{me} le Payeur départemental, qui n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée à l'unanimité.*)

COMPTE DES RECETTES ET DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2015

RAPPORT N°CD2016-04/1/2

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, il revient au Conseil départemental d'arrêter les comptes du Département au titre de l'année écoulée, avant le 30 juin de l'exercice en cours.

Tel est l'objet du rapport consacré à l'examen du compte administratif de l'année 2015.

L'analyse détaillée du Compte administratif intègre une approche dynamique portant sur l'évolution des finances départementales durant la période 2006-2015.

Il convient de rappeler que le budget départemental comporte, d'une part, un budget principal qui retrace l'essentiel des opérations de dépenses et de recettes liées à l'activité des services départementaux et à la mise en œuvre des politiques départementales et, d'autre part, deux budgets annexes concernant, l'un, le Laboratoire départemental d'Analyses dont une partie de l'activité présente un caractère commercial et, l'autre, le Parc départemental intégré au Conseil général depuis le 1^{er} janvier 2011.

Les résultats globaux du budget principal sont les suivants : les dépenses réalisées au cours de l'exercice représentent un total de 206 202 571,69 €, soit 32 176 825,78 € en investissement et 174 025 745,91 € en fonctionnement ; les recettes encaissées au cours de l'exercice se sont établies à 207 702 214,50 € dont 33 708 229,25 € en investissement et 173 993 985,25 € en fonctionnement ; d'où un résultat de gestion de 1 499 642,81 €, un résultat 2014 reporté de fonctionnement de 1 612 609,96 € et d'investissement de - 1 070 563,91 €, soit un excédent de clôture 2015 de 2 041 688,86 € qui sera intégré au budget primitif 2016, soit 460 839,56 € en investissement et 1 580 849,30 € en fonctionnement.

Suit un tableau retraçant l'état d'exécution du budget 2015 par section : le taux de réalisation est, en dépenses, de 94,90 %, soit 83,93 % en investissement et 97,34 % en fonctionnement et, en recettes, de 95,94 %, soit 85,1 % en investissement et 98,2 % en fonctionnement.

La réalisation globale des dépenses est satisfaisante puisqu'elle avoisine les 95 %, contre 93 % en 2013 et 97 % en 2014. Quant aux recettes, le taux de réalisation de 95,84 % peut être considéré comme convenable.

Figurent dans le rapport un tableau retraçant le montant des dépenses d'investissement dans le cadre des comptes administratifs de 2006 à 2015, un graphique illustrant l'évolution des investissements directs et indirects de 2006 à 2015, un tableau décrivant le montant des dépenses réalisées de 2006 à 2015 et, enfin, un graphique marquant l'évolution des dépenses de 2006 à 2015.

Au cours de l'exercice, les dépenses se sont élevées à 33 247 389 € en investissement, représentant près de 16,04 % des dépenses totales de l'exercice, et à

174 025 746 € en fonctionnement, représentant 83,96 % des dépenses totales du budget. Quant aux recettes, elles se sont établies, hors opérations d'ordre, à 195 794 799 €.

Dans les pages suivantes du rapport, sont détaillés tous les éléments du compte administratif 2015 sur lequel nous avons à nous prononcer.

Suite au débat qui s'est instauré précédemment et en réponse à certains de nos collègues, je me permets de formuler quelques brefs commentaires.

Voici, tout d'abord, une précision à l'attention de M. LOZACH au sujet de la rubrique des équipements non départementaux qui, figurant en dépenses d'investissement, regroupe les subventions d'équipement versées aux collectivités, à divers organismes et aux tiers. Je tiens juste à lui rappeler que, contrairement à ce qu'il a dit tout à l'heure, les aides aux communes et intercommunalités ne font pas partie des compétences obligatoires du Département.

Par ailleurs, toujours en réponse à ce qui a été dit tout à l'heure, si le SDIS a bénéficié à une époque de financements importants de la part du Département, c'est parce qu'il avait été omis d'intégrer dans ses budgets 2009, 2010 et 2011 les amortissements, situation qu'il a bien fallu régulariser ; d'où l'augmentation de la participation du Département qui, malheureusement, n'a pas servi au titre des investissements, que ce soit en matériels ou bâtiments. Il s'est agi de mettre en conformité avec la loi le budget du SDIS qui ne l'était pas sur les exercices concernés.

Quant aux différentes compensations évoquées précédemment dans le cadre du débat, il convient de relativiser, monsieur LEGER, entre les « heureuses surprises » en référence aux chiffres que vous avez cités et qui sont les vôtres en ce sens que ce sont ceux que vous aviez inscrits, s'agissant de 1 M€, et la baisse des dotations rappelée par M^{me} la Présidente, s'agissant de plus de 2 M€ !

M. LEGER. – Je n'ai pas dit le contraire, monsieur GAUDIN !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – J'ai donc dû mal comprendre...

M. LEGER. – Oui, tout à fait.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Je ne le conteste pas nécessairement, étant né sans toujours bien tout comprendre ! (*Sourires des Conseillers départementaux de la majorité.*)

Enfin, je précise également que, s'agissant du fonds de péréquation de la CVAE, c'est un montant de 878 807 € dont 390 429 € au titre du fameux fonds de 4,5 M€ partagé entre le Territoire de Belfort et la Creuse, sachant que 4,130 M€ ont bénéficié à ce premier. Quant au fonds de péréquation des DMTO, son montant s'est également avéré inférieur à celui prévu dans le cadre du budget primitif.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous avons déjà évoqué un certain nombre de points lors de nos échanges et, sur certains, M. GAUDIN vient de formuler quelques commentaires corroborant mon propos.

Vous pouvez observer que le montant des dépenses d'investissement est en cours de diminution. Je prendrai pour référence 2012-2015, les quatre dernières années, comptes administratifs constatés : - 4,2 M€ sur les investissements départementaux et - 1,35 M€ sur les investissements non départementaux. C'est un reflet assez intéressant : 14,8 M€ d'investissements directs en 2015, 14,2 M€ d'emprunt. Nous voyons bien que nous nous orientons vers un resserrement du financement des investissements. Certes, nous sommes tous à souhaiter davantage d'investissements dans les collèges et même dans les bâtiments accueillant les services du Conseil départemental, sachant que nous avons déjà soulevé un certain nombre de ces points.

Nous finançons des équipements non départementaux, en particulier l'aide aux collectivités sur l'eau et l'assainissement, mais aussi des actions au titre de la politique territoriale et dans le cadre du développement économique.

Certes, nous pourrions toujours faire plus ou continuer à engager un certain nombre d'actions auprès des collectivités. Aujourd'hui, je m'interroge vivement sur ce qu'il est possible de faire et surtout sur ce que l'environnement des collectivités nous impose en termes de réflexions autour des finances publiques. J'évoquerai Poitou-Charentes, non pas pour développer une polémique d'autant plus qu'Alain Rousset le dit lui-même, mais seulement pour décrire la situation lorsque des cofinancements sont engagés auprès d'autres collectivités. Envisageons le cas d'une communauté de communes qui procède à des travaux ou opérations d'assainissement. Vous connaissez le processus : admettons que nous engagions cette année des crédits, les travaux se réaliseront peut-être cette année ou l'année prochaine ; puis dans deux ou trois ans, la collectivité qui aura financé la globalité des travaux va nous demander notre participation. Or, je n'ai pas suffisamment, voire quasiment aucune visibilité sur les finances de notre collectivité au-delà de 2017. Il se peut que nous ayons alors peut-être à prendre des mesures encore plus drastiques que celles qui, jusqu'à présent, se sont imposées à nous. Je ne tiens pas alors à avoir dire à cette communauté de communes dans deux ou trois ans : « La collectivité départementale ne peut déceintement plus honorer ses engagements. Vous avez dépensé, c'est très bien, mais s'agissant du cofinancement que vous attendiez, ce n'est plus possible. »

Vous me direz que je m'inquiète encore une fois peut-être à tort, que ce n'est pas ainsi qu'il faut faire de la politique et qu'après tout, la situation s'arrangera bien demain ou après-demain. Je suis désolée, mais 2017, c'est demain ! Quant à continuer à répondre à ces programmes d'investissement à des tiers, tandis que je ne suis en rien assurée de pouvoir les honorer dans deux ou trois ans, je préfère tenir un discours de vérité. J'ai probablement été particulièrement marquée par les discours du Préfet, en particulier lors des cérémonies de vœux cette année, confirmant les efforts de l'Etat pour accompagner les collectivités réalisant des investissements. C'est une baisse des recettes de fonctionnement et, en particulier, de la DGF pour tout le monde, mais l'Etat annonce dans le Département plus de DETR, une enveloppe à laquelle les communes et des intercos peuvent prétendre. Ce sont des financements qui ne sont pas les nôtres, mais qui peuvent compenser ceux que nous aurions, nous, à mobiliser.

Le Gouvernement a aussi inscrit une mesure en loi de finances en faveur des communes et des intercos, élargissant le bénéfice du FCTVA sur les dépenses d'entretien comptabilisées, depuis le 1^{er} janvier 2016, en section de fonctionnement du budget de la collectivité. Ce sont, là aussi, 16 % et quelque d'aides dont ne bénéficiaient pas jusqu'à présent ces collectivités.

Par conséquent, entre plus de DETR et plus de récupération de FCTVA, signe que le Gouvernement aide ces collectivités, il est peut-être important de nous dire que, finalement, nous devons nous aider nous-mêmes et préserver nos propres investissements pour l'an prochain, voire, je n'en sais rien, pour les deux ou trois ans à venir.

Si interviennent des changements importants, que ce soit au titre d'une réforme de la fiscalité, de la DGF ou des systèmes de péréquation en faveur des départements, nous aurons tout loisir de prendre d'autres décisions. Mais la prudence doit être sans doute aujourd'hui la vraie preuve de volonté politique des élus.

Vous me disiez tout à l'heure que j'aurais probablement minoré des recettes. C'est possible et tant mieux si c'est ainsi ! Nous le verrons au fil des mois à venir... Mais le projet de budget qui vous est soumis et dont vous avez pris connaissance s'est appuyé, non pas sur les chiffres des budgets précédents, mais malheureusement – et dis bien malheureusement – sur les chiffres du compte administratif 2015. Nous n'avons que très peu de marge de manœuvre et quand je vous dis que ce projet de budget a été préparé au regard des comptes administratifs, vous comprenez bien que c'est d'autant plus périlleux que l'on ne se garde pas une poire pour la soif, comme ce pouvait être le cas d'autres années !

Concernant les recettes, vous avez pu les comparer avec celles des exercices précédents et M. GAUDIN a lui-même apporté des explications. Vous vous interrogez, monsieur LEGER, sur un certain nombre de points, notamment sur la taxe d'aménagement. Sachez qu'en 2015, nous avons perçu des recettes qui avaient été appelées en 2014, mais ce décalage ne va pas perdurer.

Nous avons également évoqué tout à l'heure des recettes qui n'étaient pas celles attendues, en tout cas au niveau du budget. Nous n'allons pas reparler du fonds de péréquation de la CVAE. En ce qui concerne les DMTO, l'augmentation est due au passage conséquent du taux de 3,80 % à 4,5 % et, en 2015, à l'application en année pleine de ce taux de 4,5 %, mais je n'ai pas entendu dire ou annoncer que le taux augmenterait en 2016. Bref, nous pourrions reprendre point par point chacune des rubriques concernant ces recettes, mais les explications sont là. Si telle ou telle donnée nous a échappé, il sera toujours temps de procéder à des ajustements dans le cadre des décisions modificatives que nous présenterons au cours de l'année.

S'agissant des recouvrements au titre des aides sociales que j'évoquais tout à l'heure, il est à souligner un vrai engagement de la part des services et une amélioration des relations avec les notaires dans le cadre des successions parce que bien des choses traînaient, comme cette espèce de confiscation pendant plusieurs mois, voire plusieurs années de la récupération de l'aide sociale par les notaires. Ce sont ainsi une multitude de démarches mises en place pour améliorer la perception de façon plus rapide des recettes de la collectivité.

Quant aux dépenses, il est intéressant de se prêter à un focus sur l'action sociale, page 25 du rapport, sachant que c'est là l'essentiel de nos dépenses de fonctionnement. Dans ce domaine, nous avons réalisé 99,91 % des prévisions budgétaires, ce qui est considérable. Ce taux de réalisation est de 100,84 % au titre des prestations pour les personnes en situation de handicap, de 99,97 % au titre des personnes dépendantes, de 99,41 % au titre de l'APA à domicile, de 105,89 % au titre de l'APA versée aux bénéficiaires en établissement et de 100,83 % au titre de l'APA versée à l'établissement.

Alors qu'il nous a manqué 1,3 M€ pour financer, soit les établissements, soit le douzième mois d'allocations RSA, je veux bien m'entendre dire que j'ai été trop large en termes de prévisions de dépenses et trop juste en termes de prévisions de recettes, mais nous avons toute la journée pour en débattre. Certains d'entre vous me le diront sans doute et m'annonceront peut-être d'autres chiffres ; sachez que j'y suis tout à fait ouverte et sachez également que je suis prudente, non pas par tempérament, mais en raison d'un certain nombre d'éléments concrets et réalisés dont je ne saurais faire fi. En faire fi, telle n'est pas ma façon de voir les choses et ce n'est certainement pas sur ce chemin-là que j'engagerai le département de la Creuse en 2016 !

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Comme tout le monde ici, j'assume ce que je dis, mais je ne tolère pas que l'on puisse me faire dire ce que je n'ai pas dit.

S'agissant des hausses par rapport à ce qui avait été prévu, oui, j'en ai fait état tout à l'heure : taxe d'aménagement, droits de mutation, etc. Seulement, j'ai ajouté : « En disant cela, je ne dis pas que ces hausses suffisent à compenser les pertes. »

C'est une habitude de votre part et de celle de vos collègues de faire dire à votre opposition ce qu'elle n'a pas dit. Je n'ai pas dit non plus aujourd'hui que vous sous-estimiez les recettes et je serais même prêt à vous reprocher le contraire. Vous inscrivez 2,5 M€ au titre du fonds de compensation de perte de CVAE. C'est extrêmement habile de votre part : si vous les avez, vous êtes la reine du pétrole car sont ainsi compensées vos difficultés budgétaires ; si vous ne les avez pas, M. FOULON reprendra son discours contre les Sénateurs qui aurait dit ceci ou cela. C'est pain béni pour vous !

Par rapport à tout cela, pour ma part, je regrette que nous n'ayons pas eu un troisième débat d'orientations budgétaires. (*Exclamations et rires des Conseillers départementaux de la majorité.*) Oui, cette fois-ci, non seulement je serais venu, mais je serais resté !

Dans le cadre du premier débat d'orientations budgétaires, il manquait 10 M€. Dans le cadre du deuxième débat d'orientations budgétaires, il manquait 4,5 M€. Nous aurions dû en fait un troisième : nous serions ainsi arrivés à l'équilibre budgétaire ! C'est bien la preuve que nous avons eu raison de quitter la séance la dernière fois : vous nous avez menti et vous avez manipulé les chiffres. (*Exclamations des mêmes Conseillers départementaux.*)

Enfin, dans la série « vous faites toujours dire aux autres ce qu'ils n'ont pas dit », je vais vous poser une question qui n'a strictement rien à voir avec l'ordre du jour. Je ne savais pas comment vous la soumettre, mais j'en profite puisque M. GAUDIN me prête des

propos que je n'ai pas tenus. Pourriez-vous me dire, madame la Présidente, ce qui a été dit à la presse sur la position du groupe d'opposition par rapport à la communication et l'utilisation par la presse des rapports de plénières ? J'ai dû me justifier samedi par rapport à des propos que je n'ai pas tenus. Le groupe d'opposition souhaite par rapport à la communication des rapports de la plénière qu'il soit procédé comme il a toujours été procédé, c'est-à-dire qu'ils soient communiqués aux journalistes avant la plénière s'ils le souhaitent, pour en faire l'usage qu'ils veulent : la liberté de la presse est entière.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – D'accord, reprenons vos griefs !

Je lis le propos de M. LOZACH – lequel fait tout de même bien partie du groupe de l'opposition, n'est-ce pas ? – dans la presse : « On a surestimé les dépenses et sous-estimé les recettes ».

M. LEGER. – Dans les débats d'orientations budgétaires, oui, tout à fait.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je n'en ferai pas plus débat, mais voilà pourquoi nous avons cette attitude-là.

D'ailleurs, je pense qu'il nous faudra reprendre, chacun, le dictionnaire et y chercher la définition du mot : « débat ». Débattre, c'est avancer ensemble pour trouver, si possible, des points de convergence, je ne dirais pas politiques car ce sont des objectifs difficiles à atteindre, mais c'est au moins travailler ensemble. Ne vous inquiétez pas, l'année prochaine, vous serez conviés au débat d'orientations budgétaires quinze jours avant la date prévue du budget et vous aurez le budget en débat d'orientations budgétaires puisque c'est, en fait, ce que vous souhaitez !

Si vous regardez la situation dans d'autres départements, dans bien peu d'entre eux, cela se passe comme cela se passait auparavant. Ces ouvertures de débat ne peuvent se concevoir que par rapport à une photographie à l'instant T si rien ne change. Vous l'avez compris puisque vous dites vous-même qu'il manquait des financements. Mais je l'ai dit, redit et réexpliqué maintes fois : si nous continuons à dépenser à même hauteur que les années précédentes, il nous faut des recettes correspondantes.

Au vu des recettes attendues pour 2016, le bilan était clair : il manquait 9,444 M€. Nous devons donc faire des choix et nous en avons fait un certain nombre qui ont été présentés lors de deux réunions de la première commission « Administration générale, personnel et finances ». De ces choix et de ces discussions, j'ai élaboré une marge de progression qui nous a permis, sans reparler du cadre réglementaire, d'organiser un deuxième débat d'orientations budgétaires. C'était pour moi le témoignage des premiers choix qui étaient possibles, avec, sachant que je parle de la section de fonctionnement et non pas de la section d'investissement, une baisse du besoin d'autofinancement. Puis, suite à ce débat, il a été dit que la Creuse bénéficierait d'un fonds de soutien, ce que j'ai lu dans la presse le matin même de ce deuxième débat d'orientations budgétaires. Voilà comment nous parvenons aujourd'hui à cet équilibre ! « Inscrivez, madame la Présidente, un fonds de soutien puisqu'il nous est attribué », nous dit-on ! Voilà, c'est simple, clair et transparent !

Mais j'entends que c'est certainement nouveau, que ce n'est pas ainsi que la politique doit se faire, qu'il faut absolument maintenir une opposition droite/gauche pour ne pas desservir la démocratie, etc. Peu importe ! En tout cas, j'ai appris un certain nombre de choses cette année et, croyez-moi, l'année prochaine, nous procéderons autrement. Nous présenterons un DOB quinze jours avant le vote du budget, point barre ! Mais, bien entendu, vous aurez tout loisir de vous exprimer au sein des commissions préparatoires.

Maintenant, il est important que je vous réponde sur un point clair et précis.

Lors de la séance plénière du 29 mars dernier, vous disiez, sans vous citer textuellement puisque je n'ai pas vos propos sous les yeux, que certains dans le Département – pas vous – estimaient que j'étais incompétente et que j'avais quelques difficultés par rapport aux règles. Vous avez, en effet, rappelé qu'une erreur avait été commise quant au nombre de Vice-présidentes voilà un an. Le sujet n'a pas fait l'objet d'un recours, mais cela aurait pu être le cas et nous aurions alors réajusté pour nous mettre en conformité. Vous avez encore souligné le fait que vous n'avez pas déposé de recours, alors même que des éléments n'avaient pas été, lors du débat d'orientations budgétaires, transmis et annexés au rapport. En effet, les services juridiques n'avaient pas interprété de façon précise les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 et avaient pensé que le décret n'étant pas paru, etc. Bref, j'ai alors réagi en disant : « Non, stop, nous avons encore le temps dans les délais légaux de réajuster ». Voilà pourquoi j'ai tenu à vous présenter un nouveau débat d'orientations budgétaires avec tous les éléments qu'il devait contenir.

J'ai conscience des erreurs que je puis commettre, en particulier eu égard à la réglementation et à la législation, n'ayant pas de formation juridique, mais je ne pense pas être la seule. C'est ainsi que j'ai convié les services juridiques de la collectivité à être dans la plus grande alerte dès qu'ils constatent que des éléments sont susceptibles d'être contestés réglementairement, précisément pour éviter ce type de situation. Bref, je vous entends bien et je vous crois tout à fait lorsque vous m'avez dit que votre groupe n'aurait pas déposé de recours.

Concernant la transmission des documents de plénières, il m'est dit que, d'un point de vue réglementaire, les documents préparatoires n'ont pas à être rendus publics avant le jour de la séance. La question de les communiquer ou pas à la presse est, en fait, celle de les communiquer ou pas à qui que ce soit. Toujours est-il que la réglementation est, me dit-on, ainsi.

Nous avons appris voilà quelques mois, par la presse d'ailleurs, qu'une pratique autre avait cours de façon consensuelle, ce qui, apparemment, n'était pas le cas puisque M. GAUDIN, à l'époque Président du groupe de l'opposition, n'était pas informé du fait que les rapports de plénières étaient transmis à la presse. Au fond, cela ne nous gênait pas, mais à l'époque, nous n'en étions pas informés.

En ayant discuté, messieurs les Présidents de groupe, de façon orale dans mon bureau, vous m'avez dit que nous pouvions, sans problème, continuer ainsi. D'ailleurs, je conçois parfaitement que la presse peut mieux travailler à une analyse de ces documents s'ils lui sont transmis quelques jours avant la plénière, ne serait-ce que pour ne pas rédiger ses articles huit jours après ! Nous nous sommes donc entendus de façon orale – je tiens, une nouvelle fois, à le préciser – voilà quelques mois : oui, la presse pouvait consulter les

documents. J'apprenais même quelque temps après que non seulement la presse les consultait, mais s'en saisissait et les journalistes les emmenaient, chacun, dans leur rédaction.

Voilà quelques jours, je vous ai tout simplement demandé, messieurs les Présidents de groupe, de m'assurer par écrit que vous étiez d'accord avec ce formalisme. Je souhaitais que vous apposiez au bas d'un courrier votre signature m'attestant que vous en étiez d'accord afin que je puisse être assurée que le sujet ne soit pas l'objet de contestations possibles, voire de recours. Je vous ai saisi de cette demande peut-être dans un temps rapide, de lundi à jeudi dernier, mais toujours est-il que, jeudi dernier, je n'ai reçu, ni de l'un ni de l'autre, un accord formel, écrit m'autorisant à transmettre à la presse ces documents. Cela s'est passé ainsi pour cette fois-ci et rien n'est fermé : si vous me certifiez votre accord par écrit – consultez, chacun, les élus de votre groupe –, c'est pour moi sans aucun problème, mais je suis prudente et je deviens méfiante.

M. LEGER. – Ce n'est pas cela mon problème, madame la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mais le mien, c'est celui-ci, monsieur LEGER !

Quand vous me répondez « non » par mail, ce n'est pas « oui », et je n'ai pas d'attestation écrite signée de votre main !

M. LEGER. – Ce n'est pas cela mon problème dont je comprends par ailleurs que ce soit le vôtre.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Eh bien oui, merci !

M. LEGER. – J'ai transmis un mail à notre assistant de groupe dès jeudi – mais peu importe la date ! – dans lequel je signifiais très clairement que le groupe souhaitait que l'on continue sur les mêmes bases que précédemment, c'est-à-dire, comme je l'ai dit tout à l'heure, libre communication, libre utilisation, etc.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je ne suis pas votre réponse dans ce mail.

M. LEGER. – Ah si, et je peux vous le faire passer !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Les questions étaient très simples et vous étaient ainsi libellées : « M'autorisez-vous à communiquer, pour consultation de la presse, les documents ?... » « M'autorisez-vous à les transmettre ? »...

Nous reprendrons les mails, et nous verrons... Peut-être n'avons-nous pas eu la même interprétation, mais apparemment, les questions n'ont pas été comprises.

M. LEGER. – Peut-être, mais peu importe, ces bisbilles ! En tout cas, encore une fois, nous ne sommes pas des procéduriers. Nous aurions pu vous embêter sur le DOB, déposer un recours sur la désignation des Vice-présidents. Nous avons autre chose à faire et les Creusois ont autre chose à entendre de notre part.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, mais j’ai aussi entendu des choses le 29 !

M. LEGER. – Peu importe les mails, etc.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oh !

M. LEGER. – Oui ! Je dis tout simplement que le groupe d’opposition souhaite que l’on continue à procéder comme avant. Et puis, voilà !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Très bien. Vous me faites donc passer ce fameux courrier par écrit avec votre signature, selon lequel vous m’autorisez à transmettre les documents à la presse et à même faire en sorte qu’elle puisse les emporter pour consultation huit jours avant la plénière. Cela ne me pose aucun problème. Si vous me le certifiez, j’y suis complètement favorable.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je reviens sur deux ou trois points.

Tout d’abord, je n’ai jamais dit que les aides aux tiers faisaient partie des compétences obligatoires. J’ai dit que le Département s’était toujours concentré très prioritairement que ces compétences obligatoires, ce qui n’est pas tout à fait la même chose. J’ai même cité quelques illustrations de domaines sur lesquels le Conseil général de la Creuse s’était bien gardé d’intervenir.

Ensuite, sur les engagements pris antérieurement et auxquels il faut bien effectivement donner satisfaction, c’est une erreur de présenter cela comme un oubli, une maladresse, une faute ou je ne sais quoi. C’est toujours ainsi qu’un département ou une région fonctionne dès lors que sont prévues des aides aux tiers. N’assurant pas la maîtrise d’ouvrage, ce n’est pas le département qui maîtrise à 100 % le déroulement des travaux, le respect des délais, les dépenses imprévues, les marchés infructueux, etc. Ce sont donc toujours des retards, mais, et tel est le problème, ces retards s’accumulent d’une année sur l’autre. Il s’agit tout simplement de savoir si l’on veut un département qui respecte ses engagements et qui honore sa signature. A partir du moment où le département s’est engagé à participer au plan de financement de telle ou telle réalisation communale ou intercommunale, il est censé financer telle ou telle opération d’investissement. Malheureusement, c’est parfois avec des années de retard. Mais il faut savoir si l’on est vertueux ou si on ne l’est pas ! Une

collectivité, département ou région, ne peut pas demander à l'Etat d'être vertueux sans commencer elle-même par montrer l'exemple.

Enfin, il est un autre sujet qui fait partie du budget sur lequel je souhaite intervenir : le SDIS. Ayant pris connaissance de qui a dit lors de la dernière séance plénière, je dirai une chose : veillons à ne pas politiser le SDIS dans ce département !

M. LABAR. – Croyez-moi, je vais intervenir !

M. LOZACH. – Il me semble que nous sommes en train de glisser sur une pente dangereuse, qui ne correspond pas tout à fait à l'état d'esprit qui était le nôtre depuis 40 ou 50 ans. Sous toutes les présidences précédentes, tous les budgets, que j'ai d'ailleurs ici, ont été votés à l'unanimité, droite et gauche confondues. Attention donc, monsieur LABAR, de ne pas vous tirer une balle dans le pied ! J'en parle d'autant plus librement que je n'ai jamais été administrateur du SDIS. J'estime qu'un Président de département, soit il est président du SDIS, soit il n'appartient pas au conseil d'administration, mais il ne peut avoir un pied dedans et un pied dehors, si je puis me permettre. En tout cas, veillons à ne pas politiser les choses en ce qui concerne le SDIS.

Puis, quelle incohérence ! On ne peut pas dire, d'un côté, que le SDIS n'a rien fait et, de l'autre, qu'il a trop dépensé et n'a plus d'argent. Il va tout de même falloir tenir une logique !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Qui a dit cela ?

M. LOZACH. – Je l'ai vu dans des interventions.

Par ailleurs, vous nous avez reproché d'abonder de 100 000 € nets notre participation au SDIS et, finalement, vous faites la même chose ! Il s'agit donc de faire attention à ce type de propos.

Concernant maintenant les DMTO, vous avez dû lire comme moi, madame la Présidente, qu'ils semblent redémarrer en France.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, mais pas en Creuse !

M. LOZACH. – Certes, ils augmenteront de manière moins significative dans le département de la Creuse, mais la tendance générale est tout de même à la reprise de ces droits de mutation à titre onéreux...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, c'est vrai.

M. LOZACH... pour lesquels vous bénéficiaient d'ailleurs d'un taux qui n'avait été voté que par la gauche !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Merci !

M. LOZACH. – Ce taux de 4,5 % a seulement été voté par la gauche et c'est vous qui, aujourd'hui, en bénéficiez.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Pas les Creusois !

M. LOZACH. – D'accord, mais en référence au budget, nous nous comprenons.

Quant aux relations entre la presse et le Conseil départemental, je trouve cette polémique complètement déplacée. Tout le monde savait que la presse avait la possibilité de lire les rapports avant la séance plénière.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – En tant que Président de groupe, je n'en étais pas informé.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Non, nous le savions pas, monsieur LOZACH !

M. LOZACH. – D'ailleurs, tout le monde se rendait compte que la presse avait déjà connaissance des rapports avant la séance plénière.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Jamais, je n'avais été consulté à cet égard.

M. LOZACH. – C'était très simple : cinq jours avant la séance, lesdits rapports étaient mis à disposition de la presse. Certains journalistes venaient les chercher, d'autres pas. En tout cas, ce serait une grave erreur d'essayer, à travers telle ou telle décision, de réduire la liberté d'information ou de bâillonner la presse. (*Vives exclamations dans les rangs de la majorité.*)

Apparemment, cela vous gêne de les lui transmettre...

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Absolument pas !

M. LOZACH. – Eh bien, alors ? (*Brouhaha.*)

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Le problème est celui de la légitimité.

M. LEGER. – C'était une manipulation et je me suis rendu compte vendredi que j'étais tombé dans une sorte de piège !

M. LOZACH. – En tout cas, ne demandez pas à la presse de s'engager sur ce genre de démarche ! (*Exclamations des mêmes Conseillers départementaux.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Il ne le lui a jamais été demandé ! C'est aux élus que je me suis adressée. Je vous cite juste le paragraphe en question, qui est important et qui figure dans le mail que vous avez reçu : « Dans ce cadre de la consultation, afin de mettre en place un mode opératoire partagé, je vous propose de convier les médias dans les cinq jours précédant la séance plénière à venir consulter et/ou retirer les documents au Service des Assemblées, et ce après avoir signé une attestation de non-divulgaration des informations jusqu'au moment de leur examen par l'Assemblée départementale. »

Par conséquent, si nous nous entendons officieusement et officiellement par ce courrier que je vous demande d'approuver, les documents seront transmis à la presse, sans qu'elle soit autorisée, au regard de la réglementation, à divulguer des informations avant que ces documents ne soient rendus publics, c'est-à-dire le matin même de la séance plénière. Serais-je torturée en vous demandant de façon simple, pragmatique et transparente que ce mode opératoire reçoive votre aval ? Bref, nous n'allons pas poursuivre sur le sujet, mais ayant les mails, nous en parlerons tout à l'heure et nous en discuterons. C'est très important pour moi qui suis très attachée à la liberté et à l'expression de la presse, ce que personne ne saurait contester.

Monsieur LOZACH, vous avez raison, il ne s'agit pas de ne pas honorer les engagements du Département à l'égard des collectivités et des tiers. Au contraire ! Il s'agit non seulement de les honorer, mais surtout ma principale préoccupation est de pouvoir honorer dans les années à venir les financements qui nous lieront à ces engagements. Pouvez-vous m'assurer que nous aurons toujours 5 M€, 6 M€ ou 7 M€ à affecter aux investissements non départementaux ? Pouvez-vous m'assurer que, dans le même temps, nous serons aussi en capacité de réaliser nos propres investissements, tout en n'empruntant pas démesurément ? Désolée, mais foncer et continuer comme si de rien n'était, en pensant que la situation va s'arranger, tel n'est pas mon état d'esprit et ce n'est pas ainsi que je fonctionne !

En ce qui concerne le SDIS, je suppose que M. LABAR souhaitera intervenir. Certes, il y a un vrai débat et une vraie polémique, laquelle n'est cependant pas partie de discussions politiques entre élus. Non, cette polémique et ces discussions sont parties du terrain et, en particulier, des sapeurs-pompiers bénévoles. Tandis qu'ils interpellent les élus de proximité, les élus départementaux et le Président du SDIS pour constater un certain nombre de problèmes dans les casernes du Département, ne faudrait-il surtout pas en parler ? Ne faudrait-il pas que le conseil d'administration en soit informé ? Que serait cette omerta ?

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration du SDIS, des élus s'interrogeaient sur la rénovation d'une petite caserne dont je tairai le nom, mais qui a donné lieu à débat et, par voie de conséquence, au blocage du projet. Pour ma part, j'ai fait une suggestion au Président du SDIS parce que je ne pense pas que tous les membres du conseil d'administration connaissent, à part leur caserne de proximité, toutes celles du Département. Je lui ai suggéré, soit de nous organiser une visite afin que tous les membres du CA aient un regard au-delà de leur caserne locale pour savoir quel est réellement le programme pluriannuel d'investissement nécessaire, soit de nous diffuser un reportage vidéo.

Certes, tous les budgets du SDIS sont votés à l'unanimité depuis des années. Il s'agit pour les élus d'avoir la plus grande confiance dans les conseils d'administration du SDIS, qui se sont succédé. Monsieur GAUDIN, vous qui êtes bien plus ancien que moi sur ce sujet-là et en tant que membre du SDIS, il me semble avoir entendu parler de difficultés dans l'élaboration du budget du SDIS en l'absence de dotations aux amortissements pendant plusieurs années. Je ne sais pas si c'est vrai, mais la question m'a tout de même amenée à une réflexion importante.

La parole est à M. LABAR.

M. LABAR. – Moi aussi, je suis triste car je pensais que le SDIS était apolitique. Je ne dis pas qui politise quoi. Peut-être suis-je un novice et un grand naïf, mais j'aimerais bien que l'on ne transforme pas mes propos.

Monsieur LEGER, vous avez confirmé par vos chiffres tout à l'heure ce que j'ai toujours dit : depuis 2012, il n'y a plus d'investissements. Heureusement que le SDIS a eu à connaître d'une évolution des chiffres que vous avez cités, rappelant que la participation du Département a été portée de 5,1 M€ à 5,9 M€ ces dernières années ! Rien qu'en termes d'évolution, la masse salariale représente 80 000 € par an !

Ce n'est pas moi qui ai inventé la vétusté du parc, avec cette moyenne d'âge de 15 ans, ni celle de certains centres ! « Attention, monsieur LABAR, vous êtes en train de donner une dimension politique au SDIS », me dites-vous, monsieur LOZACH. Mais pas du tout ! Parmi les centres ciblés ou fléchés vétustes, je pense à ceux de LA SOUTERRAINE, BOURGANEUF et AUBUSSON. Ce n'est pas moi qui ai inventé les photos ou les reportages diffusés sur France 3, que j'ai soumis au conseil d'administration. Ce n'est pas moi non plus qui ai contacté les journalistes ; non, ce sont eux qui sont venus à moi et je leur ai donné l'autorisation de filmer. Cette rencontre avait pour seul but de se rendre compte de l'état bâtimementaire départemental.

Ne soyez pas épidermique, susceptible ou vous sentant responsable ! C'était uniquement un constat de priorités. Pour ma part, je ne fais pas d'audits, estimant qu'il est toujours possible de leur faire dire ce que l'on veut.

M. LEGER. – Joli !

M. LABAR. – Oui, mais dans les deux sens !

Je vous demanderai maintenant d'arrêter, s'agissant, comme toujours, de seulement quelques personnes, d'alimenter ces rumeurs selon lesquelles nous empêcherions les pompiers de s'exprimer ou de s'adresser à leurs élus. Jamais de la vie il n'en a été question ! Alors que voilà seulement un an que je suis dans ce service, j'estime qu'en termes de dimension organisationnelle et de problèmes internes, il est tout de même plus judicieux de s'adresser à sa hiérarchie. C'est la seule chose que je dis ou que je pense. Je rencontre régulièrement le Président de l'Union départementale et j'ai rencontré des syndicats ; tous, jusqu'à présent, ne font que m'encourager, en tout cas ne me rapportent aucune remarque désobligeante.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur LABAR.

La parole est M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Siégeant depuis longtemps, comme bien d'autres ici, au conseil d'administration du SDIS, je confirme que les budgets ont toujours été votés à l'unanimité. Je crois aussi qu'il est bon – et il faut continuer ainsi – à tenir le SDIS à l'abri des alternances politiques qui se sont produites au fil du temps, et ce dans un sens comme dans un autre, et qui se produiront encore probablement. Il est dans l'intérêt de tous qu'un service exposé en première ligne et au service de nos concitoyens conserve cette aura dans l'ensemble du spectre politique.

Quant au parc, il est vrai que certaines casernes, ici et là, sont dans un état de vétusté préoccupant. Cela étant dit, si j'ai bonne mémoire, voilà trois ans peut-être, et M. GAUDIN pourrait me le confirmer, il a été mis en place une commission au sein du SDIS, avec toutes les forces politiques représentées. Cette commission a fait le tour de l'ensemble des casernes du Département et classé par ordre de priorité les investissements qui semblaient nécessaires de réaliser. Je souhaite que les priorités qui avaient été alors dégagées à l'unanimité, me semble-t-il, d'après les informations qui m'avaient été communiquées puisque je ne faisais pas partie de cette commission, soient respectées dans l'avenir.

Telle est la remarque que je souhaitais formuler.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur AVIZOU. En effet, nous avons transmis le plan pluriannuel prévisionnel d'investissement du SDIS aux élus de la première commission lors de la préparation des orientations budgétaires de la collectivité. Cela confère tout le sens que nous avons à donner en termes d'accompagnement des services de secours dans le Département, s'agissant quasiment tous, nous le savons bien, de bénévoles. Le fait d'accorder plus 100 000 € cette année marque le début des sommes que nous allons devoir budgéter dans les années à venir. Il s'agira de trouver au moins 200 000 €, voire 250 000 € l'année prochaine et cela ira crescendo. Il convient de savoir ce que l'on veut faire et quelle priorisation nous devons mettre en place pour les années à venir.

En tout cas, si au moins il y a débat au sein du conseil d'administration du SDIS et au-delà, tant mieux ! Cela m'oriente sur les vrais sujets d'intérêt prioritaire pour lesquels nous aurons à allouer des moyens. Il est toujours difficile d'opérer des choix, mais nous nous

engageons à faire celui-ci. Tel qu'il nous a été présenté, il nous permettra de répondre au SDACRE, dans le plan d'investissement concernant les nouveaux matériels et l'amélioration des casernes dans le Département. C'est simple et clair.

Oui, se dessine un embryon de polémique. Quant à savoir si elle est politicienne, peu m'importe, me situant au-delà de ce genre de considération. Ce n'est pas parce qu'un élu de gauche conteste un élu de droite qu'il faut systématiquement y voir de la politique. Je crois que les élus respectent les fonctions envers lesquelles ils sont engagés. Il est vrai que nous avons des discussions un peu vives avec un élu du sud du Département, mais nous le connaissons bien : c'est un élu très engagé dans ses propos et, que ce soit à droite ou à gauche, tout le monde en fait les frais. Ce n'est donc pas un problème et cela va au-delà du débat politique. En tout cas, il défend, j'en suis certaine, les engagements qu'il doit porter pour son territoire, en particulier pour cette caserne de pompiers.

Par conséquent, rassurez-vous, d'autant que je pense, monsieur AVIZOU que nous aurons probablement, dans les mois à venir, encore plus de débats qu'il n'y en avait auparavant au sein du conseil d'administration du SDIS. Il ne faut pas le voir de façon négative, au contraire ! C'est en échangeant que, souvent, les hommes combattent les uns contre les autres, mais au bout du compte, tout le monde partage la même notion de services rendus aux habitants par les valeureux bénévoles dans ce département, que sont les pompiers volontaires.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Dans le cadre du dernier CA, des demandes d'explication ont été formulées au sujet de ce centre de secours, et moi, le premier, j'en ai demandé au Président LABAR et au Colonel. Compte tenu de l'état des finances du SDIS aujourd'hui, de sa capacité à investir et surtout de l'immensité de la tâche qui est devant lui, il est vrai que la somme concernant ce centre interpellait et justifiait des demandes d'explications qui m'ont été données autant par le Président que, compte tenu de son ancienneté, par Gérard GAUDIN.

Les investissements à réaliser sont tels qu'il faut, à mon sens, que chaque euro dépensé soit justifié et expliqué. Il s'agit de continuer à assurer un maillage territorial au titre des centres, ce qui, me semble-t-il, est très important, et également de pouvoir offrir aux sapeurs-pompiers bénévoles un minimum de dignité dans l'exercice de leurs fonctions, ce qui n'est pas toujours le cas. Il convient donc de s'attacher, certes, au confort de ces sapeurs-pompiers, mais aussi à la sécurité de nos concitoyens.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Ce qui m'a un peu attristé lors du dernier CA, c'est le fait, une discussion ayant été lancée sur les financements et la propriété des casernes, qu'un projet de rénovation d'une caserne du Département ait été ajourné. C'est regrettable car si le tir n'est pas rectifié et si ce projet n'est pas validé par le conseil d'administration, 91 000 € de subventions exceptionnelles dédiées à la rénovation de ce centre de secours seront perdues, tout cela pour une hypothétique DETR qui, en lieu et place, serait de 89 000 €. Il serait donc parfois

souhaitable de calculer financièrement parlant dans le cadre de décisions à prendre. Bien entendu, nous pensons aux pompiers concernés. En tant que Vice-président de mon cher Président, M. LABAR, j'aimerais que ladite caserne soit rénovée et que le SDIS bénéficie de ces 91 000 €. Ce sont là des polémiques idiotes.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Tout à fait.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, je vais me retirer, laissant le soin à l'Assemblée de délibérer sur ce compte administratif 2015, sous la présidence du Premier Vice-président.

(M^{me} Valérie SIMONET, Présidente, se retire de la salle des délibérations à l'occasion du vote du compte administratif.)

M. GAUDIN, Premier Vice-président. – Le débat étant clos, nous allons donc procéder au vote du compte administratif 2015

Je le mets aux voix. *(Adopté par 15 voix pour et 14 abstentions.)*

En attendant que M^{me} la Présidente regagne la salle des délibérations, je vous invite à poursuivre nos travaux.

BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015

RAPPORT N°CD2016-04/1/3

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de chaque section, en considérant les éléments suivants au 31 décembre 2015 :

- le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement s'élevant à 1 531 403,47 € et le résultat d'investissement antérieur reporté à - 1 070 563,91 €, le solde d'exécution cumulé s'établit à 460 839,56 € ;
- le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement ressortant, quant à lui, à - 31 760,66 € et le résultat de fonctionnement antérieur reporté à 1 612 609,96 €, le solde d'exécution cumulé s'établit à 1 580 849,30 €.

La première commission a émis un avis favorable sur la proposition de M^{me} la Présidente visant à affecter le résultat excédentaire d'investissement, soit 460 839,56 €, et le résultat excédentaire de fonctionnement, soit 1 580 849,30 €, au financement du budget primitif de l'exercice 2016.

(M^{me} Valérie SIMONET, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

M. GAUDIN, Premier Vice-président. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions de la première commission. (*Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

RAPPORT N°CD2016-04/1/4

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Les résultats du compte administratif du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses se présentent comme suit : les dépenses réalisées au cours de l'exercice représentent un total de 2 615 078,89 €, soit 102 221,06 € en investissement et 2 512 857,83 € en fonctionnement ; les recettes réalisées au cours de l'exercice se sont établies à 2 664 892,61 € dont 143 900,89 € en investissement et 2 520 991,72 € en fonctionnement ; d'où un résultat de gestion de 49 813,72 €, un résultat 2014 reporté d'investissement de 27 793,30 €, soit un excédent de clôture de 77 607,02 €. Ce résultat excédentaire de 77 607,02 €, dont 69 473,13 € en investissement et 8 133,89 € en fonctionnement, sera intégré au budget primitif 2016.

Suivent dans le rapport tous les éléments du compte administratif 2015 du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses, que M^{me} la Présidente nous propose d'adopter.

Je précise que l'ensemble des charges de personnel au titre du fonctionnement du Laboratoire départemental d'Analyses n'apparaît pas totalement sur ce budget annexe puisqu'une partie du personnel figure sur le budget principal du Département.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je vous propose, monsieur SIMONNET, de procéder vous-même au vote, sachant que je n'y prends pas part.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Je mets donc aux voix le compte administratif 2015 du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses. (*Adopté par 15 voix pour et 14 abstentions – M^{me} la Présidente n'a pas pris part au vote.*)

**LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015**

RAPPORT N°CD2016-04/1/5

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, il convient de statuer sur l'affectation des résultats du Laboratoire départemental d'Analyses, en considérant les éléments suivants au 31 décembre 2015 :

- la section d'investissement présente un solde excédentaire de 69 473,13 € ;
- la section de fonctionnement présente un solde excédentaire de 8 133,89 €.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à affecter le résultat excédentaire d'investissement d'un montant de 69 473,13 € et le résultat excédentaire de fonctionnement d'un montant de 8 133,89 € au financement du budget primitif 2016. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015
DU PARC DEPARTEMENTAL**

RAPPORT N°CD2016-04/1/6

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – Les résultats du compte administratif du budget annexe du Parc départemental se présentent comme suit : les dépenses réalisées au cours de l'exercice représentent un total de 7 021 213,23 €, soit 132 305,67 € en investissement et 6 888 907,56 € en fonctionnement ; les recettes réalisées au cours de l'exercice se sont établies à 8 576 358,34 € dont 1 174 210,82 € en investissement et 7 402 147,52 € en fonctionnement ; d'où un résultat de gestion de 1 555 145,11 €, un résultat 2014 reporté de 1 305 702,17 €, soit un excédent de clôture de 2 860 847,28 €.

Ce résultat, soit 517 586,57 € en investissement et 2 343 260,71 € en fonctionnement, sera intégré au budget primitif 2016 et servira à son financement, ainsi qu'à constater les écritures de variation des stocks.

Suivent dans le rapport tous les éléments du compte administratif 2015 du budget annexe du Parc départemental que M^{me} la Présidente nous propose d'adopter.

Personne ne demande la parole ?...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je ne prends pas part au vote.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Je mets aux voix le compte administratif 2015 du budget annexe du Parc départemental. *(Adopté par 15 voix pour et 14 abstentions – M^{me} la Présidente n'a pas pris part au vote.)*

PARC DEPARTEMENTAL AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015

RAPPORT N°CD2016-04/1/7

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, il convient de statuer sur l'affectation des résultats du Parc départemental, en considérant les éléments suivants au 31 décembre 2015 :

- la section d'investissement présente un solde excédentaire de 517 586,57 € ;
- la section de fonctionnement présente un solde excédentaire de 2 343 260,71 €.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de M^{me} la Présidente visant à affecter le résultat excédentaire d'investissement d'un montant de 517 586,57 € et le résultat excédentaire de fonctionnement d'un montant de 2 343 260,71 € au financement du budget primitif 2016. *(Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

M^{me} LA PRESIDENTE. – L'ordre du jour appelle la présentation générale du budget 2016.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2016

RAPPORT N°CD2016-04/1/8

M^{me} LA PRESIDENTE. – Le présent rapport a pour principal objet d'examiner, par chapitre et sous-chapitre, l'ensemble des inscriptions budgétaires pour l'exercice 2016. Les tableaux annexés permettent de visualiser dans sa globalité le budget présenté par fonction, en dépenses et en recettes.

Lors du débat d'orientations budgétaires, j'indiquais que les départements devaient élaborer leurs budgets primitifs dans un contexte financier de plus en plus contraint en raison de la réduction des concours financiers de l'Etat et de l'accroissement des dépenses sociales, sujets dont nous avons longuement parlé ce matin. S'agissant des allocations individuelles de solidarité, le reste à charge pour notre département est en augmentation et sera fortement impacté par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement entrée en vigueur le 1^{er} mars 2016.

En outre, la mise en œuvre de la loi NOTRe laisse encore apparaître aujourd'hui des zones d'ombre dans la délimitation des compétences. Certes, les départements entendent

confirmer leur rôle incontournable d'échelon opérationnel de proximité, mais s'agissant des 12 départements qui composent aujourd'hui la grande Région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes, le profil de ces collectivités ne semble pas du tout être le même ; en tout cas, nous voyons émerger deux groupes et, à mon avis, les discussions vont être également importantes, chaque département n'ayant apparemment pas tout à fait la même vision du mode d'intervention de sa collectivité auprès de la Région, et vice versa d'ailleurs.

Pour bâtir le budget primitif 2016, la collectivité s'est engagée dans des efforts de gestion et d'économies ou, qualifiez-les comme vous le souhaitez, de baisses des dépenses.

Le projet de budget 2016 s'élève à 214 520 290 €.

Le montant des investissements a été fixé à 32,788 M€. Les investissements réels, hors mouvements financiers, s'élèvent, quant à eux, à 20,433 M€.

Pour les dépenses de fonctionnement, les évolutions les plus marquantes concernent :

- les dépenses dites incompressibles d'action sociale, hors personnel, dont le montant globalisé s'élève à 91 406 926 €, en augmentation de 3,05 % par rapport à l'inscription des crédits 2015 ;
- les crédits relatifs aux frais de personnel budgétés à hauteur de 40,850 M€, la masse salariale représentant 37,715 M€ sur les 40,850 M€ précités ;
- l'entretien de la voirie qui nécessite chaque année un montant de crédits toujours important, soit 5,5 M€ dont 0,983 M€ est réservé à la viabilité hivernale.

Les recettes de fonctionnement ont été estimées avec prudence en matière de compensations, comme il a été souligné maintes fois ce matin, s'agissant de l'APA et de la TSCA. Les recettes, telles la TICPE, s'agissant de la taxe sur les carburants, et le FMDI sont structurellement atones, sujet dont nous avons aussi déjà parlé lors du débat d'orientations budgétaires. La loi de finances de 2016 confirme la baisse de 1,9 M€ de DGF pour le département de la Creuse, soit une perte de ressources de 4,570 M€ depuis 2014. Les taxes revenant au Département et instituées, l'une, à compter du 1^{er} janvier 2012 pour la taxe sur la consommation d'électricité et, l'autre, à compter du 1^{er} mars 2012 pour la taxe d'aménagement, ont été évaluées. Le taux des droits de mutation à titre onéreux est passé de 3,8 % à 4,5 % à compter du 1^{er} avril 2014, cette augmentation du taux à 4,5 % étant pérenne.

D'après nos informations et nos échanges, en tout cas m'appuyant sur l'intervention de M. le Ministre Baylet devant le Sénat le 2 mars 2016, il y aurait reconduction du dispositif de compensation de perte de CVAE : la Creuse et le Territoire de Belfort bénéficieraient de nouveau de ce mécanisme à hauteur de 4,5 M€. Avec la plus grande prudence, je vous propose d'inscrire en recettes de fonctionnement la somme de 2,5 M€ au titre d'un fonds exceptionnel de soutien aux départements fragiles.

L'équilibre du budget de fonctionnement est donc assuré par cette recette prévisionnelle, ainsi que par une hausse de fiscalité de 3,5 points.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Sur le dispositif de compensation de perte de CVAE, je rappelle ce que j’ai dit : ce qui a été validé par le Gouvernement, c’est le principe de reconduction du dispositif. C’est, ensuite, une répartition mécanique opérée en fonction de l’état de la situation économique des départements concernés.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Souhaitons que le Territoire de Belfort ne perde pas une grande entreprise cette année et qu’une plus grande partie du fonds soit à notre bénéfice.

Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, je considère que l’Assemblée départementale me donne acte de cette communication.

Il est à préciser que le rapport ne fait pas l’objet d’un vote puisque l’Assemblée aura à se prononcer en fin de séance sur chacun des chapitres du budget.

SUBVENTIONS 2016 – DOTATION CANTONALE

RAPPORT N°CD2016-04/1/9

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale, Rapporteur. – Tous les ans, une dotation cantonale est attribuée à chaque binôme de Conseillers départementaux pour faire face aux demandes de subventions émanant des associations sportives, culturelles et sociales implantées sur leur canton.

Une enveloppe globale de 185 600 €, identique à celle de 2015, pourrait être répartie entre les 15 cantons comme suit :

Cantons	Propositions Dotation 2016
AHUN	12 600 €
AUBUSSON	16 400 €
AUZANCES	16 600 €
BONNAT	10 900 €
BOURGANEUF	10 300 €
BOUSSAC	10 700 €
DUN-LE-PALESTEL	11 000 €
EVAUX-LES-BAINS	14 200 €
FELLETIN	13 300 €
GOUZON	17 800 €
GRAND-BOURG	12 300 €
GUERET-1	9 000 €
GUERET-2	9 000 €
SAINT-VAURY	10 500 €
LA SOUTERRAINE	11 000 €
TOTAL	185 600 €

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à entériner cette répartition de la dotation cantonale et à donner délégation à la Commission permanente pour valider l'affectation de l'enveloppe budgétaire dédiée à chaque binôme de Conseillers départementaux. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET 2016

RAPPORT N°CD2016-04/1/10

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Il vous est proposé d'inscrire au budget de la Direction de l'Administration générale pour 2016 un crédit de 715 700 €, contre 850 100 € en 2015, soit une réduction de dépenses de 134 400 € correspondant à une baisse de l'ordre de 15,81 %.

Ce crédit de 715 700 € se décompose ainsi : un montant de 95 000 € en investissement, contre 160 000 € en 2015, et un montant de 620 700 € en fonctionnement, contre 690 100 € en 2015.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ce n'est pas facile pour la DAG de rechercher des pistes d'économies. Nous misons sur le fait que les frais de publication, d'annonce et d'insertion des marchés publics seront en baisse cette année. Par ailleurs, nous avons travaillé ensemble sur un certain nombre d'autres éléments, afin d'atteindre cette baisse de dépenses pour ce service.

Personne ne demande la parole ?...

Je considère donc que vous prenez acte de ces informations, sachant que les chapitres correspondants seront appréciés lors du vote général du budget en fin de séance.

INFORMATIQUE ET SYSTEMES DE COMMUNICATION

RAPPORT N°CD2016-04/1/11

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – Ce rapport concernant la Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication fait état des études et des projets informatiques, de la bureautique et de l'édition, des télécommunications, des systèmes et réseaux informatiques, de la maintenance de l'existant et de l'informatisation des collèges, avec la modernisation du parc de machines, le suivi du bon fonctionnement des TNI, le raccordement des collèges haut débit et l'espace numérique de travail.

Ce budget représente, hors frais de personnel, moins de 0,8 % du budget global et c'est une proposition de budget en repli de 15 % par rapport à l'année 2015.

M^{me} la Présidente nous invite à lui donner acte de la communication de toutes les informations largement détaillées dans le rapport.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous pouvons constater une forte volonté de la part du service de mettre en place des outils de modernisation, non pas seulement en faveur des collèges, mais bien dans le cadre du fonctionnement de la collectivité. Nous apprécierons l'évaluation qui sera faite de l'expérimentation des tablettes dans le collège de BENEVENT, mais il serait bien aussi que certains agents mobiles de nos services, en particulier dans l'effectivité de leurs missions au quotidien – je pense notamment aux plans d'aide – soient aussi munis d'outils performants, tels que des tablettes avec les logiciels adéquates. Ce serait ainsi éviter la perte de temps dans la transmission d'informations précieuses et assurer aussi la sécurisation de ces informations. Ce sont des perspectives sur lesquelles nous sommes en train de travailler.

Quant au collège préfigurateur de BENEVENT, certes, nous sommes accompagnés par l'Etat dans ce déploiement. Les enseignants sont équipés et les collégiens recevront leur tablette en cette fin de printemps. La question est aujourd'hui, non plus celle des tablettes, mais des supports de travail qui ne sont pas encore totalement performants pour faire fonctionner ces tablettes. En tout cas, ayant eu l'occasion de rencontrer M. le Recteur qui nous proposait gentiment d'appliquer cette nouvelle formule à tous les collèges du Département, je lui ai rappelé qu'il s'agissait bien pour nous – nous en avons longuement débattu, notamment en Commission permanente – de prendre le temps d'évaluer ce système et d'en apprécier les points positifs. Nous en avons également débattu, madame GALBRUN, vendredi dernier à LA SOUTERRAINE.

Il est évident qu'une salle informatique avec des postes fixes dans chacun de nos collèges n'est certainement pas l'avenir et que s'opèrera sûrement une transition de type « classes mobiles » ou « classes tablettes ». L'informatique en milieu éducatif n'est pas seulement un outil de progrès, en tout cas certainement pas un outil pour « faire bien », mais avant tout un outil pédagogique supplémentaire, comme le confirment les enseignants.

Nous restons donc sur ces positions pour l'instant, mais nous aurons tout loisir d'en reparler prochainement.

La parole est M. LEGER.

M. LEGER. – Concernant l'espace numérique de travail, Elie va être remplacé et je crois que vous avez fait hier le choix du système précisément destiné à le remplacer.

M^{me} LA PRESIDENTE. – En effet.

M. LEGER. – Quelles précautions avez-vous prises pour que, cette fois-ci, tout le monde et, notamment, les enseignants en soient satisfaits ? Nous savons que l'ENT Elie a été source de quelques difficultés.

M^{me} LA PRESIDENTE. – C’est aussi un sujet qui nous a interpellés, s’agissant de faire un choix consensuel qui réponde à toutes les attentes, en l’occurrence celles des enseignants et des familles. Surtout, je n’ai pas l’impression que « la » solution logiciel existe encore. C’est donc un consensus qui se fait autour d’un choix. Un groupe de travail de certains principaux s’est attaché à l’élaboration d’un cahier des charges pour lancer cet appel d’offres.

Bien entendu, nous sommes accompagnés en la matière par l’Education nationale, plus compétente, me semble-t-il, que nous-mêmes. En fait, nous sommes, nous, le financeur en partie de l’outil fourni, mais nous n’aurons pas à faire le choix de la réponse à l’appel d’offres.

M. LEGER. – Des règles de communication s’imposent pourtant par rapport aux choix, mais le Président de la commission d’appel d’offres pourra sans doute nous apporter des précisions. En tout cas, je crois savoir que vous avez choisi un système déjà utilisé dans de grandes régions de France, n’est-ce pas ?

M. FOULON. – L’outil sur lequel le choix s’est porté hier en CAO – et je parle sous couvert de ceux qui y siègent, de droite comme de gauche – nous a été présenté comme étant efficace, sachant qu’il est utilisé, en effet, dans des régions bien plus importantes, notamment en termes de collégiens. En tout cas, il se dégage de ce choix un consensus et disons une sorte d’uniformité dans le jugement porté en fonction des retours d’expérience et par rapport à l’outil qui est aujourd’hui le nôtre.

Vous le savez, tous les collèges creusois ne sont pas concernés. Neuf d’entre eux ont fait acte de candidature. Nous espérons dans les années à venir une adhésion forte de la part des autres collèges afin d’arriver à uniformiser cet outil sur l’ensemble des collèges creusois. Deux collèges test vont être retenus, ce dont M^{me} GUILLEMOT est au courant. Moi, j’ai simplement demandé au nom de la CAO que les services soient extrêmement vigilants quant à l’efficacité de cet outil car ce qui est en place aujourd’hui constitue un demi-échec, en fonction des collèges et des retours d’expérience collectés.

Il faut savoir qu’au final, ce sont les conseils d’administration qui sont souverains quant à décider si, oui ou non, ils veulent adhérer à ce nouvel équipement.

Telle est la réponse que, sous le couvert de la confidentialité, je souhaitais apporter, en espérant ne rien avoir oublié, mais je me tourne vers les membres de la CAO.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Puisque nous parlons de communication et de télécommunications, j’observe que semble – enfin ! – se concrétiser le plan de résorption des zones blanches en matière de téléphonie mobile, mis en place par la DATAR en 2008 ! Cela fait partie des 67 mesures annoncées dans le cadre des deux comités interministériels à l’égalité des territoires de l’année 2015. 268 communes avaient été identifiées comme étant totalement des

zones blanches en France, dont 3 en Creuse : CHARRON, CHAMBONCHARD et JANAILLAT. Sur ces communes-là, des pylônes devraient donc être implantés cette année, tout en sachant que les communes voisines bénéficieront, bien sûr, des retombées de ces pylônes. C'est un engagement de l'Etat de 100 000 € par pylône et de 130 000 € si la commune se trouve en zone de montagne, la collectivité devant s'occuper du terrain et de la desserte, l'entretien et le fonctionnement relevant des opérateurs.

Il semblerait donc que cette concrétisation soit – enfin ! – pour cette année.

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est, en effet, une très bonne chose, mais vous avez dû entendre comme moi les voix de quelques maires, ce qui est le cas dans certains départements dont la Corrèze, qui contestent certaines des mesures mises en place. Certains opérateurs auraient arrêté le déploiement de la 3G ou de la 4G le temps de ces mesures, mettant alors un peu plus de puissance sur les émissions.

Vous avez raison, il faut se satisfaire de ces mesures, sauf que seules trois communes ont été identifiées dans le Département, ce qui est largement insuffisant. Un autre plan concernant zones blanches et zones grises est donc en cours de discussion et de mise en place.

En tout cas, il est rappelé deux points de vigilance importants.

Certes, il est nécessaire de construire les pylônes, quitte à ce que, là encore, les collectivités y participent, mais il faudrait s'assurer de la présence des opérateurs sur ces pylônes. Tel est le premier point.

Second point, il nous paraît important aussi, conjointement à la mise en place de ces pylônes, de pouvoir exiger que la fibre soit présente sur ces pylônes. Toutefois, malgré tous les efforts consentis au titre du déploiement du haut débit, la fibre à la maison pourrait ne pas bénéficier à tous les foyers. Qui plus est, on est déjà en train de se dire que ce n'est peut-être pas la solution porteuse d'avenir dans les cinq à dix ans et au-delà, mais que c'est sans doute par la 4G que la plupart des territoires seront couverts et qu'il y aura donc possibilité d'accès au très haut débit.

En tout cas, la technologie avance et les installations se mettent en place, ce qui est extrêmement positif. D'ailleurs, la grande Région s'engage auprès de DORSAL pour poursuivre le SDAN qui avait été élaboré. Je trouve que c'est extrêmement positif, surtout que nous avons nourri quelques craintes vite dissipées, avant d'avoir confirmation de cet engagement.

Il n'empêche qu'au fur et à mesure de ce qu'il est mis en place dans ce domaine des nouvelles technologies, il faut déjà imaginer et essayer d'anticiper ce qui sera à envisager dans les années à venir. Dans ce monde, tout va bien plus vite que l'humain, en général. Il est parfois difficile de suivre, mais nous avons un excellent service à la DISC qui nous apporte beaucoup d'aide à la décision dans ces domaines-là.

La parole est M^{me} FAIVRE.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – Tout pas en avant dans ce domaine, que ce soit au titre de la téléphonie mobile ou de l'Internet, est une bonne chose. Cela étant dit, la définition des zones blanches ne satisfait ni les maires de la Creuse ni les usagers. Tout le monde le sait et je n'en dirai pas plus. J'espère que la définition des zones grises ira plus loin et permettra de satisfaire beaucoup plus de territoires, en tout cas d'habitants de notre département et de départements ruraux, en général.

Au titre de la téléphonie mobile, beaucoup reste à faire. Si le dossier haut débit est pris en main, celui de la téléphonie est nettement plus difficile. Nous sommes aussi interpellés à ce sujet, mais nous avons beaucoup moins de pouvoir à cet égard.

Concernant le SDAN, la grande Région prend, en effet, le relais de la Région Limousin. Quelques règlements changeront par rapport aux attributions de financement, mais globalement, c'est rassurant.

Quant aux solutions, nous poursuivons la montée en débit et nous allons vers le déploiement de la fibre chez l'habitant sur une partie du territoire, selon ce qui a été décidé par les com-com. Pour le Jalon 2, rien n'est encore gravé dans le marbre. Alors, oui, nous verrons, et ce en fonction des financements, compte tenu du coût que représente l'acheminement de la fibre à domicile. Nous n'en sommes pas encore complètement revenus, mais les solutions 3G/4G sont de bonnes alternatives en réponse aux besoins et aux attentes en termes d'usage.

En tout cas, nous allons dans le bon sens et il faut s'en réjouir, même si c'est toujours petit à petit.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Je tiens à revenir sur cette définition de zone blanche qui ne satisfait, en effet, ni les maires ni les usagers, comme l'a souligné Hélène FAIVRE. Un village n'est pas réputé « zone blanche » en l'absence de réseau aux alentours de 500 mètres du bourg. En allant à MERINCHAL ou à SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX, vous traversez une succession de petits villages dans lesquels ne résident que quelques habitants en centre-bourg. Certes, seuls trois villages sont réputés être en zone blanche, mais cela ne correspond pas à la totalité des zones blanches constatées sur le territoire.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Au sujet de l'ENT, nous avons siégé hier, en effet, en commission d'appel d'offres et nous avons pu examiner les différentes propositions. Suite à un débat d'ailleurs fort intéressant, je souhaiterais, dans cette idée de co-construction, que nous puissions avoir un rapport d'étape sur l'utilisation de l'ENT. Il nous a été dit que deux collègues se prêtaient à l'expérimentation et qu'il était prévu une vague de neuf autres collègues. Ce marché est assorti d'une garantie, avec une clause de revoyure. Il s'agit, en effet, d'être très prudent et de se donner toutes les conditions de réussite de ce projet. Je souhaiterais donc que nous puissions

avoir un rapport d'étape sur le bilan de cette première expérimentation et savoir, lorsque les neuf entreront en activité, si je puis dire, comment cette utilisation est possible. Je ne sais pas à quel moment, mais je pense que ce serait intéressant pour l'ensemble des Conseillers départementaux, s'agissant d'un enjeu majeur.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous suis tout à fait sur ce point. Nous le notons, madame FAIVRE, n'est-ce pas ?

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – C'est noté.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci.

Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, je considère que vous me donnez acte de la communication des informations présentées dans le cadre de ce rapport.

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

RAPPORT N°CD2016-04/1/12

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – En 2015, plusieurs délibérations ont été prises par l'Assemblée Départementale concernant la gestion des déplacements professionnels.

Il convient aujourd'hui de repréciser certains points sur les ordres et frais de mission des agents du Département, suite à la mise en production du logiciel de gestion informatique des déplacements, Notilus, qui avait suscité quelques incompréhensions et des demandes de précision.

Ces précisions concernent les résidences administrative et familiale, ainsi que les plages horaires ouvrant droit à l'indemnisation des repas.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à modifier la délibération du 2 juillet 2015 pour prévoir qu'en principe, c'est la résidence administrative qui est prise en compte mais que, dans le cas où l'agent part directement de sa résidence familiale ou y rentre directement, et que la résidence familiale est plus rapprochée du lieu de mission, c'est la résidence familiale qui est prise en compte. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à préciser que l'ordre de mission n'a vocation à être délivré à un agent que dans le cas où celui-ci sera ensuite indemnisé pour sa

mission : frais de déplacement, de repas ou d'hébergement ; néanmoins, il convient également de délivrer un ordre de mission « sans frais » à un agent qui, bien qu'il ne sera pas indemnisé, réalise un déplacement ayant un caractère inhabituel. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet de préciser les plages horaires ouvrant droit à indemnisation des repas : 11 h/14 h pour le repas du midi, 18 h/21 h pour celui du soir. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition visant à rappeler que l'indemnisation des repas n'intervient que si l'agent est en mission sur la totalité de l'une de ces plages horaires – fin de la mission, plus temps de trajet ; en cas d'interruption pour convenances personnelles, l'indemnisation n'aura pas lieu. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à rappeler que dans le cas où l'agent a droit à un repas gratuit, il ne supporte aucun frais supplémentaire de repas et n'a pas droit à l'indemnité pour frais supplémentaires de repas. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet de rappeler que, dans le cas où une mission vient à être interrompue pour convenances personnelles avant le retour – retour de mission plus tardif, week-end dans la famille –, le trajet du retour pourra être indemnisé. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition visant à rappeler aux agents titulaires d'un ordre de mission permanent qu'ils doivent indiquer, dans leurs états de frais, les éléments permettant de déterminer leur droit à indemnité, notamment concernant les repas, en mentionnant l'heure à laquelle se termine leur mission : horaires de fin de réunion, plus temps de trajet retour ou temps d'interruption de mission pour convenances personnelles. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Enfin, je mets aux voix la proposition tendant à rappeler aux agents chargés de valider les états de frais qu'il leur appartient de vérifier le droit à indemnité des agents titulaires d'un ordre de mission permanent. *(Adoptée à l'unanimité.)*

FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS – DEPENSES DE PERSONNEL

RAPPORT N°CD2016-04/1/13

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Il appartient à l'Assemblée de se prononcer sur les moyens qu'elle entend donner aux groupes d'élus constitués en son sein.

Une enveloppe globale est allouée aux groupes d'élus dûment constitués. Cette enveloppe permet la rémunération d'un ou plusieurs contractuels sur proposition des présidents de groupe.

Pour l'année 2016, ces crédits sont calculés sur la base de 3 375 € par Conseiller départemental, membre d'un groupe, et répartis comme suit :

- groupe d'Union de la Droite et du Centre = 54 000 €
- groupe de la Gauche = 47 250 €

soit un crédit global de 101 250 €, charges patronales comprises, à inscrire au chapitre 944.

Ce montant représente 51,87 % de l'enveloppe maximale théorique qui s'élève à 195 196 € et représente 30 % du montant des indemnités versées en 2015.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à fixer, pour l'année 2016, les enveloppes affectées aux dépenses de personnel des groupes d'élus, ainsi que vient de les évoquer à l'instant M. GAUDIN. (*Adoptée à l'unanimité.*)

PERSONNEL DEPARTEMENTAL – PÔLE VIE AU TRAVAIL

RAPPORT N°CD2016-04/1/14

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Le Pôle Vie au Travail de la DRH est composé de quatre entités qui ont en charge la médecine préventive, la prévention et la sécurité au travail, l'action sociale, l'appui logistique.

Ces services travaillent pour préserver la santé et assurer la sécurité des agents, pour les accompagner en cas de difficultés et également pour prévenir les situations de mal-être au travail et améliorer les conditions matérielles d'exercice des missions.

Le projet de budget du Pôle Vie au Travail s'établit pour 2016 à 1 428 650 € en fonctionnement et à 128 000 € en investissement. Il est globalement stable par rapport à 2015, mais des évolutions sont envisagées pour rationaliser les moyens et assurer une meilleure maîtrise des dépenses.

Ces évolutions concernant les services Médecine préventive, Prévention et Sécurité au travail, Action sociale et Appui logistique sont détaillées dans le rapport sur lequel la première commission s'est prononcée favorablement.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} GUILLEMOT.

M^{me} GUILLEMOT. – En ce qui concerne le service Prévention et Sécurité au travail, la prévention des risques fait l'objet d'un document unique d'évaluation des risques qui intervient également pour le Conseil départemental et les agents. Je souhaite insister sur un élément assez important qui pourrait intervenir dans ce service. Je veux parler de la politique de remplacement des agents, en particulier dans les collèges parce que c'est celle que je connais le mieux. Je pense que la politique actuellement menée ne s'inscrit pas dans une bonne prévention des risques et de la sécurité au travail.

Pour illustrer mon propos, je cite des exemples très concrets. Lorsqu'un agent que l'on sait être arrêté pour une durée dépassant largement les 15 jours n'est pas remplacé,

automatiquement on considère que c'est aux agents restant en place de devoir assumer une partie du travail de l'agent absent. Or cela implique des conditions de travail très différentes et dans le cadre de la restauration scolaire, les mesures d'hygiène peuvent être mises à mal par ce surcroît de travail. J'aimerais donc savoir quelle est aujourd'hui la politique de remplacement des agents dans les collèges.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous avez raison de soulever ce point, mais concernant notamment les ATTEE dans les collèges, nous menons déjà depuis quelques semaines une nouvelle réflexion sur l'organisation. Nous savons que, malheureusement, la difficulté s'articule autour de ces agents qui sont ceux de notre collectivité, mais qui sont sous l'effectivité quotidienne d'un certain nombre de tâches, celles du gestionnaire et du principal. Ce n'est donc pas très facile pour agents-là, ni pour les principaux et les gestionnaires.

Notre réflexion s'oriente vers un pool de deux ou trois agents, point que nous n'avons pas encore finalisé, s'agissant, pour l'instant, d'une piste de concertation et de réflexion, qui auraient, peut-être de façon plus territorialisée, une connaissance et une présence auprès des ATTEE de façon assez régulière. Dans le cadre de ce pool, l'un aurait des compétences de management/RH, l'autre des compétences dans le du bâtiment, etc. Je ne parle pas de compétences informatiques car c'est déjà le cas.

Cette réflexion devrait certainement nous conduire à répondre de façon plus efficace et plus pertinente à ces arrêts de travail, qu'ils soient de courte, de moyenne ou de longue durée car même un arrêt de travail de courte durée peut déstabiliser une équipe. Par ailleurs, on ne sait jamais de quelle durée sera au final l'arrêt de travail. Là, c'est aussi une particularité d'organisation et de gestion depuis notre DRH.

Vous parlez en particulier des services de restauration. Nous avons une difficulté supplémentaire dans cette réflexion à une échelle plus départementale en ce sens que nous n'avons pas toujours l'agent idéal susceptible de remplacer un agent en arrêt. La restauration requiert parfois, en effet, des compétences et des connaissances très spécifiques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, comme vous le rappelez vous-même.

Par conséquent, oui, il y a des difficultés dans certains collèges et j'en suis tout à fait consciente. Nous espérons pouvoir proposer un autre modèle qui ne sera peut-être pas parfait, mais qui nous permettra d'améliorer la situation dès la prochaine rentrée.

La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – De toute façon, nous respectons aujourd'hui le guide des collèges qui est remis à chacun des principaux et des gestionnaires, notamment les critères de remplacement qui y sont indiqués. Il est vrai que notre DGS essaye de pourvoir, en particulier dans la restauration, à ces remplacements, et ce dans le respect de ce guide.

M^{me} GUILLEMOT. – Oui, mais dans les petits collèges qui sont tout de même la grande majorité des collèges creusois, tous les agents passent en cuisine, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de missions spécifiques pour les agents dans les petits collèges. Tous sont en restauration le

matin. Cela pose donc de vrais problèmes et je peux vous assurer qu'au-delà de deux jours, les agents ne sont pas remplacés.

Ensuite, voilà quelques mois, vous nous aviez parlé, madame DEFEMME, de contrôles. Un cabinet privé devait contrôler les arrêts de travail. Ces contrôles sont-ils effectifs ?

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Non, pour le moment, aucun contrôle n'a été effectué. Vous craigniez que ce soit une mesure abusive, mais je vous rassure sur le fait qu'il n'a été procédé à aucun contrôle jusqu'à présent.

M^{me} GUILLEMOT. – Qu'elle soit abusive, je ne sais pas, mais elle est, à mon avis, complètement inutile.

Quand un agent est en arrêt, on peut s'amuser à en contrôler la légitimité et donc contrôler l'arrêt. J'ai d'ailleurs entendu qu'un maire avaient été, voilà quelque temps, inquiet par l'ordre des médecins à ce titre. En tout cas, il est un état de fait : les établissements fonctionnent avec moins d'agents, comme je le disais précédemment. Une masse de travail se reporte donc sur les agents qui sont assidus et présents à leur poste de travail jusqu'à peut-être ressentir un mal-être. Je crains donc que cette situation ne génère davantage d'arrêts.

Il semblerait en fait, lorsqu'un agent titulaire est en arrêt maladie, que son salaire reste supporté par le Conseil départemental, sans que n'intervienne l'assurance-maladie.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Si, l'assurance-maladie intervient, mais, me semble-t-il, uniquement pour les accidents du travail.

M^{me} GUILLEMOT. – Oui, mais je parle là en cas de maladie.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – En cas de maladie, c'est, en effet, à la charge de la collectivité.

M^{me} GUILLEMOT. – Voilà ! Cela veut dire que le Département peut hésiter à remplacer l'agent arrêté pour maladie du fait d'avoir à supporter le salaire à la fois du titulaire et du remplaçant. Nous avons donc tout intérêt à enregistrer un nombre d'arrêts maladie le plus limité possible, point sur lequel tout le monde, je suppose, est d'accord.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Bien sûr.

M^{me} GUILLEMOT. – Mais je ne pense pas qu'en ne remplaçant pas des agents malades, nous allions dans cette direction.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Madame GUILLEMOT, nous ne remplaçons peut-être pas tous les agents en arrêt maladie sur tous les postes du Département, mais, je vous rassure, certains sont tout de même remplacés.

Dans la réflexion que nous menons actuellement et qui émane de certains principaux de collèges, mais aussi de certains agents de notre collectivité, nous pourrions imaginer – notez l’emploi du conditionnel – certains mouvements, disons des agents qui seraient mobiles sur plusieurs collèges. Mais il nous faut vraiment approfondir davantage cette piste. Là aussi, nous avons procédé aux évaluations annuelles des agents. Travaillant sur les bilans de compétences et sur les souhaits de formation ou de mobilité de certains agents de la collectivité, nous voyons bien que des pistes très intéressantes nous sont suggérées par certains d’entre eux qui travaillent dans les collèges. Certains envisageraient bien d’assurer des missions de remplacement ou des missions d’autres ordres et de travailler sur d’autres collèges avec d’autres collègues.

C’est là une vision qu’il nous faut considérer, non plus collège par collège, mais à une autre échelle. En tout cas, si l’échelle un collège / DRH Département me semble nécessiter des niveaux intermédiaires, cela fera partie des propositions que nous vous soumettrons dans les mois à venir.

Nous pourrions ainsi, vous avez raison, mais en partie seulement, répondre à des urgences, sachant qu’un arrêt maladie est souvent connu malheureusement le matin même au sein d’un collège. Il est donc parfois quelque peu difficile de réagir promptement.

C’est une réflexion que nous partageons aussi avec des communes et des intercommunalités qui font également face à ce même genre de problème. Quand nous parlons de mutualisation, nous savons que c’est le cas sur certains territoires, avec des mises à disposition d’agents de communes auprès du Département.

Toutes ces considérations nous incitent à trouver des solutions visant à faire en sorte d’accentuer la réactivité face aux difficultés qui se présentent, et ce dans les heures de la découverte d’un arrêt maladie.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Pour ce qui est du remplacement des cuisiniers et, plus largement, des agents travaillant dans la restauration, il faut savoir que la DRH est très réactive. Par contre, il arrive aussi de temps en temps que nous soyons face à un problème : le fait de ne pas trouver, parmi le vivier que nous avons, des personnes disponibles. Le temps d’arriver à trouver quelqu’un qui soit disponible ponctuellement ou au coup par coup peut donc aussi être une gêne et ce n’est pas toujours évident.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous touchons là les notions de formation, de contrat d’accompagnement à l’emploi, etc. Nous sommes donc, là aussi, sur le champ de l’accompagnement que l’on peut apporter aux allocataires des minima sociaux, etc.

Nous avons donc maintes pistes. Il suffira d'aboutir de façon tout à fait concertée avec les intéressés.

Personne ne demande plus la parole ?...

Considérant que vous avez pris acte de la communication des informations contenues dans le rapport, je vous propose de valider le barème des prestations d'action sociale pour 2016, identique à celui de 2015, et de donner à la Commission permanente pour le suivi de ces différents dossiers.

Je mets aux voix cette proposition. (Adoptée à l'unanimité.)

PERSONNEL DEPARTEMENTAL REQUALIFICATION D'UN EMPLOI A LA DIRECTION DES TRANSPORTS

RAPPORT N°CD2016-04/1/15

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Ce rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée départementale une modification du tableau des emplois et des effectifs de la collectivité, découlant de la requalification d'un poste au sein de la Direction des Transports. En effet, il est envisagé d'ouvrir le poste d'agent chargé de la sécurité des transports scolaires et interurbains, actuellement en catégorie B, à la catégorie C, ce qui n'a pas d'impact au titre de l'effectif.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à adopter la modification du tableau des emplois de la Direction des Transports et à m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des effectifs au fur et à mesure des recrutements au sein de ladite Direction. (Adoptée à l'unanimité.)

PERSONNEL DEPARTEMENTAL POURSUITE DE LA REFORME DE LA CATEGORIE B : MISE EN PLACE DU NOUVEAU CADRE D'EMPLOIS DES MONITEURS EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX AU SEIN DE LA DIRECTION DES ACTIONS SOCIALES DE PROXIMITE

RAPPORT N°CD2016-04/1/16

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Ce rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée départementale une modification du tableau des emplois et des effectifs de la collectivité, relative à la mise en œuvre du décret n°2013-490 du 10 juin 2013, créant un nouveau cadre d'emplois des moniteurs éducateurs et intervenants familiaux.

Il s'agit de l'ouverture de trois postes de TISF, technicien de l'intervention sociale et familiale, de catégorie C, à la catégorie B, ouverture qui n'a pas d'impact sur l'organigramme.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Pourriez-vous nous indiquer, au fil de la présentation de ces dossiers, l'avis des représentants du personnel au sein du Comité Technique ?

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Oui, c'est un avis favorable.

M. JEANSANNETAS. – Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité et donc à ouvrir les emplois de TISF, technicien de l'intervention sociale et familiale, à la catégorie B et au nouveau cadre d'emplois des moniteurs éducateurs et intervenants familiaux, ainsi qu'à m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des effectifs au fur et à mesure des recrutements au sein de la Direction des Actions Sociales de Proximité et des Unités Territoriales d'Action Sociale. *(Adoptée à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL REORGANISATION DU SERVICE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

RAPPORT N°CD2016-04/1/17

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Ce rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée départementale une modification du tableau des emplois, du tableau des effectifs et de l'organigramme de la Direction Enfance Famille Jeunesse liée à une réorganisation du service de l'ASE, l'Aide Sociale à l'Enfance.

Figurent dans le rapport la présentation du contexte et ses conséquences sur les équipes du SAAF, les cadres et les assistants familiaux, et il est fait part de la solution envisagée. Il est également évoqué la réorganisation du service et la proposition y afférente, ainsi que l'impact des propositions sur le tableau des emplois, sur celui des effectifs et sur les organigrammes de la collectivité.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – En ce qui concerne la réorganisation du service de l'Aide Sociale à l'Enfance au sein de la Direction Enfance Famille Jeunesse, je tiens à souligner la nécessité, en effet, de soutenir le chef de service chargé des placements compte tenu de l'augmentation constante du poids de charge, s'agissant de près de 340 enfants placés et de situations de plus en plus lourdes.

Par ailleurs, le poste d'adjoint au chef de service ASE est devenu inutile puisque, vous vous en souvenez sans doute, nous vous avons fait part de missions confiées à des partenaires extérieurs : l'UDAF, la MSA Services Limousin ou le Centre départemental de l'Enfance et de la Famille.

Par conséquent, la proposition qui vous est faite est de renforcer, bien entendu, l'encadrement du SAAF pour faire face à cette montée en charge du nombre de placements.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je souhaiterais savoir, madame la Présidente, ce dossier étant relativement technique, comment seront définis ces deux secteurs.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – La sectorisation revient à partager le Département en deux : est / ouest.

M. DUMONTANT. – Quels sont les critères présidant à ce découpage ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – C'est fonction de la répartition du nombre d'assistants familiaux.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – C'est une remarque générale que je formule sur ce rapport.

Nous ne pouvons que nous réjouir de nos interventions auprès des familles en difficulté et des mesures les accompagnant. J'espère que le juge des enfants aura conscience de tous ces efforts et, notamment, le Ministère de la Justice puisque c'est effectivement dans le cadre des placements ordonnés par les juges des enfants que nous intervenons.

Par ailleurs, il est important, mais nous en avons déjà parlé au sujet du prochain schéma départemental, de prendre en compte tout le travail à réaliser sur la prévention pour éviter ces situations de placement qui n'ont fait qu'augmenter ces dernières années.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nombreuses sont les discussions autour de la prévention et des problématiques sociologiques et éducatives, sujet que j’ai évoqué en introduction de notre séance.

Jeudi dernier, nous avons une réunion sur le Programme territorial d’insertion. Nous percevons bien que des difficultés quasi structurelles se font jour dans certaines familles. Heureusement que rien n’est écrit ou dit à la naissance d’un enfant, mais nous restons en vigilance sur les situations fragiles qui, dans un certain nombre de cas, conduisent malheureusement à ces difficultés de vie. Il faut le rappeler, les enfants sont souvent, en effet, en première ligne dans ces difficultés sociales.

Il s’agit bien, et vous avez raison de le rappeler, de transversalité et le Pôle Enfance Famille travaille de concert avec les services chargés de l’insertion et du logement. Nous essayons, en tout cas, et c’est l’essence même de la profession de nos travailleurs médico-sociaux, d’être dans ces postures de prévention et d’accompagnement sur une polyvalence de secteur.

Notre intervention est de poursuivre sur ces voies-là, de conforter et d’élargir les partenariats possibles sur ces notions de prévention, parfois même autour de la cellule familiale. Celle-ci doit rester une sphère privée, mais jusqu’à un certain moment, celui où les difficultés sont telles qu’une prise en charge s’impose. Certes, il est extrêmement délicat de porter des jugements sur certaines situations et je ne veux pas m’égarer sur cette voie-là. En tout cas, avant que les enfants arrivent devant le juge des enfants – juge des enfants qu’il conviendrait d’ailleurs d’appeler le juge des parents, sachant que ce ne sont pas les enfants que l’on juge –, il est important que notre action soit du mieux que possible.

Il est aussi un point sur lequel il m’importe de travailler, celui des situations de blocage que nous découvrons avec l’Education nationale qui, pour sa part, a également ses propres règles et ses propres services sociaux. J’ai eu à regretter sur des expériences douloureuses qu’il n’y ait pas plus de concertation en amont et de partenariat. C’est donc, là aussi, un engagement sur lequel j’aimerais que nous réussissions : fluidifier les échanges pour l’amélioration du signalement de certaines situations. Nous savons pertinemment que plus nous agissons en amont, plus nous avons de chances de réussite pour les enfants et les familles.

Je vous rejoins donc complètement, madame GALBRUN, et nos services attendent aussi cela de nous.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à créer un second poste de Responsable du Service Accueil et Accompagnement Familial, le SAAF, par suppression du poste d’Adjoint au chef de service l’Aide Sociale à l’Enfance. *(Adoptée à l’unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à répartir les autres agents du Service Accueil et Accompagnement Familial – référents administratifs, travailleurs sociaux et psychologues – dans 4 cellules « accompagnement ». *(Adoptée à l’unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet de modifier le tableau des emplois, le tableau des effectifs et l'organigramme de la Direction Enfance Famille Jeunesse. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des effectifs au fur et à mesure des recrutements au sein de la Direction Enfance Famille Jeunesse. *(Adoptée à l'unanimité.)*

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

RAPPORT N°CD2016-04/1/18

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Les tableaux joints au rapport récapitulent l'ensemble des emplois existant au sein de la collectivité. Au regard de chaque emploi, figurent le ou les cadres d'emploi correspondants, ainsi que le ou les grades.

Il s'agit d'adopter l'ensemble des propositions présentées en détail dans ce rapport, relatives notamment au tableau des emplois et au tableau des effectifs de la collectivité et, d'autoriser M^{me} la Présidente à procéder aux modifications, d'une part, du tableau des emplois, relatives aux décisions du Conseil départemental de la Creuse, et, d'autre part, du tableau des effectifs, au fur et à mesure des recrutements.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – A l'occasion de l'examen de ce rapport, peut-être pourriez vous refaire un point sur votre politique vis-à-vis des contractuels, s'il vous plaît.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous étudions actuellement les réponses à la bourse interne, avec un certain nombre de demandes de mobilité sur les postes vacants. Je laisse le soin à M^{me} DEFEMME de nous apporter elle-même des précisions.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Nous sommes, en effet, en pleins mouvements de bourse interne et en fonction des changements de postes, découleront forcément d'autres mouvements. Ce n'est qu'à la fin que nous comptabiliserons et regarderons les postes éventuellement à pourvoir. Nous verrons alors, en fonction de la nécessité et des possibilités, s'il convient de faire appel aux contractuels. Mais pour le moment, la priorité est réservée aux agents titulaires.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} PENICAUD.

M^{me} PENICAUD. – Jusqu’à quelle date cette bourse interne va-t-elle se dérouler ?

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Pour le premier mouvement, nous terminons les jurys jeudi.

M^{me} PENICAUD. – Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Vous le dites, se déroule d’abord la bourse interne et vous verrez ensuite, je présume, les besoins qui ne sont pas couverts, mais des contractuels sont déjà en poste. Outre l’état des personnels au 1^{er} janvier 2016, avez-vous procédé à une prévision de la gestion des personnels tout au long de l’année budgétaire par rapport aux besoins, aux remplacements, aux contractuels déjà en poste ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Aujourd’hui, la prévision est celle qui est inscrite dans le budget, soit 40,850 M€, ce qui correspond au financement des salaires, charges et formations des agents figurant à l’organigramme.

Ce n’est probablement qu’au cours du second semestre, lorsque nous aurons travaillé de façon plus approfondie en particulier avec les services de la nouvelle Région et lorsque nous saurons quelles compétences seront effectivement transférées ou conservées par notre département, que nous pourrons affiner les choses au plus juste niveau. Nous savons exactement là où il y a, en effet, des manques, là où les services sont à renforcer et là où des modifications sont à apporter, sujet dont nous parlions tout à l’heure à propos des ATTEE dans les collèges.

Je vous rassure donc, nous y travaillons depuis un certain temps et nous sommes encore dans la réflexion. Je me suis d’ailleurs exprimée à ce sujet-là, que ce soit auprès des représentants des agents de la collectivité ou publiquement dans la presse. Contrairement à certains départements, non pas seulement de droite, mais aussi de gauche qui, en première réaction aux difficultés financières, ont « taillé » dans la masse salariale, je tiens à ce que nous nous donnions les moyens. La Creuse étant un petit département, la proximité est une règle importante pour évaluer notre action départementale. Je me suis donc gardée de faire tout et n’importe quoi.

Il est certain qu’interviendront des changements et nous le savons tous, comme le savent aussi les agents. Mais il s’agit avant tout de veiller à l’exercice, dans les meilleures conditions possibles pour nos agents, des politiques et des missions qu’ils ont en charge dans le Département et auprès des habitants.

M^{me} GUILLEMOT. – Quels sont les effectifs actuels des contractuels ?

M. LEGER. – Ils seraient, semble-t-il, au nombre d'une centaine, d'après le décompte auquel nous avons procédé.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La collectivité compte aujourd'hui 1 152 agents et nous vous communiquerons précisément le nombre de contractuels.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Que vous attendiez les derniers réglages, si je puis dire, par rapport à la loi NOTRe, aux compétences qui seront assumées par la Région et celles qui ne seront plus dévolues au Département, c'est indiscutable et sans aucun problème.

En revanche, et là j'anticipe, vous inscrivez une somme pour le personnel, qui, de toute façon, comme je le disais ce matin, ne sera pas suffisante pour faire faire au seul Glissement Vieillesse Technicité, le GVT. Cela veut donc dire que déjà, vous avez fait le choix d'une réduction des effectifs, quoi qu'il arrive.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Non, pas du tout !

La DRH nous a confirmé que le montant que nous avons budgété correspond aux organigrammes. C'est une obligation légale d'inscrire le montant des dépenses au regard du nombre d'agents figurant dans l'organigramme de la collectivité. Nous avons donc ainsi procédé, sauf à contester la DRH ou la Direction des Finances sur les perspectives et le calcul des sommes. Voilà, je vous parle franchement et clairement !

Ce montant budgété intègre, bien entendu, le GVT et l'augmentation de la valeur du point d'indice, soit 0,6 % sur le second semestre, estimée à un peu moins de 100 000 € pour la collectivité, cette année.

Vous vouliez ajouter un point, monsieur GAUDIN ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Je voulais juste préciser, mais vous venez de le dire, madame la Présidente, que nous avons, en effet, intégré l'augmentation de 0,6 % de la valeur du point d'indice à compter du 1^{er} juillet prochain, ce qui, de mémoire, représente 90 000 € ou 93 000 €.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Puisque nous sommes sur le sujet, cette prévision budgétaire, en regard du personnel, des évolutions de cotisations sociales et du point d'indice, m'interroge également. Concernant les agents titulaires qui vont arriver en retraite, la question que nous pouvons nous poser est de savoir si, pour des raisons d'économies à réaliser, ils seront, oui ou non, remplacés. Avez-vous une réflexion en la matière ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Non. Il ne s’agit pas de considérer qu’un agent partant à la retraite constitue une aubaine ! La question est de savoir si la mission qu’il effectuait au sein de la collectivité juste avant son départ en retraite est vouée, au regard du nouveau format de fonctionnement des collectivités et des changements intervenant aujourd’hui en termes de compétences, à perdurer, à se transformer, à s’organiser différemment ou pas. Voilà ! Ce n’est en rien une fixette, du style : « Super, un agent part à la retraite, voilà un poste qui ne sera pas remplacé ! » Si tel était le cas, cela aurait déjà été fait.

De ces missions qui sont celles des agents partant à la retraite, dont très peu sont concernés chaque année au regard du nombre de fonctionnaires de la collectivité, nous en discutons avec les cadres, sinon avec le DGS. Nous pouvons nous permettre – c’est là aussi un point fort de notre collectivité – de faire du cas par cas, la collectivité ne comptant pas des dizaines de milliers d’agents.

C’est une façon de procéder, en tout cas celle qui est la nôtre.

La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Je voulais savoir, ayant déjà eu l’occasion de vous poser la question, si vous aviez avancé sur le sujet des formations en alternance et je me référerai, bien sûr, à l’apprentissage. Relayant ce que disait tout à l’heure Agnès GUILLEMOT sur les remplacements dans les collèges, je pense que toutes ces questions s’anticipent. Des secteurs sont particulièrement en situation difficile de recrutements. Celui de la cuisine en fait partie : il n’est pas simple, en effet, de trouver, un cuisinier dans le Département pour assurer des missions ou des remplacements dans les établissements scolaires. Je pense donc qu’une politique d’anticipation doit être mise en place et que l’apprentissage pourrait être un levier.

J’avais déjà eu l’occasion de vous interroger à ce sujet : avez-vous avancé sur cette question ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Pour les publics qui nécessiteraient de notre part un accompagnement en termes de formation et d’acquisition de nouvelles compétences, tous les outils nous intéressent, que ce soit les formations en alternance, les contrats d’accompagnement à l’emploi, la formation professionnelle, l’apprentissage, etc. A l’instar des pratiques déjà mises en place dans le cadre des relations entre le Conseil départemental et la Chambre d’Agriculture autour de l’accompagnement des situations fragiles, nous allons essayer de travailler avec les autres consulaires, Chambre de Métiers et Chambre de Commerce et d’Industrie, et ce en lien avec des formations qui se déroulent sur le Département. Rien n’est encore complètement formalisé, mais nous recevons régulièrement des demandes d’étudiants pour savoir si nous pouvons nous engager auprès d’eux sur ces modes de formation. Bien entendu, nous y prêtons la plus grande attention et nous essayons de donner suite à leurs demandes.

En réponse plus précisément à votre question, s’agissant des apprentis, nous avons un cuisinier, un master pro à la Direction de l’Informatique et des Systèmes de Communication et nous allons accueillir une licence pro au Pôle Aménagement et Transports, Direction des Bâtiments. Voilà ce qu’il en est pour l’instant.

M^{me} MARTIN. – Très bien. Merci !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je veux être bien clair, madame la Présidente. Quand je vous pose des questions sur le GVT, je ne remets pas du tout en cause les propositions de la DRH, laquelle fait comme elle peut avec les moyens qui lui sont donnés. Quand je remets en cause le budget, je ne mets pas en cause les services du budget, lesquels font comme ils peuvent avec les commandes politiques qui leur sont édictées.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Très bien. Alors, en fait, pour parler clairement, c'est moi que vous remettez en cause sur des informations que me transmettraient les services et que je modifierais... Eh bien, non ! Je ne remets pas en cause les informations que me transmettent les services et je ne vois d'ailleurs pas comment je pourrais m'y prêter. Toute transmission d'informations aux élus de l'Assemblée départementale est donc sous ma responsabilité. Je vous disais simplement que je prends les informations qui me sont données et j'essaie de mettre en musique la jolie partition du budget du Département.

M. LEGER. – Très bien et c'est là de votre choix.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Tout à fait et heureusement que j'écoute les services, lesquels sont bien plus compétents au moi ! C'est l'évidence même ! Je ne sais pas tout et je ne connais pas tout. Même dans cinq ans, je ne connaîtrai certainement pas tout, ni ne saurai tout, en tout cas moins bien que les responsables des services de cette collectivité. Heureusement pour eux et heureusement pour moi !

Je suis polyvalente dans un certain nombre de domaines, mais je ne prétends pas tout connaître à fond. Je pense que vous-même, lorsque vous étiez Vice-président, vous n'aviez pas toute la connaissance fine, à la virgule près, de ce qui se passe dans tous les services.

M. LEGER. – Certes ! *(Quoique ! de plusieurs Conseillers départementaux de l'opposition.)*

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ah, il semblerait que ce n'était pas ce qui était dit ! *(Sourires.)*

La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Je reviens sur la formation en alternance, pour vous féliciter de poursuivre cette politique que nous avons commencé à mener et j'espère que vous l'amplifierez. C'est, en effet, une chance, et je rejoins Armelle MARTIN, pour des jeunes en

formation de trouver des terrains de stage. En particulier, les collègues en sont d'excellents pour former des cuisiniers. D'ailleurs, sans doute ce jeune apprenti que nous avons formé est-il toujours dans la collectivité. Percevant un acquiescement derrière vous, madame la Présidente, je m'en félicite, estimant que c'est une bonne chose.

En termes de ressources humaines, nous avons là un outil. Pour ce qui est de l'apprentissage, nous avons connu des bons moments – c'en est un –, mais parfois aussi des opérations ratées. En tout cas, j'encourage la collectivité à poursuivre en ce sens. Dès lors que nous avons de vrais métiers définis par le code de l'apprentissage, il est possible de trouver des maîtres d'apprentissage. Pour tout personnel d'une collectivité, il est également valorisant d'être un maître d'apprentissage, celui qui transmet un métier et, au sein d'une belle collectivité qu'est celle du Département, d'avoir demain des professionnels aguerris. Nous avons la capacité à former des jeunes à de bons et vrais beaux métiers, parfois manuels, que ce soit en cuisine ou sur les routes.

Je vous encourage donc à poursuivre en ce sens.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions présentées dans le cadre de ce rapport, relatives notamment aux tableaux des emplois et des effectifs de la collectivité. (*Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

Je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des emplois, relatives aux décisions du Conseil départemental de la Creuse, et du tableau des effectifs, au fur et à mesure des recrutements. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

PERSONNEL DEPARTEMENTAL – BUDGET 2016

RAPPORT N°CD2016-04/1/19

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Il s'agit de donner acte à M^{me} la Présidente de la communication des informations concernant le budget RH dont la prévision de dépenses s'établit à 40,850 M€ et concerne les rémunérations et charges de personnel, la formation et les déplacements professionnels, la communication interne, l'activité du Pôle Vie au travail - action sociale, médecine préventive, prévention et sécurité au travail -, la contribution du Département à différents fonds et dépenses diverses et le fonctionnement de l'Assemblée départementale. Les recettes, quant à elles, s'élèvent à 2,144 M€ et concernent les recettes directes et les compensations.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Je ne sais pas s’il en est de tradition de l’évoquer dans ce chapitre, mais je ne vois pas figurer le Comité des Œuvres Sociales du Département.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Il en est question dans le cadre du rapport consacré au personnel départemental – Pôle Vie au travail, très précisément à la page 82.

M. JEANSANNETAS. – Merci, madame la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?

En conséquence, je considère que l’Assemblée départementale prend acte de la communication des informations détaillées dans le rapport et concernant ce budget des ressources humaines.

SERVICES GENERAUX – BUDGET 2016

RAPPORT N°CD2016-04/1/20

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale, Rapporteur. – L’objet de ce rapport est de récapituler les propositions de dépenses et recettes présentées dans le cadre de la fonction 0 – Services Généraux.

Cette fonction regroupe, en sous-fonction 02, l’administration générale de la collectivité pour sa partie non ventilable dans les autres fonctions individualisées, détaillée en « personnel » et « autres moyens ».

La commission concernée a donné son accord sur l’ensemble des propositions figurant au rapport en objet. Il s’agit d’en débattre, sachant que les inscriptions budgétaires font l’objet d’un vote spécifique en fin de séance.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Nous nous prononcerons sur les inscriptions budgétaires prévues, en dépenses et en recettes, aux chapitres 900 et 930 en fin de séance, lors du vote global du budget.

SECURITE – BUDGET 2016

RAPPORT N°CD2016-04/1/21

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale, Rapporteur. – L’objet de ce rapport est de récapituler les propositions de dépenses

et recettes dans le cadre de la fonction 1 - Sécurité, laquelle concerne notamment la participation au fonctionnement du SDIS.

La commission concernée s'est prononcée favorablement sur ces propositions détaillées dans le rapport. Il s'agit d'en débattre, sachant que les inscriptions budgétaires font, là aussi, l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

Il s'agit également de se prononcer sur l'inscription d'une autorisation de programme d'un montant de 16 000 € relative à la mise en accessibilité du bâtiment de la caserne de gendarmerie de LA COURTINE.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Il est vrai que c'est un sujet dont nous avons déjà parlé tout à l'heure.

Je reviens, pardonnez-moi, monsieur LABAR, sur cette histoire de transfert au SDIS des centres de secours lorsqu'ils sont communaux. Si j'ai bien compris, il n'y aurait plus d'intérêt à aller sur ce schéma-là si la DETR, dont bénéficient aujourd'hui les communes dans le cadre de travaux réalisés sur les centres de secours dont elles sont propriétaires, pouvait être affectée d'une façon ou d'une autre au SDIS, servant ainsi en quelque sorte de subvention d'investissement.

Vous auriez donc changé votre façon de voir les choses, monsieur LABAR, en attendant que M. le Préfet vous le confirme ou du moins vous dise ce qu'il en est.

M. LABAR. – Tout à fait.

Je n'ai jamais eu l'intention de violenter ou de spolier qui que ce soit à propos de ces casernes, ni de me constituer un patrimoine immobilier ! Seulement, il est parfaitement explicité dans la convention signée en 2001 que le SDIS peut subvenir à ses obligations de locataire, voire aux gros travaux de propriétaire dès lors que ses finances le lui permettent.

Il ne faut pas avoir fait HEC pour se dire que s'il lui était possible de subvenir de nouveau à ces gros travaux sur ces centres de secours, il serait quand même logique qu'il en soit propriétaire. De plus, il serait ainsi plus aisé d'établir une politique globale de bâtiments.

Mais voilà, tout le monde connaît la situation aujourd'hui du SDIS et les choses changent. Vu les difficultés, quand j'en ai parlé avec la Préfecture, M. le Préfet m'a dit qu'il serait peut-être possible que la DETR intervienne dans le cadre de cette dimension-là. Or, nous le savons tous, la DETR n'est attribuée qu'à une commune ou un EPCI.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Très bien.

C'est, en tout cas, l'intérêt de tous qui prime avant tout, mais aussi l'intérêt financier du SDIS.

Sans autres interventions de votre part, mes chers collègues, je considère que vous avez pris acte de ces informations, sachant que nous nous prononcerons sur les inscriptions budgétaires prévues, en dépenses et en recettes, aux chapitres 901 et 931 en fin de séance, lors du vote global du budget.

En revanche, je mets aux voix cette proposition visant à inscrire une autorisation de programme d'un montant de 16 000 € relative à la mise en accessibilité du bâtiment de la caserne de gendarmerie de LA COURTINE. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mes chers collègues, à cette heure, je vous propose d'interrompre là nos travaux.

J'invite les commissions à se réunir à treize heures quarante-cinq avant la reprise de nos travaux à quatorze heures, pour examiner les motions et vœux déposés.

La séance est suspendue.

*(Suspendue à douze heures cinquante-cinq,
la séance est reprise à quatorze heures quinze.)*

M^{me} LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Je vous informe que M. LEJEUNE donne pouvoir à M^{me} GALBRUN, ainsi que M. FOULON, qui s'est momentanément absenté, à M. LABAR.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la deuxième commission « Solidarités » a eu à connaître.

ORGANISMES CONSTRUCTEURS DEMANDE DE GARANTIE DEPARTEMENTALE

RAPPORT N°CD2016-04/2/22

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – M^{me} la Présidente nous propose de donner un accord de principe sur les demandes de garanties inscrites dans le tableau ci-après, à hauteur de 50% dans le cadre du financement destiné à la construction et à la réhabilitation de logements locatifs sur l'ensemble du Département au titre de l'année 2016 :

ORGANISMES	Montant de la garantie prévisionnelle sollicitée (50 %)
<i>Creusalis SCP La Maison Familiale Creusoise</i>	759 150 €
<i>SA France Loire</i>	500 000 € 400 000 €
Total général	1 659 150 €

Il s'agit également d'autoriser M^{me} la Présidente à signer les trois conventions annexées au rapport et de donner délégation à la Commission permanente pour l'affectation de ces garanties, au fur et à mesure de la réalisation des projets.

Je précise que, s'agissant de Creusalis, je ne prendrai pas part au vote.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte, monsieur MORANÇAIS.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant à donner un accord de principe sur les garanties prévisionnelles sollicitées au titre du programme 2016, à m'autoriser à signer les trois conventions annexées au rapport et à donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour l'affectation de ces garanties, au fur et à mesure de la réalisation des projets. *(Adoptées par 29 voix pour s'agissant de Creusalis, M. MORANÇAIS n'ayant pas pris part au vote, et à l'unanimité pour ce qui est des autres dossiers.)*

M^{me} LA PRESIDENTE. – A cet instant, je vous propose d'examiner le rapport sur table qui, concernant la politique de l'habitat, est consacré à la mise en œuvre de programmes d'intérêt général départementaux.

POLITIQUE DE L'HABITAT MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES D'INTERÊT GENERAL DEPARTEMENTAUX

RAPPORT SUR TABLE N°CD2016-04/2/53

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous avons déjà évoqué cette politique de l'habitat. Nous en avons, en effet, débattu lors de notre séance plénière de février dernier.

Suite à cette information, j'ai adressé un courrier à M. le Préfet afin qu'il vérifie auprès de l'ANAH ses intentions en termes d'accompagnement des territoires qui ne souhaitaient pas intégrer le format de co-portage département / intercommunalités. Ayant reçu sa réponse le 6 avril dernier, je vais vous en donner la substance, sachant que j'avais rappelé que le Conseil départemental avait la volonté de porter ces deux programmes d'intérêt général à condition qu'ils couvrent l'ensemble des territoires creusois et qu'ils bénéficient donc de la participation financière de toutes les intercommunalités.

Dans sa réponse, M. le Préfet m'indique que l'ANAH central a confirmé l'intérêt du dispositif porté par les intercos et le Département. En effet, ce dispositif correspondrait à ses exigences en matière d'ingénierie pluridisciplinaire et répondrait aux besoins des territoires, mis en lumière après l'étude pré-opérationnelle. Par ailleurs, l'ANAH considère que le projet répond également aux besoins des usagers et réaffirme donc qu'elle ne conventionnera pas avec d'autres collectivités dont certaines ont déjà exprimé la volonté de porter un PIG sur leur territoire.

Il nous est rappelé que la majorité des EPCI souhaite adhérer au dispositif département / intercos. L'ANAH confirme l'absence de tout risque juridique de rupture d'égalité de traitement des usagers en cas d'une situation de couverture seulement partielle du Département dans le cadre de ce portage. Enfin, elle propose, si les collectivités, qui ne seraient pas aujourd'hui signataires du format tel que nous l'avons explicité, décidaient d'intégrer le dispositif en cours de programme, d'abonder sa quote-part en proportion.

Je vous donne la parole, monsieur MORANÇAIS, pour nous faire part plus précisément des éléments de ces programmes.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – S'agissant d'un rapport sur table, je vais même vous en donner lecture afin que nous en ayons, les uns et les autres, pleinement connaissance.

Lors de la séance plénière du 23 février 2016, notre assemblée s'est prononcée en faveur de deux programmes d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat privé, placés sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Conformément aux décisions prises lors de la séance précitée, il vous est proposé aujourd'hui de vous prononcer sur un projet de convention de partenariat avec les EPCI favorables à ce dispositif, mis en œuvre sur une période de trois ans.

Cette convention vise à déterminer les modalités d'association des EPCI aux PIG départementaux. Ces derniers étant conçus comme une phase transitoire, avant un redéploiement de nouvelles opérations à l'échelle intercommunale, il paraît incontournable que les territoires conservent un lien étroit avec les PIG départementaux.

Ainsi, la convention prévoit :

- la réunion, au moins deux fois par an, d'un comité de pilotage pour chaque PIG associant l'ensemble des signataires de la convention, l'ANAH et le Conseil départemental ; ces instances seront inscrites dans les conventions de PIG, comme il est prévu par le règlement de l'ANAH ; elles permettront de dresser le bilan annuel de mise en œuvre des programmes, de proposer des solutions aux blocages identifiés et de déterminer les objectifs de travail de l'année suivante ;

- l'établissement, par le Département, d'un bilan annuel, puis final des PIG à l'échelle du territoire de chaque EPCI signataire, dont il pourra disposer et débattre au sein de ces instances délibératives ;

- la désignation d'un référent pour chaque EPCI, afin de faciliter les échanges entre l'équipe chargée du PIG et les territoires ;

- la participation financière de chaque EPCI, calculée en fonction du nombre de propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH demeurant sur le territoire ; un montant global à la charge des territoires sera défini, en fonction du coût total de l'opération et de la participation des autres financeurs. Ce dernier sera donc ensuite réparti entre les EPCI, selon la méthode précitée.

Il convient de noter, d'une part, que le Département doit assumer 20% du coût global de l'opération et, d'autre part, qu'une clause de revoyure est prévue, si la formule de calcul retenue devait porter la participation des EPCI à un niveau supérieur à celle du Conseil départemental.

Au regard des contraintes de calendrier et à la date de rédaction de ce rapport, ce projet n'a pas fait l'objet d'une validation par les cosignataires éventuels. Pour cette raison, certaines parties doivent être complétées et d'autres pourront être modifiées, sans toutefois changer l'économie générale du contenu de cette convention. L'engagement du Conseil départemental demeurera plafonné à 100 000 € par an et celle des EPCI à 92 000 €. Il reste encore à stabiliser la répartition de l'enveloppe entre intercommunalités. Aux engagements détaillés aux articles 5 et 6, des précisions complémentaires pourront être apportées, en fonction des conclusions des échanges avec les EPCI.

M^{me} la Présidente nous propose de l'autoriser à signer la convention de partenariat annexée au rapport et à donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier et, notamment, l'approbation des conventions de programme à intervenir prochainement avec l'ANAH.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous comprenez les raisons pour lesquelles il s'agit d'un rapport sur table. Au moment de l'impression et de la transmission du livre des rapports aux Conseillers départementaux, je n'avais pas encore eu la réponse de M. le Préfet.

Je vous fais part, sur ce dispositif, de l'avis émis par les différents EPCI.

Je tiens à préciser que la communauté d'agglomération du Grand Guéret et la communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche sont d'accord, accord signifié dans le cadre d'une délibération du Conseil communautaire.

Il en est de même, s'agissant du Pays Ouest Creuse, des communautés de communes du Pays Sostranien et du Pays Dunois, délibérations à l'appui, ainsi que de la communauté de communes Bénévent – Grand-Bourg, mais sous conditions : éventuellement reprise de l'agent ou exonération de participation financière.

Concernant le Pays Combraille en Marche, la communauté de communes Auzances – Bellegarde s'est également prononcée favorablement dans le cadre d'une délibération, comme la communauté de communes de Chénérailles, mais la concernant, nous n'avons pas pour l'instant de courrier du Président. S'agissant de la communauté de communes du Pays de Boussac, c'est oui, avec délibération à venir. C'est aussi apparemment le cas de la communauté de communes des Quatre Provinces, et ce en fonction de la validation de la délibération soumise au Conseil communautaire le 19 avril prochain. La communauté de communes Evaux-Chambon a donné son accord dans le cadre d'une délibération du Conseil communautaire.

En revanche, c'est un refus de la communauté de communes Creuse Grand Sud, refus acté dans le cadre d'une délibération en date de février dernier. La communauté de communes de la CIATE s'est prononcée favorablement dans le cadre d'une délibération du Conseil communautaire le 14 mars. Pour la communauté de communes Bourganeuf – Royère-de-Vassivière, c'est un oui de principe, en attente d'une délibération du Conseil communautaire qui a dû avoir lieu le 7 avril. Pour les territoires en diffus, nous attendons la délibération de la communauté de communes des Sources de la Creuse, soumise ce jour au Conseil communautaire et, pour la communauté de communes du Haut Pays Marchois, c'est un accord, délibération prise et en attente de transmission.

Telles sont les informations dont je puis vous faire part.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous n'allons pas, en effet, vous avez raison, refaire le débat qui a eu lieu le 23 février dernier. A titre personnel, je suis plutôt sceptique quant au fait que le Département s'empare de cette compétence, mais n'y revenons pas, le débat, je le disais, ayant déjà eu lieu.

En fait, je prends la parole pour vous demander quelques précisions concernant le personnel qui sera dédié à la gestion de ces PIG.

Allez-vous reprendre ou non certains personnels de communautés de communes, alors contractuels ? Si oui, sur quelles bases allez-vous les reprendre ? Sur toutes ces questions, pourriez-vous nous donner des précisions ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Des rencontres ont été organisées avec toutes les communautés de communes. C'est une possibilité offerte de reprendre des chargés d'animation, mais en CDD. L'équipe départementale qui sera mise en place le sera sous forme de CDD, s'agissant d'une exigence de l'ANAH. Il est donc tout à fait possible – et je crois que c'est ainsi prévu avec certaines collectivités – de reprendre les agents en CDD pour la durée du PIG.

De nombreux échanges ont, en effet, eu lieu lors de notre séance plénière de février dernier et à travers les différents comités de pilotage qui se sont tenus. Notre volonté est aujourd'hui de finaliser ce projet puisque, en particulier, sur le PIG concernant les travaux en faveur des personnes en perte d'autonomie, nous avons en stock des demandes, si je puis dire, et nous essayons de gérer toutes celles qui, urgentes, concernent des personnes âgées ou handicapées. Il y aurait un grand intérêt pour ces publics-là que cette nouvelle organisation se mette en place assez rapidement.

M^{me} LA PRESIDENTE. – L'intérêt étant celui de pouvoir bénéficier des aides de l'ANAH.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Bien entendu, et donc pour la réalisation de travaux d'adaptation des logements pour ces publics âgés ou handicapés, telle la modification d'une salle de bain ou la création d'une unité de vie au rez-de-chaussée. Nous devons en être aujourd'hui à une soixantaine de dossiers en attente et nous essayons de traiter en interne toutes ces demandes urgentes, telle l'installation d'ascenseurs.

Je rappelle que le PACT, en liquidation judiciaire, a cessé son activité au 31 décembre dernier. Il nous devait une somme assez importante puisque restaient en instance 80 000 €, mais depuis, nous sommes à jour, le PACT Creuse l'ayant remboursée en totalité au Conseil départemental. En revanche, nous n'avons plus d'opérateur depuis le 1^{er} janvier ; d'où la nécessité de s'organiser très rapidement et de répondre aux souhaits de l'ANAH qui veut

aller dans ce sens-là et qui, à travers le financement de cette équipe départementale, est l'un des financeurs essentiels avec le Département et les communautés de communes, comme il est rappelé dans le rapport, mais aussi éventuellement les caisses de retraite qui pourront participer au financement de certains projets des demandeurs.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Sur nos territoires respectifs, nous avons tous été plus ou moins sollicités par un certain nombre de personnes qui attendaient une aide de la Région au titre du programme « Energie Habitat + ». La situation vient de se débloquer puisque la Région vient de s'engager à solder tous les dossiers qui étaient en attente, ce qui représente 3,8 M€. Tout devrait donc normalement rentrer dans l'ordre dans les jours à venir. En tout cas, l'ancien Président de la Région Limousin s'y est engagé la semaine dernière.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Parfait ! C'est une très bonne nouvelle.

M. LOZACH. – Tout le monde s'était ému, que ce soit les entreprises, les élus ou les foyers concernés, de ces difficultés.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Oui, tout à fait.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Surtout que certaines familles avaient déjà engagé des travaux et que ce sont, précisément au regard des travaux engagés, des sommes tout de même importantes. Ces familles allaient donc au devant d'énormes difficultés. D'ailleurs, la Région devrait mettre en place un nouveau règlement.

Personne ne demande plus la parole ?...

M. LEGER. – Au sein de notre groupe, ce seront 4 abstentions sur ce rapport.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte.

Je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à continuer les travaux avec les différents partenaires, en particulier les intercommunalités, et à signer la convention de partenariat annexée au rapport afin que je puisse, ensuite, donner délégation à la Commission permanente pour le suivi des dossiers, sachant qu'il nous restera à finaliser les conventions de programme à intervenir avec l'ANAH. (*Adoptée par 26 voix pour et 4 abstentions.*)

Vous me signaliez à l'instant, monsieur LEGER, 4 abstentions au sein de votre groupe, mais, pour le procès-verbal de la séance, pourriez-vous nous préciser les élus dont il s'agit.

M. LEGER. – Il s’agit de M^{me} GUILLEMOT, de moi-même, de M^{me} PALLIER et de M. DUMONTANT.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous en remercie.

POLITIQUE DE L’HABITAT

RAPPORT N°CD2016-04/2/23

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l’Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l’Enfance, Rapporteur. – La deuxième commission s’est prononcée favorablement sur les propositions de M^{me} la Présidente visant :

- à approuver la création d’une aide à la rénovation thermique du parc à usage social, ainsi que la fiche d’aide correspondante, annexée au rapport,
- à abroger l’aide complémentaire à la PALULOS,
- à donner délégation à la Commission permanente pour approuver les conventions de partenariat à intervenir avec les principaux bailleurs sociaux du Département.

Je précise qu’une erreur s’est glissée dans le rapport. En effet, il est écrit : « En 2016, le projet TEPCV permet une prise en charge à hauteur de 80 % de l’aide apportée à la rénovation de 60 logements, soit un financement global de 120 000 €. » En fait, il s’agit d’un financement global, non pas de 120 000 €, mais de 150 000 €.

En tout cas, cette intervention permettra, dans le cadre de la rénovation thermique des logements locatifs sociaux, de soutenir les organismes habitat, en l’occurrence les bailleurs sociaux, mais aussi les collectivités territoriales.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions de la deuxième commission. (*Adoptées à l’unanimité.*)

POLITIQUE DE L’HABITAT

CREATION D’UN FONDS D’AVANCES SUR SUBVENTIONS POUR L’AMELIORATION DE L’HABITAT

RAPPORT N°CD2016-04/2/24

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l’Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l’Enfance, Rapporteur. – La deuxième commission a émis un avis favorable sur les propositions tendant à créer un fonds départemental d’avances pour l’amélioration de l’habitat, à approuver son règlement intérieur tel qu’annexé au rapport et à

donner délégation à M^{me} la Présidente pour les décisions relatives aux demandes adressées au fonds départemental d'avances pour l'amélioration de l'habitat.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Sur quelle ligne budgétaire figurent les 80 % des 250 000 €, apportés par les crédits TEPCV ? Je vous pose la question à laquelle vous pourrez me répondre ultérieurement si vous le souhaitez, le temps que les services recherchent l'information et vous la transmettent.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Oui, il vous sera répondu plus précisément ultérieurement, dans le cadre du rapport dédié au budget de l'action sociale.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – En fait, l'ensemble des subventions TEPCV est réparti en fonction des chapitres concernés. Nous en retrouvons là au titre de l'habitat social, d'autres au titre de l'environnement et d'autres encore au titre des économies d'énergie dans les bâtiments. Ces subventions sont donc réparties dans différents chapitres et non ciblées dans un chapitre spécifique.

M. LEGER. – D'accord. Votre réponse me convient tout à fait.

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est sans doute plus simple à lire dans les orientations budgétaires où figurent, inscrites en recettes, les subventions FNADT/CPER/TEPCV pour 300 000 € cette année.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Dont les 250 000 € correspondant au fonds d'avances sur subventions pour l'amélioration de l'habitat.

M. LEGER. – Merci de ces précisions.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Observez, monsieur LEGER, que nous avons tout de même travaillé de façon assez positive ! Vous avez raison, je ne communique pas suffisamment ! (*Sourires.*)

M. LEGER. – Je suis d'accord avec vous : le projet TEPCV, c'est bien ! Qui en est à l'origine ?... Vous en souvenez-vous ?...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Et qui l’a présenté, porté et entièrement retravaillé, monsieur LEGER, à l’instar de l’Agenda 21 ?

M. LEGER. – Et pourquoi ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je n’y suis pour rien, monsieur LEGER ! Ce sont les ministères qui m’y ont invitée.

M. LEGER. – Je croyais que vous vouliez être sympathique avec moi, mais j’aurais dû me méfier ! (*Sourires.*)

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale, Rapporteur. – Mais si, vous nous êtes très sympathique !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je me permets simplement de revenir sur les propos que vous teniez, mais vous avez raison, je dois pécher en termes de communication. Ne vous inquiétez pas, des rapports de nos services vous seront soumis en juin prochain. Si ce que j’ai présenté l’année dernière relevait de vos initiatives et réalisations, ce qui vous sera présenté en juin sera celles des services que nous avons accompagnés à faire avancer la collectivité.

Considérons-le, en effet, sur le ton de la boutade, mais ce programme est d’un intérêt indéniable au titre de l’accompagnement de la politique habitat du Conseil départemental pour tous ceux qui sont les plus en difficulté sur ces problématiques d’énergie.

Cette semaine, nous avons d’ailleurs répondu à un autre appel à projets TEPCV. Je vous en dirai davantage quand le dossier sera validé par le Ministère de l’Ecologie et de l’Environnement.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions de la deuxième commission sur les propositions dont M. MORANÇAIS vous a fait part voilà quelques instants. (*Adoptées à l’unanimité.*)

BUDGET 2016 – PREVENTION MEDICO-SOCIALE

RAPPORT N°CD2016-04/2/25

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l’Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l’Enfance, Rapporteur. – Ce rapport détaille les propositions d’inscriptions budgétaires au titre de la fonction 4 – Prévention médico-sociale, sur lesquelles la deuxième commission s’est prononcée favorablement, s’agissant, pour cette fonction, d’un budget de 505 150 €, en hausse de 3 % par rapport au BP 2015.

M^{me} la Présidente nous invite à en débattre, sachant que les inscriptions budgétaires font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – Le Département est aujourd'hui bien pourvu en structures d'accueil pour les jeunes enfants, quasiment tout le territoire en étant maillé, ce dont il faut se réjouir. Force est de reconnaître que cette politique menée depuis une dizaine d'années a abouti à un bon maillage au titre de ces structures.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Il est probable que, demain, avec les nouvelles intercommunalités, cette compétence sera organisée de façon plus territorialisée. Nous savons que certaines structures sont en difficulté en termes, non pas d'accueil et de qualité d'accueil, mais de fonctionnement. Mutualisation et mise en réseau de ces structures d'accueil au sein d'un nouveau périmètre intercommunal sont, à mon sens, assez intéressantes en ce sens qu'elles seront ainsi confortées. Il est à constater que sur certains secteurs, la gestion est quelque peu difficile, s'agissant notamment des micro-crèches.

Personne ne demande plus la parole ?...

Les chapitres budgétaires correspondants – chapitres 914 et 934 – seront appréciés lors du vote global du budget en fin de séance.

BUDGET 2016 – ACTION SOCIALE

RAPPORT N°CD2016-04/2/26

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Ce rapport détaille les propositions d'inscriptions budgétaires au titre de la fonction 5 – Action sociale.

La deuxième commission a émis un avis favorable sur les propositions concernant, en fonctionnement, les sous-fonctions 935-0, Services communs, 935-1, Famille et Enfance, et 935-2, Personnes handicapées. Il en est de même des propositions afférentes, en fonctionnement, aux sous-fonctions 935-3, Personnes âgées, 935-5, Personnes dépendantes, 935-6, Revenu de solidarité active, et 935-8, Autres interventions sociales. C'est dans le cadre de cette sous-fonction 935-8 que figure le crédit de 250 000 € consacré au fonds d'avance habitat, et ce en réponse à la question tout à l'heure de Jean-Luc LEGER.

Je précise que le correctif, déposé sur table, concerne la partie II du rapport afférente à l'investissement et détaille les opérations d'un montant total de 1 341 000 €, qu'il s'agisse des études ou des travaux sur les bâtiments relevant de la fonction « Action sociale ». La commission a également émis un avis favorable sur les propositions formulées à ce titre, ainsi que sur celle visant à inscrire les autorisations de programme relatives à la mise en

accessibilité des bâtiments relevant de la fonction 3, conformément à la programmation de l'Ad'AP approuvé par l'Assemblée départementale lors de la séance du 23 février 2016.

M^{me} la Présidente nous invite à débattre de ces propositions, sachant que les inscriptions budgétaires, en investissement, aux chapitres 905, 915 et 915-6 et, en fonctionnement, aux chapitres 935, 935-5 et 935-6 font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Au sujet des personnes dépendantes, concernant l'APA et la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, je constate une évolution dans le discours et la présentation. En effet, vous écriviez dans le document consacré aux orientations budgétaires : « Le reste à charge pour notre département risque d'être fortement impacté par la nouvelle loi », alors que cette loi a été élaborée en totale concertation avec l'ADF. Comme il a été rappelé par Jean-Michel Baylet dans sa fameuse intervention dont nous parlions tout à l'heure, le 2 mars dernier au Sénat, « la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, dont un décret d'application vient d'être publié, a prévu la revalorisation de l'APA. Préparée en concertation étroite avec l'ADF, cette mesure sera intégralement compensée par l'Etat ». L'Etat a effectivement provisionné 375 M€ pour financer cette opération, ce que vous avez intégré dans ce rapport. Je me félicite donc de l'évolution de votre discours ; comme quoi la dramatisation peut être parfois mauvaise conseillère !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Il ne s'agit pas nécessairement de dramatisation. En dépenses, par rapport aux nouvelles mesures importantes d'accompagnement et de relèvement des plafonds des plans d'aide APA, découlant de cette loi, s'il y a bien recettes équivalentes, ce que nous souhaitons tous, il y aura un temps de décalage et probablement plus de dépenses que de recettes correspondantes sur l'année budgétaire. C'est toujours le même processus, le temps que ce soit transmis, que soit assurée un contrôle des dépenses, etc. Par conséquent, oui, cette année, il y aura plus de dépenses qu'il n'y aura de recettes.

J'ai également tendance à être très confiante à l'égard de cette nouvelle loi, à condition, comme vous le disiez vous-même, que les mesures soient compensées à l'euro près en termes de dépenses et de recettes. Je ne vous le cache pas, certains autres départements sont extrêmement prudents, mais ce n'est absolument pas la posture qui sera la nôtre, bien au contraire ! En tout cas, certains disent même qu'ils ne vont pas forcer la mise en route de ces nouvelles mesures et des départements en grande difficulté prévoient même une sorte de *statu quo*. C'est le cas de ceux qui sont complètement surchargés par les dépenses liées aux allocations RSA, en particulier. Ils s'étonnent de cette nouvelle loi, alors que, dans le même temps, ils demandent au Gouvernement de trouver des solutions pour qu'ils puissent, budgétairement parlant, continuer d'exister. Ce sont donc différentes postures et positions, chaque département ayant évidemment ses particularités. En tout cas, voyons d'abord pour nous avant de voir pour les autres !

Toujours est-il qu'ici en Creuse, nous irons bien dans le sens de la loi pour les personnes âgées dépendantes.

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Il est vrai, monsieur LOZACH, que lors du débat d'orientations budgétaires, nous étions prudents. Il nous a été annoncé depuis peu une compensation à l'euro près, tant mieux, et espérons que ce sera durable dans le temps ! Vous le savez, les engagements de l'Etat, quels que soient d'ailleurs bien souvent les gouvernements en place, valent le temps que durent les engagements pris ! Donc, prudence ! Mais le fait que nous soit aujourd'hui annoncée une compensation à l'euro près, c'est très bien.

Pour ma part, je tiens également à saluer le travail des services puisque la Creuse sera l'un des premiers départements à appliquer les nouvelles dispositions de la loi ASV au 1^{er} juin avec effet rétroactif au 1^{er} mars. Ne serait-ce que sur le plan informatique, remixer l'ensemble des plans d'aide demande un travail colossal de la part des équipes de M^{me} FOURNIER. Nous serons, sinon le premier, du moins l'un des premiers départements de France à être en ordre de marche. Je voulais donc tout simplement profiter de l'occasion de cette séance plénière pour saluer le travail des équipes du PJS et de M^{me} FOURNIER.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur MORANÇAIS.

Tandis que je parlais à l'instant d'autres départements, certains confortent et sanctuarisent des budgets donnés et appliquent dans le même temps des mesures drastiques assez paradoxales en matière d'accompagnement des personnes âgées dépendantes sur les plans d'aide APA. Ces mesures, déjà à l'inverse de ce qui relevait du domaine réglementaire que nous devons appliquer, sont d'autant plus en décalage avec ce qui est préconisé par la loi ASV.

Nous, département de la Creuse, nous faisons le choix déterminé de poursuivre cette action en faveur des personnes âgées dépendantes.

La parole est à M^{me} GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – Ma question concerne la sous-fonction 935-2, Personnes handicapées, et notamment la prise en charge de l'aide sociale. Il est noté une « réduction de la dépense évaluée à 100 000 € en année pleine » du fait de la prise en compte des demandes à la date de la commission d'aide sociale et non uniquement dès l'entrée en établissement. Précisément, j'aimerais connaître le délai entre l'entrée en établissement et la tenue de la commission d'aide sociale afin de savoir si ce n'est pas trop pénalisant pour les bénéficiaires de cette aide sociale.

M^{me} LA PRESIDENTE. – M. MORANÇAIS va vous répondre sur ce point, madame GALBRUN.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Cette disposition concerne les personnes handicapées et les personnes âgées. Il s'agit de revenir strictement à l'application du Code de l'action sociale, ce qui nous permet, là aussi, très clairement de maîtriser les dépenses. Cette disposition va entrer en application progressivement, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui. Nous y revenons, tout en sachant qu'excepté certains cas particuliers, souvent les premiers mois, les bénéficiaires de cette aide sociale peuvent faire face. Nous le constatons en commission d'aide sociale et j'ai été surpris, en particulier dans le monde du handicap qui est préservé et tant mieux, d'avoir assez importants.

Nous veillons à rétablir et donc à respecter l'aspect réglementaire, mais des situations particulières d'urgence pourront toujours, bien évidemment, être examinées et traitées. Nous ne laisserons pas les personnes concernées sans admission, mais globalement, il s'agit, là aussi, d'une piste réaliste, sans qu'elle ne porte atteinte à leur prise en charge.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – S'agissant de la politique concernant les associations d'aide à domicile, pourriez-vous préciser si vous êtes toujours d'accord avec ce que nous avons mis en place, c'est-à-dire sectorisé et sanctuarisé le périmètre d'intervention de ces associations, ou si vous souhaitez revenir sur cette politique-là ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Nous avons reçu l'ensemble des associations d'aide à domicile du Département vendredi dernier, sachant que la loi ASV a tendance à ouvrir le champ à la concurrence en ce sens que des associations extérieures peuvent exercer leurs missions sur notre territoire. Nous avons demandé à ces associations d'essayer de rester sur le schéma précédent, c'est-à-dire de respecter le périmètre territorial que couvrait chacune d'elles, mais il est vrai qu'une personne bénéficiaire de l'APA qui souhaiterait choisir une autre association a toute sa liberté. Pour éviter que soit bousculée toute la prise en charge des personnes âgées et handicapées à domicile, mais aussi eu égard aux nombreux salariés concernés, nous avons demandé à nos associations aujourd'hui en place sur le Département de respecter ce volet territorial qui présidait auparavant.

Nous sommes donc dans cette logique-là, mais la loi ASV a tendance à ouvrir le champ à la concurrence, comme je le disais à l'instant. D'ailleurs, certaines associations qui exercent sur le reste du territoire français ont demandé un agrément pour pouvoir exercer sur notre département. Vous savez que le Conseil départemental est le seul responsable dans ce domaine et le seul habilité à donner – ou non – un agrément à ces nouvelles associations. Nous essayons d'argumenter et de motiver le rejet de leur demande, mais je crains qu'elles ne viennent bousculer notre organisation territoriale.

En tout cas, pour répondre précisément à votre question, nous sommes pour poursuivre l'organisation mise en place et la manière dont étaient réparties les choses.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je considère donc que vous avez pris acte de ces propositions, sachant que les inscriptions budgétaires correspondantes seront appréciées lors du vote global du budget en fin de séance.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports relevant de la troisième commission « Education – Culture ».

AUDIT ENERGETIQUE DES COLLEGES DU DEPARTEMENT

RAPPORT N°CD2016-04/3/27

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Dans le cadre de sa politique Agenda 21 et dans un objectif d'efficacité énergétique des bâtiments qu'il gère, le Département a décidé de réaliser un audit énergétique sur les 14 collèges de son territoire. A l'issue de la procédure de consultation, la Société 21 MED INGENIERIE a été chargée de cette prestation. Le coût de cette mission qui se déroulera sur environ une année, s'élève à 75 600 € HT, soit 90 720 € TTC.

Pour financer cette étude, le dispositif d'aide à la décision au titre de l'Action Climat, géré en partenariat ADEME – Conseil régional, peut être sollicité au taux de 50 % du coût HT de l'opération, soit une subvention maximum de 37 800 €. Un dossier de demande devra donc être déposé auprès de l'ADEME et du Conseil régional.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à approuver le financement de cet audit énergétique et à m'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de la demande de subvention au titre de l'Action Climat, étant précisé que, pour cette opération, figure au budget, chapitre 902.21, article 2031, un crédit de 95 000 €. (*Adoptée à l'unanimité.*)

SYNDICAT MIXTE POUR LA SAUVEGARDE ET LA VALORISATION DE LA FORTERESSE DE CROZANT

RAPPORT N°CD2016-04/3/28

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Il s'agit de prendre acte des éléments présentés au titre de l'état des lieux et des orientations 2016 concernant le Syndicat mixte pour la sauvegarde et la valorisation de la forteresse de CROZANT.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Je me félicite de l'augmentation, même si elle est encore relativement modeste, du nombre d'entrées sur le site, porté, depuis 2011, de 7 909 à 10 349. Je pense que si les aménagements se poursuivent dans les années à venir, ce site a un potentiel de fréquentation nettement plus important. En tout cas, le fait que, ensemble, le Département, la communauté de communes et la commune se soient impliqués dans sa valorisation a été une bonne chose.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Absolument ! Tout est complémentaire et c'est tout à fait réel.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Cette année, nous avons la chance, mais vous en avez déjà eu communication, que soit organisée l'exposition inter-musées qui se déroulera sur les quatre sites. C'est une mise en lumière supplémentaire sur la Vallée des Peintres.

J'ai eu l'occasion de rencontrer voilà quelques jours, à la suite de la Nuit du Tourisme organisée par l'ADRT de la Creuse, la Vice-présidente régionale en charge du tourisme. Le vendredi matin, nous étions présentes sur le site des Monts de Guéret, avec une présentation de l'étude portée par la communauté d'agglomération autour du développement de la Station Sport Nature. Ce sont des éléments prospectifs sur lesquels les territoires se sont engagés avec de nouvelles méthodes de travail et d'accompagnement qui, à mon avis, devraient permettre de déployer tous les atouts du territoire du département de la Creuse dans la nouvelle Région.

C'était aussi pour moi un grand plaisir de constater que notre Vice-présidente – je dis « notre Vice-présidente » parce que M^{me} Barat est creusoise – s'est exprimée avec engouement autour de la Vallée des Peintres, y ayant passé les meilleures années de sa jeunesse, nous a-t-elle dit, et ayant connu ce site extrêmement vivant. Elle sera donc, à n'en pas douter, une élue régionale sur laquelle nous pourrions compter pour poursuivre, avec les élus du territoire du Pays Dunois, tout ce qui est mis en place et le sera dans les années à venir.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Tout à fait.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, je considère que l'Assemblée départementale a pris acte des éléments présentés dans le cadre de ce rapport.

**SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE
DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE**

RAPPORT N°CD2016-04/3/29

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Ce rapport vise à rappeler que le projet de Cité de la tapisserie repose sur quatre principes et deux piliers. Ses quatre principaux volets sont le patrimoine, la création contemporaine et la recherche, la formation et le développement économique et touristique, l'équipement immobilier Cité de la tapisserie.

Il s'ensuit le bilan des actions engagées et les propositions d'orientations stratégiques pour 2016.

Il s'agit de prendre acte de la communication de tous les éléments largement détaillés dans le cadre de ce rapport.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Peut-être avez-vous des compléments à nous soumettre, monsieur LOZACH, sur ce long et détaillé rapport.

M. LOZACH. – Non car, comme vous l'avez dit vous-même, c'est un rapport très précis et très exhaustif. Par ailleurs, ayant supervisé le projet, je ne veux pas être juge et partie !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, mais sans doute pourriez-vous dire à M. LEGER que nous nous voyons régulièrement, au minimum deux fois par mois, soit à l'ancien musée, soit à la Cité, et que je suis très présente à vos côtés. A chaque manifestation, mécénat ou venue d'un ministre, je m'applique à être là parce que j'ai toujours considéré que nous devons tous porter ensemble ce magnifique projet.

La Cité ouvrira ses portes en juillet prochain et j'avoue être complètement subjuguée par le travail qui a été réalisé, en particulier par les scénographes. Nous découvrons au fur et à mesure ce nouvel ensemble et la surprise pour ceux qui suivent le chantier n'en sera pas moindre lors de l'ouverture en juillet.

Je tiens également à rappeler que le Conseil départemental de la Creuse finance à hauteur de 64,9 % le budget de fonctionnement de la future Cité. Vous avez pu constater qu'aucun changement n'est intervenu au titre de ces financements, pas plus que sur d'autres points que nous pourrions évoquer, comme le financement de l'investissement. Les engagements seront tenus.

Vous aviez évoqué, monsieur LOZACH, une rencontre avec le nouvel exécutif du Conseil régional et, comme vous l'avez précisé en comité syndical, il serait, en effet, très intéressant si le nouveau Conseil régional décidait d'augmenter sa participation et si nous pouvions, de fait, minorer la nôtre. Nous pourrions ainsi nous engager sur d'autres projets structurants dans le Département.

En tout cas, c'est un véritable enjeu pour le développement et surtout l'image du département de la Creuse qui va se jouer dans les mois et les années à venir autour de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé d'Aubusson.

M. LOZACH. – Le message est passé. Nous avons fait une demande de rencontre avec le Président Alain Rousset et nous attendons qu'il nous propose des dates. Mais nous allons effectivement tenir notre engagement.

En guise d'information, la date d'ouverture est envisagée pour le 10 juillet prochain, mais nous ne connaissons pas encore la date d'inauguration.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Éducation, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Et ce peut-être en présence du Président de la République, d'après ce que nous avons pu lire...

M. LOZACH. – La demande a été transmise.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} GUILLEMOT.

M^{me} GUILLEMOT. – En ce qui concerne les locaux de l'ancien musée, une nouvelle affectation est-elle envisagée ? J'imagine qu'il y a des demandes et je pense, par exemple, à la classe CHAT du collège d'AUBUSSON, pour la pratique du théâtre.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, plusieurs pistes sont envisagées et j'ai d'ailleurs prévu une réunion de travail le vendredi 22 avril prochain. Différents points sont à traiter, y compris des points d'ordre pratico-pratique, à la suite de quelques tensions nées ces dernières semaines du fait que le musée quitte le site, mais c'était ainsi prévu, et de la part des occupants du site dont un le serait sans convention. Bref, maintes choses sont à remettre à l'endroit, si je puis dire, avant de proposer des pistes de décision. Nous essayons aussi d'accompagner au mieux notre locataire, le café musique, l'Avant-Scène. En tout cas, je me rends régulièrement sur cet espace et nous nous rencontrons donc régulièrement.

Notre réflexion se porte aussi largement sur l'enveloppe à affecter au bâtiment qui, étant ancien, bien qu'il soit en très bon état, nécessitera quelques travaux, suite à des infiltrations d'eau, notamment. C'est un espace en faveur duquel je m'implique particulièrement.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Avec ce rapport extrêmement complet, nous mesurons toutes les étapes qui ont été franchies. Je tiens donc à m'associer à ce qui a été dit et vraiment à saluer le travail considérable réalisé pour développer cet équipement et mettre en lumière ce savoir-faire séculaire des tapissiers à AUBUSSON.

Nous nous sommes rendu compte, lors de la visite que nous avons faite de la Cité internationale de la Tapisserie, de ce que sera demain cet équipement phare sur le plan culturel, certes, pour AUBUSSON, mais aussi pour la Creuse tout entière. Il faut vraiment en être conscient et ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à ce projet doivent en être remerciés, compte tenu du travail considérable qui a été réalisé pour en arriver là.

Comme M^{me} GUILLEMOT, je suivrai, moi aussi, avec attention, dans un second temps, cette question qui a trait à l'affectation des locaux, vous vous en doutez, puisque sur le terrain, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur le devenir du site qui accueillait jusqu'à présent le musée. Je suivrai donc avec attention les décisions qui seront prises pour que l'affectation des locaux soit la plus intéressante et la meilleure qui soit. En tout cas, il est certain qu'il ne manque pas de pistes de travail sur le sujet.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Tout à fait, et je m'en suis aussi entretenue à plusieurs reprises avec le maire d'AUBUSSON et les occupants du site.

La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Je tiens à souligner le volet formation qui, non seulement loin d'être anodin, a toute son importance dans la perspective de perpétuer la tradition de la tapisserie d'AUBUSSON. La transformation du CAP en brevet des Métiers d'Art est essentielle pour le Département puisque nous accueillerons à la fois des locaux et des personnes de l'extérieur qui viendront ainsi se former à AUBUSSON.

La Vice-présidente de la Région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes en charge de ce domaine, venue récemment visiter le site installé au lycée Jean Jaurès d'AUBUSSON, a été fortement impressionnée par tout ce qui a été réalisé dans ce cadre et nous a assuré de son soutien au titre du financement de cette formation.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Il est rassurant, en ces temps, de constater que tous les acteurs autour de la tapisserie et de l'art tissé sont réunis. Même FELLETIN se rapproche d'AUBUSSON ! Je le dis en souriant quand on connaît les tensions qui prévalaient. Reconnaissons-le car nous sommes ainsi assurés qu'il s'agira d'une réalisation exemplaire à tout point de vue.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je considère qu'il est pris acte de la communication des éléments contenus dans ce rapport.

ENSEIGNEMENT : BUDGET 2016

RAPPORT N°CD2016-04/3/30

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – La commission a émis un avis favorable sur les propositions d'inscriptions budgétaires figurant au rapport en objet, qui regroupent principalement cinq domaines d'intervention : les travaux dans les collèges et dans les autres services périscolaires ; l'équipement, le fonctionnement et l'entretien des collèges ; l'enseignement supérieur et professionnel ; les dispositifs péri-éducatifs ; les aides individuelles.

Je tiens à rectifier une erreur à la page 277, s'agissant, en crédits de paiement pour les travaux et études dans l'ensemble des collèges, section d'investissement, non pas d'un montant de 1,8 M€ au budget primitif 2016, mais de 1,9 M€.

Les inscriptions budgétaires proposées aux chapitres 902 et 932 seront appréciées lors du vote global du budget en fin de séance.

Par ailleurs, il s'agit d'autoriser M^{me} la Présidente à signer tous documents à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de ces décisions et à donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} PENICAUD.

M^{me} PENICAUD. – Lors du dernier conseil d'administration du collège Martin Nadaud, nous avons fait part des futurs travaux prévus et les divers membres du conseil d'administration se sont félicités des travaux envisagés à court terme, concernant surtout la salle de sciences, mais aussi la mise en accessibilité totale du collège. Je tenais donc à vous faire part de leurs remarques très positives à ce sujet.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, mais encore nous faut-il d'abord voter le budget y afférent !

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Concernant les salles de sciences, sur les deux prévues en termes de travaux d'entretien, une a été retirée, celle du collège de DUN-LE-PALESTEL, et ce au profit de celle du collège Martin Nadaud.

M^{me} LA PRESIDENTE. – En effet, nous avons été jusqu'à 14,2 M€ d'emprunt, ce qui nous a permis de prendre en compte notamment les prévisions de travaux concernant la réfection d'une salle de sciences à Martin Nadaud, l'un des plus importants collèges du Département, pour ne pas dire le plus important en termes d'effectifs. Mais nous savons que d'autres salles de collèges mériteraient également d'être prises en compte.

M^{me} PENICAUD. – Il est vrai aussi que, lors de votre visite en début d'année dans ce collège, vous vous étiez engagée sur cette salle de sciences auprès des enseignants concernés. C'est sans doute aussi la raison pour laquelle vous en avez retenu sa réfection dans le cadre de ce budget.

M^{me} LA PRESIDENTE. – J'aurais tant aimé m'engager sur bien d'autres opérations dans nombre de collèges car c'est pour moi essentiel, mais le principe de réalité est toujours le même, s'agissant de financer le budget !

Lorsque de jeunes creusois manifestent le souhait de revenir dans leur département, témoignant ainsi de l'amour qu'ils portent à leur territoire, à mon avis le lien est fort avec les années qu'ils ont passées à l'école, au collège, puis au lycée. C'est aussi un pari sur l'avenir que nous entendons relever à l'instar d'ailleurs de la précédente majorité, sachant que M. MAVIGNER était très engagé en faveur de l'amélioration des collèges. C'est l'une de nos compétences sur laquelle nous devons être fortement présents. Voilà pourquoi les orientations dont je vous parlais ce matin à propos des investissements à prioriser sur les équipements départementaux, dont nos collèges, me semblent assez cruciales dans les années à venir par rapport à ceux des équipements non départementaux, même si je partage tout à fait ce qui a aussi été dit ce matin. Si nous pouvions faire plus, voire tout faire, je serais la première à en être ravie, mais vous aussi, j'en suis certaine.

La parole est à M^{me} GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – Madame la Présidente, lorsque ce document des rapports nous a été transmis, ne s'était pas encore tenue la réunion à laquelle nous avons assisté vendredi dernier, au sujet de la cité scolaire de LA SOUTERRAINE. Chacun d'entre nous a sans doute lu dans la presse le compte rendu de cette réunion. Personnellement, je me réjouis – et Etienne LEJEUNE aussi, bien sûr – que soit – enfin ! – repris ce dossier finalement très ancien puisqu'il date au moins de 2009. Sans doute serait-il intéressant que vous puissiez nous parler de cette réunion à laquelle était présent le Vice-président de la Région, afin que chacun ait la même information.

M^{me} LA PRESIDENTE. – En effet, des informations ont été divulguées dans la presse et certaines imprécises. Lors de cette réunion, je me suis longuement exprimée et le Vice-président de la Région également, si bien qu'il est parfois difficile pour les journalistes de procéder à un condensé.

En tout cas, vous avez raison de dire que nous repartons sur de bonnes bases, celles qui avaient déjà été établies par les collectivités, la Région Limousin et le Département de la Creuse. Un certain nombre de points qui semblaient bloquer autour de la problématique de l'accès au self, du temps et des espaces dédiés à la restauration, comme je l'ai exprimé, s'éclaircissent. Formidable, avec la réforme du collège, la pause méridienne d'une heure trente permet de faire sauter ce point de blocage et M^{me} le proviseur nous assure qu'il y aura plus de fluidité, en tout cas plus de temps, en particulier pour les collégiens – et ce sont eux qui nous intéressent avant tout – pour déjeuner dans des conditions tout à fait adéquates.

Nous allons donc revoir la programmation. Il nous a été dit qu'il était trop compliqué et trop long de nous y pencher, mais j'ai proposé, et ce fut accepté par l'ensemble des participants, que nous soit présentée cette étude de programmation afin que nous puissions avancer. Celle qui avait été réalisée date de 2012, si bien qu'en quatre ans, les pratiques, les usages des espaces, le nombre de collégiens et de lycéens, ainsi que les formations post-bac ont évolué. Une présentation de cette étude de programmation dans ses définitions et ses objectifs me semble être une démarche opportune, sentiment partagé par le Vice-président de la nouvelle Région, en charge, me rappelait-il, non pas comme nous de 18 collèges, mais de 450 établissements d'enseignement secondaire dont les lycées. Il a d'ailleurs à mettre rapidement en place un plan pluriannuel d'investissement pour tous ces établissements, dont il nous disait combien ce serait difficile.

En tout cas, nous avons fortement avancé puisque nous nous retrouvons sur un certain nombre de points d'évolution par rapport à cette programmation que nous allons donc revoir.

Vous aurez aussi constaté que les représentants des personnels et des enseignants nous ont transmis une liste de travaux urgents à réaliser dans les mois à venir pour améliorer les conditions d'accueil à la prochaine rentrée scolaire. La Région s'est donc emparée de ce dossier riche et complet puisque le maître d'ouvrage pour des travaux d'un tel montant reste la collectivité régionale. Il n'en demeure pas moins que dans le cadre du projet de convention qui sera signé entre les deux collectivités, nous avons souhaité, pour éviter toute discussion inutile, que la collectivité « suiveuse », en l'occurrence la collectivité départementale, la collectivité chef de file étant la Région, soit régulièrement associée au suivi des travaux et surtout aux évolutions au sein de la cité mixte. Nous demandons à être tenus au courant par le biais de réunions et la transmission d'informations budgétaires, en référence notamment au plan pluriannuel d'investissement dont je parlais à l'instant.

Travaillons main dans la main afin qu'il n'y ait plus d'ombre sur qui fait quoi, celui qui n'a pas fait et celui qui aurait dû faire, celui qui a payé ceci et pas cela, etc. Ce seront donc des rencontres régulières et un suivi partagé sur tout ce qui concerne la cité mixte. Cette convention qui s'appliquera, si la Région en est d'accord, bien sûr, sur la cité mixte de LA SOUTERRAINE, s'appliquera aussi sur la cité mixte d'AUBUSSON. Ce sera une convention globale pour les deux cités mixtes du Département.

Enfin, merci d'avoir assisté à cette réunion !

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Pour les travaux de désenfumage de l'internat de FELLETIN, vous inscrivez des crédits de paiement pour 2017. Cela veut-il dire que vous attendez d'avoir le bilan des effectifs de l'internat à la rentrée de 2016 afin de savoir si vous programmez les travaux ? Est-ce ce motif qui sous-tend votre décision ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, c'est une véritable question, s'agissant d'une somme conséquente pour un nombre restreint d'élèves internes. Ce sont aussi les choix qui sont dans la balance en termes d'investissement sur d'autres collèges et même sur celui-ci par rapport à la réflexion qui peut-être la nôtre sur l'internat pour les collégiens.

Une réflexion, s'agissant d'une information que je puis vous faire partager, s'appuie sur la volonté de la principale du collège Marouzeau qui va répondre, avec notre aide, à un appel à projets lancé par le Ministère de l'Education nationale sur la mise en place d'internats dans le cadre de la politique de la ville, ce qui, en Creuse, concerne tout particulièrement GUERET.

M. JEANSANNETAS. – C'est un beau projet.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Elle perçoit un certain nombre de points extrêmement positifs à créer une quinzaine ou une vingtaine de places supplémentaires dans son internat, le collège Marouzeau disposant d'espace. Vous le savez, les internes accueillis jusqu'à présent sont en classe sport et elle pense que le profil de ces collégiens internes serait tout à fait favorable à ce nouveau format internat / politique de la ville. Nous suivrons avec elle de très près cet appel à projets et nous y apporterons tous nos moyens.

Personne ne demande plus la parole ?...

Les propositions présentées dans le cadre de ce rapport se traduisent par des inscriptions budgétaires aux chapitres 902 et 932, sur lesquelles nous nous prononcerons lors du vote global du budget en fin de séance.

En revanche, je mets aux voix la proposition tendant à m'autoriser à signer tous documents à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de ces décisions et à donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier. (*Adoptée à l'unanimité.*)

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS BUDGET 2016

RAPPORT N°CD2016-04/3/31

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Ce rapport a pour objet de présenter les propositions d'inscriptions budgétaires afférentes à la fonction 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs.

La troisième commission s'est prononcée favorablement sur l'ensemble de ces propositions concernant les activités artistiques et l'action culturelle, la Maison départementale des Patrimoines, la Bibliothèque départementale de la Creuse et les Archives départementales de la Creuse. Il en est de même des propositions relatives au sport, à la jeunesse et aux loisirs, ainsi que de celles présentées par le Pôle Aménagement et Transports pour les études et travaux sur bâtiments relevant de cette fonction 3.

Il est à préciser que les inscriptions budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes, aux chapitres 903, 913 et 933 font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Je souhaite formuler, madame la Présidente, quelques remarques, mais aussi quelques inquiétudes ou critiques sur certains points.

D’abord, en ce qui concerne la Bibliothèque départementale de la Creuse et les Archives départementales de la Creuse, deux institutions qui font partie des compétences obligatoires des départements dans le domaine culturel, les choix que vous avez faits me semblent logiques et cohérents.

S’agissant des Archives, cette institution est à un tournant de son histoire parce qu’il faut maintenant donner la priorité à la numérisation des documents et à leur accès à travers les moyens modernes de communication et, notamment, Internet. Comme il est indiqué dans le rapport, le site est très consulté puisqu’il s’est agi en 2015 de près de 80 000 visites, un chiffre tout à fait considérable. Il faudra le prendre en compte dans nos réflexions à l’évolution des Archives et tenir moins compte du nombre de lecteurs qui, physiquement, fréquentent la salle de lecture, chiffre qui risque logiquement d’être en diminution dans les années à venir.

Concernant la Bibliothèque départementale de la Creuse, vous avez fait le choix de privilégier les animations sur le territoire, encore que la manifestation « Mômes à la page », annuelle jusqu’à présent, va devenir biannuelle. En tout cas, vous avez choisi de privilégier cette occupation territoriale qui est effectivement l’une des missions essentielles de la BDC par rapport à l’investissement dans l’achat de nouveaux documents. J’ai, en effet, remarqué que cette ligne était en diminution par rapport à 2015.

Telles sont les remarques tout à fait personnelles que je souhaitais formuler sur ces deux volets du rapport.

Par ailleurs, j’ai des inquiétudes et des regrets. J’en ai d’ailleurs fait part au Vice-président concerné et à l’ensemble des membres de la troisième commission qui s’est réunie en début de semaine.

D’une part, je constate qu’aucun rapport spécifique ne concerne le Conservatoire Emile-Goué, alors que c’était le cas jusqu’à présent. Cela nous permettait d’annoncer le montant de la participation du Département allouée au Conservatoire et de présenter un bilan d’activité, son fonctionnement et son évolution à l’ensemble des membres de l’Assemblée départementale.

Lors du conseil d’administration du Conservatoire qui s’est tenu le 5 avril dernier, il nous a été annoncé une probable diminution de 50 000 € de la participation du Département. Je dirais, ayant l’habitude de parler vrai, que le Département n’est pas le seul responsable de cette situation, mais il a tout de même sa part. Quand je suis devenu Président du Syndicat mixte en 2010, la participation de l’Etat était alors de 183 000 €, chiffre que je cite de mémoire ; elle est aujourd’hui égale à 0 ! Cela étant dit, se rendant compte qu’il risquait de condamner à mort – le mot n’est pas trop fort – un certain nombre de ces établissements, l’Etat a prévu dans le dernier budget une ligne de 2 M€ qui sera dédiée aux conservatoires, mais sur un certain nombre de critères et, notamment, au titre de l’aide aux publics défavorisés. Attendons donc de voir quel sera le montant de cette participation de

l'Etat. De même, je ne peux que regretter le désengagement de la Région, s'agissant en particulier de sa participation au remboursement des frais de déplacements.

Lors de la présentation de ce budget, nous nous sommes donc abstenus en commission et il m'a été dit que ce sera en Commission permanente que sera indiquée la participation du Département au Conservatoire Emile-Goué, ce que vous me confirmerez peut-être ou m'infirmez. En tout cas, je regrette que ce ne le soit pas en séance publique et qu'il ne soit pas fait état de cette participation publiquement dans nos débats.

De même, rien ne nous est présenté sur le devenir d'une institution qui n'est pas directement départementale, s'agissant d'une association qui vit essentiellement des fonds de l'Etat et du Département ; je veux parler de l'ADIAM. Aucun rapport ne nous est soumis à son sujet. Le conseil d'administration se tient le 28 avril prochain et je suppose qu'à cette occasion, M^{me} DEFEMME nous fera part d'un certain nombre d'informations auxquelles nous prendrons part et pourrons réagir. Mais à ce sujet aussi, je pense qu'il aurait été de bonne initiative que l'ensemble des membres de l'Assemblée départementale puisse avoir tous les éléments d'information pour se faire une opinion et un jugement.

Telles sont les réflexions dont je tenais, madame la Présidente, à vous faire part à l'occasion de ce rapport.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur AVIZOU.

M. GAUDIN me faisait part d'une interrogation, monsieur DAULNY, sachant qu'il est question dans ce rapport des travaux prévus sur le site du Conservatoire Emile-Goué. Je ne me souviens jamais de la date à laquelle ce bâtiment a été construit. Sa construction serait-elle antérieure à la loi de 2005 sur l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite ? J'espère que les architectes n'ont pas omis cette préconisation parmi les autres éléments sur lesquels nous travaillons avec eux. Force est tout de même de reconnaître que ce bâtiment bien récent présente, semble-t-il, certaines problématiques.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Nous pouvons, en effet, au titre de l'accessibilité, nous poser des questions sur un bâtiment aussi récent. Comment se fait-il que nous soyons obligés de prévoir une enveloppe destinée à sa mise en accessibilité ? Il est vrai que la loi s'est durcie... *(Non ! de plusieurs Conseillers départementaux.)*

M^{me} LA PRESIDENTE. – Non, c'est celle de 2005.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – En effet, mais je veux parler en termes de dispositions, c'est-à-dire de tous les éléments à prendre en compte. Au titre de l'accessibilité, il ne s'agit pas seulement des marches, mais sont aussi concernés les sanitaires, par exemple. Malgré tout, oui, nous pouvons nous poser des questions. Pourquoi ce bâtiment nécessite-t-il une telle ligne budgétaire pour sa mise en accessibilité, alors qu'il est tout récent ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Il faut aussi rappeler, pour ceux qui ne connaissent éventuellement pas ce bâtiment, qu’au sein de l’ensemble du Conservatoire, un très grand espace est inoccupé et pourrait porter des projets comme à AUBUSSON ou comme ailleurs. Ce sont aussi des réflexions que nous pouvons partager dans les semaines à venir sur ces espaces qui sont propriété du Département et qui ne servent à rien jusqu’à présent. En tout cas, ils ont représenté un coût de construction et d’investissement et nous sommes conduits à prévoir un certain nombre de travaux au moins pour les maintenir en état.

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Pour que cet établissement obtienne le label, il fallait que soit y dispensé l’enseignement de la musique, de la danse ou du théâtre. A l’époque, l’orientation prise pour l’obtention de ce label était plutôt celle de la danse, d’où cette salle de danse. Finalement, le directeur a fait un autre choix, celui du théâtre, permettant également l’obtention de ce label. Il est donc vrai que la salle dont vous parlez n’est pas aujourd’hui utilisée principalement, mais elle peut l’être dans l’avenir. D’ailleurs, lorsque j’étais Président, j’avais indiqué qu’il fallait réfléchir collectivement à son devenir. C’est, en effet, tout à fait nécessaire.

Quant à ce problème d’accessibilité, je m’en suis moi-même étonné lors du dernier conseil d’administration, s’agissant d’un bâtiment construit voilà à peine cinq ans.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l’Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Sa construction date de 2010.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous avons également découvert d’importants problèmes de fissure, précisément dans cet espace qui n’a pas été aménagée.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l’Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – Pour en revenir au Conservatoire en réponse à M. AVIZOU, il est vrai que lors du dernier conseil d’administration, il a été annoncé une baisse *a minima* de 50 000 € de la participation départementale. Nous avons également hésité à procéder de même, c’est-à-dire à nous abstenir, mais cela aurait été malvenu vis-à-vis du directeur et en tant que Président du comité syndical.

Il est vrai qu’en 2015, la Région n’a financé en rien le Conservatoire et que, pour l’élaboration de notre budget, l’Etat est incapable de nous dire aujourd’hui si nous allons percevoir une dotation. Nous sommes donc dans le flou. Vous avez parlé du flou du Département, mais il faut bien parler de celui de la Région et de l’Etat aujourd’hui. Nous avons d’ailleurs reçu un courrier de Pierre AUGER indiquant qu’il voterait le budget parce que si nous en sommes là, c’est aussi dû aux gouvernements successifs.

Raisonnement, nous ne nous sommes donc pas abstenus, et ce vis-à-vis de M. ADAM dont le travail est assez remarquable.

Il nous faut tout de même, monsieur AVIZOU, et je n'ai pas honte d'en parler en plénière, trouver des pistes d'économies. Il est connu depuis quelques années, et je le sais maintenant, que percevoir un salaire chargé annuel de 47 000 € en ne dispensant qu'une demi-heure de musique par semaine, non seulement ce n'est pas normal, mais c'est honteux et je le dis en public. J'estime que c'est une somme importante, qui plus est de l'argent public et que l'on ne peut pas faire n'importe quoi. Il n'est pas question d'accepter ce genre de situation au sein de cet établissement. Il convient aussi de dire les choses. Il va nous falloir, en plein accord avec le Directeur, faire le point sur cette situation qui ne peut décemment pas durer.

J'ai compris votre vote ce jour-là et d'ailleurs, pour des raisons identiques, M^{me} GUILLEMOT n'a pas souhaité y prendre part. En tout cas, il va nous falloir faire aujourd'hui avec un budget contraint et c'est de la faute, non pas seulement du Département, mais malheureusement de toutes les collectivités, y compris de l'Etat et de la Région.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Si intervient une baisse de 50 000 €, ce que nous verrons lorsque nous en débattons, il faut tout de même rappeler, monsieur AVIZOU, que ce serait un retrait de 50 000 € sur 1,75 M€. N'oublions pas que nous sommes là, et M. DAULNY y faisait trait, pour être les garants des deniers des habitants de ce département. Je ne tenais pas à engager particulièrement un débat sur ce sujet, mais des situations s'avèrent parfois extrêmement gênantes et il nous est difficile d'admettre qu'elles perdurent, surtout quand il s'agit d'un fait, non pas inhabituel, mais récurrent depuis plusieurs années.

Vous connaissez le fond du sujet et je crois que vous partagez ce que nous en pensons. Nous n'irons donc pas plus loin sur ce point précis évoqué par M. DAULNY, qui intéresse le fonctionnement du syndicat du Conservatoire. Même si ce ne sont pas les élus qui en parlent publiquement, tout se sait très vite dans le Département et, là en l'occurrence, depuis longtemps. En la circonstance, lorsque les élus sont invectivés, ils se doivent d'apporter réponse, surtout lorsqu'il s'agit de telles situations jugées injustes par certains Creusois.

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Sur ce point précis, comme vous nous y invitez, madame la Présidente, je ne formulerai aucun commentaire public.

S'agissant du montant de la participation du Département, une baisse de 50 000 €, compte tenu de l'état actuel des finances du Conservatoire, n'est pas anodine. C'est une somme importante et ce n'est pas M. DAULNY qui me contredira.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Bien sûr et je partage tout à fait ce sentiment avec vous. Si une baisse de 50 000 €, comme toutes celles que nous avons opérées l'année dernière et que nous opérerons peut-être dans l'avenir – souvenez-vous de notre débat sur les emplois associatifs – peut, sous l'angle individuel, ne pas paraître importante pour la collectivité, additionnées, ces baisses représentent des sommes importantes. Seulement, comme il a été expliqué et argumenté dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, si nous ne changions rien, il

faudrait recourir à 9,4 M€ de fiscalité ! Sachant que 3,9 M€, c'est déjà trop, 9,4 M€, ce serait intenable.

Je m'accorde complètement à reconnaître avec vous qu'il est dommage de « raboter » par-ci, par-là. Nous nous serons peut-être trompés de quelques milliers d'euros par-ci, par-là, en recettes et/ou en dépenses, mais c'est un budget que nous votons aujourd'hui et non un compte administratif. Nous verrons ce qu'il en sera compte tenu d'un certain nombre d'incertitudes qui s'imposent encore à nous aujourd'hui. Nous ferons face, mais nous devons impérativement être prévoyants et nous n'avons pas d'autres choix. La situation aujourd'hui n'est pas celle qui prévalait voilà quinze ou dix ans et même encore voilà deux ou trois ans. Je présume que vous en avez tout de même conscience. Si nous avons été obligés de « raboter » sur les dépenses, c'est dans un esprit de justesse.

Nous avons consulté le fonctionnement de différentes structures, les comptes de résultat, les fonds de roulement de trésorerie, etc. Je vous assure que nous continuons, et ce depuis un certain nombre d'années, à distribuer des fonds à des structures qui, finalement, sont moins en danger que nous-mêmes ! Leur trésorerie ne leur pose aucun problème pour payer les salaires et charges de leurs employés, contrairement à notre collectivité.

Alors, j'entends bien que cet état de fait est regrettable et peut-être même au-delà de ce qualificatif. Je vous rassure, j'en ai conscience, mais encore une fois, des choix sont à faire. Je ne vous l'annonce pas aujourd'hui, 12 avril. Voilà des mois que je vous le dis. Peut-être m'expliquerez-vous tout à l'heure comment nous pouvons continuer à procéder comme c'était le cas auparavant, sans augmenter plus la fiscalité... Faut-il diminuer l'emprunt ? Pour ma part, je n'ai pas trouvé de solutions autres, mais je n'ai pas la science infuse ! C'est pourquoi j'entendrai avec la plus grande attention ceux qui auraient d'autres propositions que celles que je vous soumetts.

Oui, à l'évidence, des baisses de dépenses interviendront nécessairement et je suis certaine que vous l'aurez compris au travers des propositions budgétaires.

Enfin, il est vrai que ni le Conservatoire, ni le syndicat mixte Le Lac de Vassivière, ni l'ADRT, ne font l'objet, chacun, d'un rapport spécifique et nous verrons d'un peu plus près ce qu'il en sera.

M. AVIZOU. – Ni l'ADIAM !

M^{me} LA PRESIDENTE. – En effet, mais en ce qui concerne l'ADIAM, c'est un peu différent, s'agissant d'une association extérieure au Département. Ce ne devrait donc pas être à lui de la porter et de la faire vivre.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je reviens ce que vous avez dit tout à l'heure au sujet de la construction du Conservatoire Emile-Goué. Vous avez laissé entendre – et c'était tellement explicite que ce n'était même pas un sous-entendu ! – que dans le cadre de la construction de cet établissement, le cabinet d'architectes qui a assuré la maîtrise d'œuvre de cette opération

n'aurait pas respecté les contraintes liées à l'accès aux personnes à mobilité réduite. Permettez-moi de vous dire que je vais le vérifier très attentivement parce que cette accusation me semble très lourde, d'autant plus que ce cabinet d'architectes a plutôt très bonne réputation sur la place guérétoise et même creusoise. Il a travaillé sur nombre d'équipements départementaux notamment, mais pas seulement. Je serais donc très étonné que les contraintes liées à l'accès handicapés n'aient pas été appliquées en 2010 par le cabinet dont il est question.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous avons rencontré l'équipe sur place par rapport à ce problème, mais aussi aux problèmes de structure, et nous travaillons avec eux. Vous avez raison, l'interrogation qui était celle de M. GAUDIN me semble tout à fait justifiée. Nous vérifierons, en effet, si tout a été réalisé en fonction des prérogatives de la loi de 2005, dite loi « handicap ».

Personne ne demande plus la parole ?...

Les propositions présentées dans ce rapport se traduisent par des inscriptions budgétaires qui seront appréciées lors du vote global du budget en fin de séance.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports relevant de la quatrième commission « Infrastructures – Transports ».

SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MONTLUÇON-GUERET

RAPPORT N°CD2016-04/4/32

M^{me} LA PRESIDENTE. – M. FOULON ne nous ayant pas encore rejoints, je demanderai à M^{me} FAIVRE de nous faire part des grandes lignes de ce rapport.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – Il y est mentionné en objet l'activité du Syndicat en 2015, avec un bilan synthétique de la plateforme concernant les taxes aéroportuaires, ce qui a été réalisé en 2015 et les emprunts en cours, ainsi que les projets en cours, s'agissant des activités relatives au drones et du projet d'installation d'une centrale solaire qui, finalement, n'a pas été retenu, et les propositions budgétaires. Par ailleurs, il est fait état des modalités d'intervention du Département.

M^{me} la Présidente nous invite à délibérer sur une participation financière de fonctionnement de 64 000 €, chapitre 939-3, article 6568, et sur une subvention d'investissement de 34 000 €, chapitre 916.3, article 2041782.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je regrette l'absence de M. FOULON qui nous aurait certainement apporté des éléments en complément de ce rapport.

Le Ministre de la Défense est passé par Lépau d voilà peu de jours après la dissipation du brouillard. En tout cas, le projet d'installation d'une centrale solaire n'est pas complètement abandonné, encore que ce soit difficile à dire, mais un nouvel appel à projets serait lancé. *(A cet instant, M. FOULON prend place sans la salle des délibérations.)*

Monsieur FOULON, à la suite de la présentation des grandes lignes de ce rapport par M^{me} FAIVRE, je donnais quelques informations, en indiquant que, voilà quelques jours, le Ministre de la Défense, en visite sur le site de la SAGEM dans l'Allier, a atterri à Lépau d. Je parlais du projet d'installation d'une centrale solaire qui, pour l'instant, est abandonné, mais un nouvel appel à projets serait lancé et le groupement d'entreprises serait éventuellement de nouveau candidat et devrait y répondre en fin d'année, n'est-ce pas ?

M. FOULON. – Oui, tout à fait, madame la Présidente.

Je reviens seulement sur ce que vous disiez précédemment, sachant que le Ministre de la Défense a atterri, non pas à Lépau d en raison du brouillard, mais sur la base militaire d'Avord et il a, ensuite, rejoint le site de la SAGEM. Il a été très bien reçu par ladite société qui, aujourd'hui, a la certitude de construire en partie les drones de nouvelle génération à Montluçon, qui seront assemblés dans l'usine bourbonnaise. C'est une très bonne chose.

Concernant le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque, le groupement d'entreprises a, en effet, répondu à un nouvel appel à projets, après avoir essuyé deux refus, l'un précédemment et l'autre en 2015. Ledit groupement d'entreprises a de nouveau candidaté et la réponse est attendue, en principe, pour la fin de l'année, pour un résultat espéré positif.

Sur l'aérodrome, nous avons aujourd'hui un certain nombre d'autres demandes que celle de la SAGEM, en l'occurrence d'associations. Nous avons d'ailleurs quelques difficultés – et M. LOZACH sait de quoi je parle – avec l'une d'entre elles qui nous pose quelques soucis. Nous sommes en train d'essayer de régler les problèmes, mais ce n'est pas facile. Dans un premier temps, je crois qu'il faut, avant tout, consolider la SAGEM, s'agissant d'une entreprise privée qui paye, disons assez grassement l'utilisation de l'aérodrome, avant d'envisager le reste avec le niveau associatif.

En tout cas, il est vrai que l'installation d'une centrale photovoltaïque serait une très bonne chose et je crois que la Creuse a toutes les qualités pour pouvoir accueillir ce genre d'équipement.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Avec de l'éco-pâturage aux alentours des panneaux de la centrale ! *(Sourires.)*

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Puisque nous parlons budget aujourd'hui, je tiens à dire que j'avais annoncé ces dernières années, en tant que Président du syndicat, qu'à compter de 2016, interviendrait une inversion des participations des collectivités membres du syndicat. C'est effectivement le cas à compter de cette année puisque le dernier emprunt important contracté en 2001 sur

15 ans arrive à son terme. Nous avons tous à nous féliciter de cette inversion des contributions financières.

Quant aux activités déployées par la SAGEM, c'est, en effet, très intéressant pour le département de la Creuse et, notamment, pour la plateforme de Lépaud. Nous avons réussi à obtenir cette autorisation lui permettant de devenir une base d'entraînement pour les drones. C'est même le seul espace aérien civil autorisé à ce titre en France.

En tout cas, nous nous apercevons qu'avec de la ténacité et de la patience, ont pu déboucher des résultats probants pour cette plateforme dont certains, à une époque, voulaient la fermeture pure et simple.

Quant aux relations avec l'association concernée, je suis rassuré, monsieur FOULON : si les difficultés persistent, c'est le témoignage que ce n'est peut-être pas dû uniquement aux défauts de l'ancien Président ! (*Sourires.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

M. FOULON. – Je ne prends pas part au vote.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte.

Je mets aux voix la proposition d'une participation financière de fonctionnement de 64 000 €, chapitre 939-3, article 6568, et d'une subvention d'investissement de 34 000 €, inscrite au chapitre 916.3, article 2041782. (*Adoptée par 29 voix pour – M. FOULON n'a pas pris part au vote.*)

PLAN D'INTERVENTION VEGETATION 2016-2017

RAPPORT N°CD2016-04/4/33

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – M^{me} la Présidente nous invite à délibérer sur le Plan d'Intervention Végétation 2016-2017, document figurant en annexe du rapport et prenant en compte les modifications présentées dans le rapport.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} DEFEMME.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources Humaines. – Comme vous l'avez demandé au cours de la journée, je tiens à vous tenir au courant de l'avis rendu, le même jour, par les membres du CHSCT et ceux du Comité Technique : les représentants du personnel se sont abstenus, demandant qu'il soit procédé à un bilan au terme de la période de fauchage et de débroussaillage.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci de cette précision.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le Plan d'Intervention Végétation 2016-2017. (Adopté à l'unanimité.)

REGULATION DU TRANSPORT DE BOIS RONDS DEFINITION D'UN RESEAU DEROGATOIRE PERMANENT

RAPPORT N°CD2016-04/4/34

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – Suite aux différents bilans de la mise en œuvre du réseau dérogatoire permanent sur les routes départementales de la Creuse et de l'outil dématérialisé de gestion des demandes d'itinéraires dérogatoires temporaires « TransBois » sur les Unités Territoriales Techniques d'AUBUSSON et de BOURGANEUF, il est proposé à l'Assemblée de maintenir le réseau dérogatoire permanent de transport de bois ronds, défini par l'Assemblée départementale depuis 2013, selon la carte jointe au rapport, pour une année supplémentaire à titre expérimental.

Il s'agit d'assurer les continuités de réseau avec les départements voisins de la Région et d'être en cohérence avec la desserte des massifs forestiers du sud creusois.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Plusieurs réunions organisées par l'Etat ont eu lieu depuis six mois en Préfecture et Sous-préfectures. La DRAF a présenté voilà quelques mois le bilan du dispositif TransBois. Madame la Présidente, nous en parlions l'autre jour avec votre Vice-présidente, Hélène FAIVRE, je crois que le temps est maintenant venu de voir s'il ne serait pas opportun de mettre en place sur l'ensemble du Département un mode opératoire commun permettant, quelque que soit la commune de laquelle sort le bois, d'avoir le même dispositif. Ce serait ainsi sécuriser les élus qui, malheureusement, constatent trop souvent une dégradation de leur voirie et les professionnels qui ont tendance à s'y perdre entre les itinéraires réputés TransBois et ceux qui ne le sont pas, entre là où sont dressés des états des lieux et là où ils le sont moins, etc. Il serait intéressant d'envisager selon quelles modalités mettre en place un mode opératoire unique, à l'exemple de ce qui a été mis en œuvre sur la communauté d'agglomération du Grand Guéret. En revanche, se posera la question du financement du suivi de l'animation de ce mode opératoire. J'ai déjà demandé que la Région se positionne à ce sujet et si dans ses prérogatives, elle serait susceptible de financer cette animation.

En tout cas, petit à petit l'oiseau fait son nid, si je puis dire, et nous nous orientons vers de meilleures pratiques par rapport à la sortie de bois. Autre limite, si des communautés

de communes sont très concernées et c'est le cas dans le sud en particulier, d'autres dans le nord se sentiront moins concernées par cette problématique forestière et c'est normal.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Toujours est-il que tous les élus se sentent particulièrement concernés par l'usage qui est fait de leur voirie et, en particulier, de leur voirie communale. Il ne se tient pas une réunion sans que le sujet ne soit évoqué, et ce fut même le cas voilà quelques semaines, lors de l'inspection de la communauté de brigades de gendarmerie à AUZANCES.

Oui, c'est une vraie problématique et une problématique qui ne doit pas – c'est le cas de le dire – cacher l'arbre de la forêt, bien au contraire. Il s'agit de mettre en avant le fait que ce réseau TransBois, avec sa généralisation, ne peut être qu'un outil d'amélioration de l'exploitation économique de la forêt dans le Département et bien au-delà.

Oui, nous avons travaillé sur le sujet, jusqu'à susciter des mécontentements, mais peu importe, notre rôle étant aussi d'apprécier la situation. Nous y avons travaillé, disais-je, au cours de cet hiver, en particulier s'agissant des demandes de dérogation liées, non pas seulement au transport du bois, mais aussi aux utilisateurs des branches dans le cadre du recyclage des plaquettes, etc. Bref, nous sommes en train de compiler tout cela.

Moi-même, je connaissais la charte élaborée à l'époque sur le Pays de Guéret. J'ai rencontré voilà peu un élu de ce territoire qui m'y avait invité dès que nous le souhaitions, afin d'échanger sur tout ce qui a été mis en place autour de GUERET. S'il est souvent considéré que le bois, la forêt est une problématique du sud du Département, je ne pense pas qu'il convient de la circonscrire à cet espace-là. Au-delà de la taille de la forêt, ce qui importe, c'est l'exploitation et l'amélioration des conditions d'exploitation pour les propriétaires qui vendent du bois, pour ceux qui replantent, le tout constituant une chaîne logique, et pour ceux qui entretiennent la voirie, que ce soit les communes ou le Département.

A l'échelle de la nouvelle Région, c'est, me semble-t-il, une opportunité car la sylviculture, ce n'est pas rien sur cette grande Aquitaine. Je la baptise ainsi, ne sachant pas encore quelle sera sa dénomination, mais peu importe ! La Région est dorénavant véritablement fléchée pilote en matière d'organisation, de développement et de structuration économique. C'est donc bien évidemment un sujet, s'agissant en particulier d'agriculture et de sylviculture, dans le cadre global des interventions possibles ou pas des départements, sur lequel nous sommes particulièrement attentifs et serons en discussion avec la Région, sans que je n'en sois inquiète.

Il est vrai aussi qu'il ne faut pas non plus laisser perdurer ces tensions entre les exploitants et ceux qui entretiennent la voirie. Certes, nous ne parviendrons jamais à tout résoudre et il suffit d'en discuter avec les uns ou les autres pour se rendre à l'évidence, mais essayons au moins d'améliorer ces relations par la mise à disposition d'outils permettant d'éviter un certain nombre de conflits.

Je conclus là en disant, monsieur LEGER, que je partage complètement vos propos sur le sujet, mais M^{me} FAIVRE y travaille depuis plusieurs mois. En tout cas, il s'agit bien d'une dérogation pour une année supplémentaire, le temps de nous permettre une éventuelle généralisation de TransBois.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à maintenir ce réseau dérogatoire permanent tel qu'il vous a été présenté et tel que vous le connaissez depuis 2013, et ce pour une année supplémentaire, à titre expérimental. (*Adoptée à l'unanimité.*)

DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL REDEVANCE D'OCCUPATION

RAPPORT N°CD2016-04/4/35

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – Il vous est proposé de valider le tableau figurant dans le rapport et précisant les tarifs fixés par le Conseil départemental, avec une augmentation de l'ordre de 2 % à compter du 1^{er} mai 2016.

Il vous est également proposé de confirmer l'application d'une redevance pour les opérateurs de communications électroniques qui occupent le domaine public routier, en vertu des dispositions prises par le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, qui fixe un barème maximal, à réviser automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix chacune de ces propositions. (*Adoptées à l'unanimité.*)

PARC DEPARTEMENTAL – BUDGET ANNEXE 2016 – BAREME

RAPPORT N°04/4/36

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – La commission compétente s'est prononcée favorablement sur les propositions de M^{me} la Présidente visant :

- à voter le budget annexe 2016 du Parc départemental, figurant en annexe 1 du rapport, lequel est relativement stable, s'élevant à 10 892 761 € dont 1 850 000 € en investissement et 9 043 757 € en fonctionnement ;
- à approuver les propositions concernant le programme d'investissement figurant en annexe 2 du rapport, et à donner délégation à la Commission permanente pour les mises au point éventuelles de ce programme ;
- à prendre acte des modifications de tarifs et à approuver le nouveau barème des prestations et ventes de marchandises – annexe 3 – avec effet au 1^{er} mai 2016.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Avant de procéder au vote du budget annexe 2016 du Parc, je vous informe que, ayant quitté la séance, M^{me} GRAVERON a donné pouvoir à M. GAILLARD.

Je mets aux voix, en section d'investissement, l'inscription de 1 850 000 € en dépenses. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix, en section d'investissement, l'inscription de 1 850 000 € en recettes. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix, en section de fonctionnement, l'inscription de 9 042 761 € en dépenses. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix, en section de fonctionnement, l'inscription de 9 042 761 € en recettes. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition visant à approuver les propositions concernant le programme d'investissement et à donner délégation à la Commission permanente pour les mises au point éventuelles de ce programme. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à prendre acte des modifications de tarifs et à approuver le nouveau barème des prestations et ventes de marchandises avec effet au 1^{er} mai 2016. *(Adoptée à l'unanimité.)*

RESEAUX ET INFRASTRUCTURES – BUDGET 2016

RAPPORT N°CD2016-04/4/37

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ce rapport a pour objet de présenter les propositions d'inscriptions budgétaires aux chapitres de la fonction 6 « Réseaux et infrastructures », laquelle regroupe un certain nombre de sous-fonctions :

- 60 : Services communs,
- 61 : Eau et assainissement,
- 62 : Routes et voirie,
- 63 : Infrastructures ferroviaires et aéroportuaires, sachant qu'émarge également à cette rubrique la participation au Syndicat mixte de l'aérodrome de Montluçon – Guéret,
- 68 : Autres réseaux.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, Rapporteur. – Le premier volet de ce rapport est consacré à l'eau potable et à l'assainissement, mais j'en profite avant tout pour dire que ce rapport est la parfaite démonstration que l'Institution départementale n'abandonne pas les communes et les collectivités.

La commission « Infrastructures – Transports » s’est prononcée favorablement sur les propositions concernant l’aide à l’investissement des collectivités locales en alimentation en eau potable et en assainissement, la protection des captages et l’animation alimentation en eau potable, l’assistance technique en assainissement, les études et recherches, sachant que le département de la Creuse a engagé la révision de son schéma départemental des milieux aquatiques qui sera finalisé en 2016.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – Il en est de même, s’agissant des routes départementales, des propositions formulées en sections d’investissement et de fonctionnement.

En section d’investissement, chapitre 906, sont concernés, en dépenses, l’acquisition de matériels de transport, mobiliers et outillage, l’acquisition de terrains, l’engazonnement, les études, le PRID, le programme routier d’intérêt départemental, et le PRIR, le programme routier d’intérêt régional, les traverses, les grosses réparations et le programme d’axes, les grosses réparations aux ouvrages d’art et l’amélioration de la sécurité. Il est proposé de donner délégation à la Commission permanente pour les éventuelles modifications dans les programmes cités dans le rapport, compte tenu de l’avancement des études et de l’état des chaussées.

Toujours en section d’investissement et concernant le chapitre 906, les recettes sont constituées de la subvention du Conseil régional dans le cadre de la convention d’application relative à l’aménagement de l’axe routier structurant Est-Limousin et de la RD 941, ainsi que de la redevance annuelle versée par l’Etat et correspondant aux amendes de radars.

Chapitre 916, il s’agit de subventions pour travaux de voirie aux communes - bordures de trottoirs, ouvrages d’art communaux et travaux de sécurité - pour solde des aides accordées préalablement, de subventions bois ronds aux communes, en accompagnement des dotations FNADT et DETR de l’Etat, également pour solde des aides accordées préalablement, ainsi que de subventions d’investissement pour l’aérodrome de Montluçon-Guéret à Lépaud.

En section de fonctionnement, chapitre 936, sont concernés l’entretien courant de la voirie, le fonctionnement proprement dit et le service hivernal.

Après avoir évoqué le volet afférent aux routes départementales, j’en viens à celui concernant les bâtiments.

Les autorisations de programme proposées correspondent aux travaux de mise en accessibilité du bâtiment sis 14, avenue Pierre Leroux à GUERET, selon la programmation de l’Agenda d’Accessibilité Programmée approuvée par l’Assemblée départementale, lors de la séance du 23 février dernier.

Au titre des crédits de paiement, les inscriptions concernent :

- des travaux divers, sachant que délégation serait donnée à la Commission permanente pour arrêter les programmes à réaliser ;
- des études pour le remplacement de l’alarme incendie des bâtiments sis 12 et 14, avenue Pierre Leroux, les 8 000 € prévus à ce titre sont proposés au

chapitre 906.0 et non au chapitre 936.0 comme il a été énoncé par erreur au rapport ;

- la réalisation de dossiers techniques amiante et les reliquats des frais de maîtrise d'œuvre de divers projets étudiés, les 17 000 € prévus à ce titre sont proposés également au chapitre 906.0 et non au chapitre 936.0 comme il a été écrit par erreur dans le rapport ;
- l'aménagement dans le Centre d'exploitation de ROYERE-DE-VASSIVIERE, s'agissant de la couverture du silo à sel.

J'en viens au dernier volet de ce rapport consacré aux autres réseaux.

Les propositions formulées à ce titre concernent des travaux de téléphonie mobile, la participation au fonctionnement du Syndicat mixte Dorsal et la subvention d'équipement pour l'extension du réseau d'initiative publique en Limousin, dans le cadre du SDAN pilote.

Nous vous distribuons un document de communication qui vient d'être élaboré en partenariat avec Dorsal pour notre département et qui a été envoyé hier, pour diffusion, aux communes et communautés de communes. C'est un outil évolutif puisqu'une carte est annexée avec les travaux prévus et ceux en cours, ceux du SDAN pilote et pas encore ceux s'inscrivant dans le cadre du Jalon 1. Figurent sur cette carte les montées en débit en cours ou achevés, ainsi que les travaux de FTTH prévus dans le cadre du SDAN pilote sur BOURGANEUF et MASBARAUD-MERIGNAT, et sur la zone d'initiative privée avec Orange sur une grande partie de l'agglomération de GUERET.

Ce document vise à expliquer de manière assez simple la différence entre la fibre chez l'habitant et la montée en débit. Vous avez dû avoir à répondre à nombre de questions car des travaux étant en cours, les habitants pensent qu'ils vont bénéficier de la fibre ou que leurs voisins y seront éligibles et pas eux-mêmes. Il convient donc de communiquer rapidement – il en a été question hier lors du Comité syndical de Dorsal – et nous verrons sous quelle forme, quitte à organiser une réunion départementale, mais surtout une réunion à l'échelle des communautés de communes, laquelle s'impose, me semble-t-il. Il s'agira ainsi de donner les outils de réponse aux élus. Ce document en fait partie, mais, à mon sens, il n'est pas suffisant parce que la population a des questions très précises sur le débit associé à telle ou telle habitation. Il est donc assez compliqué d'y répondre à l'échelle du Département, d'où l'intérêt de se rapprocher des com-com.

Je précise également qu'il est mentionné, page 413 du rapport, ce qu'il est prévu en termes d'engagement du Département. C'est une participation de 9,3 M€ dans le cadre du SDAN Jalon 1, sur un investissement global en Creuse de 70 M€. C'est un engagement en vitesse de croisière de l'ordre de 1,5 M€ par an jusqu'en 2022, date d'achèvement du Jalon 1, avec des montées en débit – 5 mégabits minimum – assurées d'ici à 2018 et le déploiement de la fibre à domicile en 2017-2018 sur le territoire de la communauté de communes de BOURGANEUF – ROYERE et d'ici à 2022 sur les territoires concernés par le Jalon 1.

M^{me} la Présidente nous invite à délibérer sur l'ensemble des propositions formulées dans le rapport, sachant que les inscriptions budgétaires aux chapitres 906, 916 et 936 font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Pourrions-nous, s’il vous plaît, faire un point rapide sur les projets concernant le créneau de dépassement de La Clide et le carrefour de La Seiglière ? Là, vous prenez en compte, financièrement parlant, la route de La Croix-Blanche, apparemment pour renforcer la chaussée, afin qu’elle devienne une déviation lorsque les travaux de La Clide seront réalisés en 2017. Est-ce bien cela dont il s’agit ?... Faisons le point et dites-moi ce qu’il en est !

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – Oui, les deux opérations sont prévues. En tout cas, déviation ou pas, il faut intervenir car un fossé menace de s’effondrer, me semble-t-il.

M. FOULON. – Oui, le long de la voie ferrée.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – Voilà ! Il faut donc intervenir et cet itinéraire de déviation est un préalable, mais les travaux d’aménagement de La Clide sont bien prévus.

En revanche, créneau de dépassement ou pas, une consultation est en passe d’être lancée. C’est en fonction des résultats que la décision sera prise, s’agissant d’une consultation « à tiroirs », même si le terme n’est pas adéquat, avec deux options possibles : avec ou sans créneau de dépassement. Si c’est avec créneau de dépassement, les travaux d’ampleur plus importante s’étendront sur 2017. En revanche, si c’est sans créneau de dépassement, les travaux devraient pouvoir être réalisés en 2016. En tout état de cause, le terrassement se déroulera sur les mois autorisés.

Par conséquent, voici, en résumé, le point : l’itinéraire de déviation sera réalisé et il sera procédé au terrassement dès que possible dans les mois impartis, sachant que les travaux débiteront au minimum en 2016.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je ne résiste pas à la tentation de revenir une nouvelle fois sur ce carrefour de La Seiglière. Nous y reviendrons de toute façon puisqu’il nous importe à nous tous que ce projet soit mené à son terme.

Vous avez fait le point sur ce secteur de La Clide et l’éventuel créneau de dépassement. Pourriez-vous, s’il vous plaît, nous faire un point d’étape complémentaire sur ce carrefour de La Seiglière ?

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – En effet, dans les précisions que j’ai apportées précédemment, je n’ai répondu que partiellement à la question qui m’était posée.

Concernant le carrefour de La Seiglière, les travaux ne sont pas prévus avant 2017, pour des raisons de délais liés aux études et de contraintes afférentes aux cycles des espèces, les mois de terrassement pour ce projet se situant au printemps. De toute évidence, les travaux ne seront donc pas réalisés en 2016, mais ils sont bel et bien envisagés pour 2017. En revanche, là, la consultation n'a pas démarré.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous rappelle que ces deux dossiers qui, en fait, n'en font qu'un faisaient l'objet d'engagements de la Région Limousin, avec un cofinancement de 50 %. D'abord, il nous faut nous rapprocher de la DREAL pour vérifier que nous serons bien dans les bons formats. Nous devons être très prudents afin de ne pas commettre d'impairs susceptibles de bloquer les travaux. Ensuite, il nous faut aussi nous rapprocher de la Région pour avoir confirmation que les engagements promis seront tenus à même hauteur. Vous connaissez l'estimation globale du projet, s'agissant de plus de 6 M€ ! Si nous devions ne pas bénéficier pas de ce qui avait été acté précédemment, c'est-à-dire d'un cofinancement de 50 %, nous risquerions d'avoir quelques soucis, sauf à n'envisager que cette seule réalisation sur les cinq ans à venir ! Il convient donc d'être prudent, de procéder dans l'ordre et de nous assurer des financements qui nous avaient été promis.

Les Présidents de départements ont été invités à rencontrer en février dernier le Président Rousset qui nous a interrogés les uns et les autres sur nos projets et notre vision partenariale entre la Région et les départements. Il nous faut être très réalistes sur l'action en termes d'accompagnement du développement économique que le département de la Creuse peut poursuivre, contrairement à d'autres départements, en particulier ceux du littoral atlantique, qui n'ont pas de soucis pour continuer à financer tout ce qu'ils finançaient auparavant. Je disais au Président Rousset que, pour nous permettre au moins de continuer à financer la montée en haut débit et très haut débit, tel que prévu avec Dorsal, et à améliorer le réseau routier, en particulier l'axe Est-Limousin et la transversale Clermont – Limoges – c'est ainsi, soyons clairs, que je l'appelle –, il faudrait que la nouvelle Région continue de nous accompagner, comme c'était le cas auparavant avec la Région Limousin. Le Président Rousset m'a répondu par la négative, en disant qu'il n'était pas question pour lui d'affecter le moindre euro sur les routes. Pourtant, il faudra bien que la Région accompagne à ce titre la Creuse, sachant que, dans d'autres départements, la Région consacrera des moyens à l'accompagnement de structures de développement économique, d'infrastructures ferroviaires et aéroportuaires.

M. FOULON. – Et portuaires !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, les ports sont, en effet, une compétence régionale.

A l'échelle des projets que nous pourrions porter dans les cinq ans à venir sur le département de la Creuse, nous ne devrions pas coûter très cher à la nouvelle grande Région ! C'est donc une façon de voir les choses et peut-être que, oui, vu depuis le littoral, on n'a pas la même notion du développement territorial et finalement du soutien susceptible d'être apporté au développement économique.

En tout cas, le Président Rousset n'est pas quelqu'un de fermé, bien au contraire. C'est donc dans les discussions à venir entre services et avec les Vice-présidents de la Région

que nous rencontrons aussi régulièrement que les choses vont se construire. Mais je pense, et probablement en êtes-vous d'accord avec moi, que si la nouvelle Région ne consacrait plus de financement au développement de ces deux axes structurants en Creuse, nous aurons bien du souci à nous faire.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON, Président de la Quatrième Commission. – Madame la Présidente, au-delà des problématiques financières qui viennent d'être évoquées et de l'implication de la nouvelle Région, je tiens à rassurer les élus du sud, s'agissant, en particulier, des travaux entre La Clide et La Seiglière.

Ce matin, Jean-Luc LEGER doutait d'un début de travaux en 2016. Selon ce qui vient d'être précisé par la Vice-présidente, sachez que des travaux commenceront bien en 2016. Il s'agit bien d'un démarrage et non d'une réalisation en totalité. Les services du PAT y travaillent et sont en train de reconfigurer les deux options présentées. Nous devrions même, financièrement parlant, bien nous en sortir pour deux raisons : d'une part, le manque de travail malheureusement des entreprises du BTP ; d'autre part, une conjoncture concernant les enrobés plutôt favorable, même si elle risque de changer dans les quelques mois à venir. Il faut savoir que l'une des deux options nécessitera beaucoup d'enrobé et c'est ce qui fera le prix.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – En ce qui concerne le créneau de dépassement de La Clide, il ne faut pas oublier que le maire d'AUBUSSON vous a fait une proposition de déprogrammation d'investissements sur l'une de ses routes départementales pour alimenter cet aménagement. De même, en première commission, je vous ai également signifié que s'il fallait décaler certains investissements de travaux routiers sur le canton de FELLETTIN, j'y étais et nous y étions, avec Agnès GUILLEMOT, tout à fait prêts. Comprenant que nous ne pouvons pas, en effet, tout faire la même année, nous sommes d'accord pour « basculer » certains investissements sur ce créneau de dépassement parce que c'est vraiment la grande priorité sur notre canton.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur LEGER, de rappeler ces deux informations très importantes que j'ai omis de préciser. Oui, le maire d'AUBUSSON m'a fait cette suggestion et vous-même également lors de l'une des réunions de la première commission. Voilà des efforts consensuels qui peuvent être portés par tous les élus de ce département et pas uniquement ceux du sud, s'agissant d'un développement global et pas seulement du secteur d'AUBUSSON ou de FELLETTIN. Il s'agit d'investissements qui engagent les territoires et surtout le développement économique du Département dans sa globalité.

La parole est à M^{me} FAIVRE.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – J’ajouterai un commentaire des services : hormis l’aspect géographique, une priorité est également dictée par l’état des routes. Prendre en compte ce genre de compensation, si je puis dire, est envisageable lorsque l’état des routes le permet. Si des travaux de réfection peuvent attendre, d’accord, mais ce n’est pas forcément toujours le cas. Notamment, sur votre secteur, je pense à l’opération au lieu-dit « Côte Ribière », mentionnée dans le programme et nécessitée apparemment par l’état de la route.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} GUILLEMOT.

M^{me} GUILLEMOT. – Madame la Présidente, nous vous avons écrit, Jean-Luc LEGER et moi-même, en fin d’année dernière au sujet du contournement de la ville de FELLETIN et nous n’avons pas de réponse à ce jour. Pouvez-vous nous donner des éléments aujourd’hui ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Non, certainement pas à ce jour ! Comme M^{me} FAIVRE le rappelait, le Pôle Aménagement et Transports consacre tous ses moyens sur les études, la formalisation des dossiers de consultation des entreprises, etc. Il n’est donc pas en mesure de travailler aujourd’hui sur ce sujet-là de façon plus aboutie que la première étude qui avait été réalisée et qui faisait état d’un montant conséquent.

J’ai reçu aussi des courriers de certains habitants du secteur et j’en ai discuté également avec M^{me} le maire de FELLETIN. Ce n’est pas un dossier enfoui dans un tiroir et voué à ne jamais en sortir, mais de ce nous disent les services, la priorité vise à faire avancer et aboutir les aménagements sur La Clide et La Seiglière. Pas de jalousie entre secteurs, s’il vous plaît ! Mais le projet de déviation de FELLETIN est la suite logique, comme le sont ceux de CHENERAILLES et de BOUSSAC. Il s’agit de cet axe structurant qui traverse tout l’est du Département et qui, je vous le rappelle, débouche sur une autoroute et pas la moindre, l’A89, avec Bordeaux, d’un côté, et Clermont-Ferrand, de l’autre. Ces projets sont importants et j’y suis, bien entendu, résolument favorable.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Il ne s’agit pas d’une « jalousie » entre territoires, ni d’une mise en concurrence entre La Seiglière et la déviation de FELLETIN. Entre les deux projets, nous savons quel est celui qui est le plus prioritaire, s’agissant évidemment de La Seiglière. Mais concernant la déviation de FELLETIN, il va bien falloir finir par répondre aux habitants et aux élus du secteur, que ce soit oui ou que ce soit non. Si la réponse devait être non, il nous faudra alors bien réfléchir aux aménagements de sécurité, certes, moins coûteux, mais indispensables. Il est vrai qu’à certains endroits, cette déviation n’est pas adaptée au trafic des poids lourds, en particulier.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Tout à fait, mais quand je vous dis que rien n’est décidé, cela veut dire que nous allons continuer à travailler sur ce projet de façon globale, c’est-à-dire non pas déviation ou pas déviation, mais sur ce que nous pouvons apporter comme points d’amélioration, s’agissant notamment du trafic poids lourds. Je ne sais pas vous dire

aujourd'hui si prévaut éventuellement une autre solution que celle-ci et si nous pourrions financer ce projet, sachant que, dans la négative, ce serait l'enterrer. En revanche, sachez que nous continuerons la réflexion sur les problématiques de traverse de FELLETIN.

D'ailleurs, apparemment le projet qui avait été étudié de façon très globale ne serait pas non plus de nature à satisfaire forcément les acteurs de terrain autour de FELLETIN. Nous continuerons donc d'y travailler et de façon concertée sur ce secteur.

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Avec Isabelle PENICAUD, nous avons constaté avec plaisir que vous inscriviez 60 000 € pour la sécurisation des accotements de la RD 3, au droit de la carrière de Pont-à-Libaud. Il est vrai que les camions desservant cette carrière causent des dégradations importantes sur cet axe qui, à l'origine, n'était pas prévu et calibré pour recevoir un tel trafic. Pourtant, force est de reconnaître la vigilance de l'exploitant puisqu'une réunion est organisée chaque année avec les riverains et les services pour recenser les difficultés et pointer les points les plus sensibles. Est-ce efficace à long terme ? Nous pouvons nous interroger, mais à court terme, il est important de faire le maximum.

Mon second point a trait à des questions purement techniques. Si M^{me} FAIVRE ne peut pas y répondre, M. TUOT le pourra sans doute. Page 406, il est fait référence à « l'étude du pont de CROZANT sur la RD 72, qui présente des pathologies typiques des ouvrages de type VIPP ». Quelles sont ces pathologies ? Le béton qui s'effrite ? Des fissures ? Par ailleurs, existe-t-il beaucoup de ponts de ce type dans le Département, qui risquent de présenter les mêmes problématiques ?

Si vous n'avez pas aujourd'hui les réponses à ces questions, vous pourrez sans aucun problème me les donner ultérieurement.

M. TUOT, Directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports. – La réponse est quelque peu technique. Ces ouvrages de type VIPP sont des viaducs à travées indépendantes et à poutres précontraintes. S'agissant de la pathologie, ces câbles de précontrainte en acier sont enfilés dans des gaines et présentent, au fil des années, des corrosions. En raison de ces problèmes de corrosion, il est envisagé la démolition/reconstruction.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Quant à savoir s'il existe beaucoup d'autres ouvrages de ce type dans le Département, il semblerait que ce soit le seul.

Personne ne demande plus la parole ?...

Les propositions présentées dans ce rapport se traduisent par des inscriptions budgétaires aux chapitres 906, 916 et 936, qui seront appréciées lors du vote global du budget en fin de séance.

Quittant la séance, M. JEANSANNETAS donne pouvoir à M^{me} CAZIER.

TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX

RAPPORT N°CD2016-04/4/38

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – La quatrième commission « Infrastructures – Transports » s’est prononcée favorablement sur le projet de budget 2016 de la fonction 8 « Transports départementaux », qui s’établit à 10 759 480 € en dépenses, hors frais de personnel, et à 1 820 000 € en recettes.

M^{me} la Présidente nous invite à valider l’ensemble des propositions contenues dans le rapport et récapitulées dans les annexes jointes, sachant que les inscriptions budgétaires aux chapitres 908 et 938 font l’objet d’un vote spécifique en fin de séance.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Les propositions présentées dans ce rapport se traduisent par des inscriptions budgétaires qui, en effet, seront appréciées lors du vote global du budget en fin de séance.

Mes chers collègues, ayant achevé l’examen des rapports dont la quatrième commission « Infrastructures – Transports » a eu à connaître et avant d’aborder ceux relevant de la cinquième commission « Développement durable des Territoires », je vous propose de suspendre la séance quelques instants.

La séance est suspendue.

*(Suspendue à dix-sept heures cinquante,
la séance est reprise à dix-huit heures.)*

M^{me} LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Dans la suite de l’ordre, nous en sommes donc parvenus aux rapports dont la cinquième commission « Développement durable des Territoires » a eu à connaître.

ETANG DES LANDES

DATES ET HORAIRES D’OUVERTURE DE LA MAISON DE LA RESERVE

RAPPORT N°CD2016-04/5/39

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l’Environnement, de l’Eau, de l’Assainissement et de la Gestion des déchets, Rapporteur. – La cinquième commission s’est prononcée favorablement sur les propositions visant à fixer les dates et horaires d’ouverture de la Maison de la Réserve tels qu’indiqués dans le rapport, et à autoriser M^{me} la

Présidente à ajuster ces dates et horaires pour des motifs exceptionnels et pour des durées limitées.

Je précise que ce dossier a été soumis au CHST et au CT et que ces deux instances ont émis un avis favorable à l'unanimité.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions dont vient de vous faire part M. GAILLARD.
(Adoptées à l'unanimité.)

PROGRAMMATION ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT 2016

RAPPORT N°CD2016-04/5/40

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, Rapporteur. – Il est fait état dans ce rapport des éléments de cadrage et de la programmation 2016 dans les domaines de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement.

Il s'agit d'adopter le projet de programmation annexé au rapport, qui s'élève à 307 064,53 € pour l'AEP et à 443 172,19 € pour l'assainissement, d'accorder les subventions correspondantes et d'autoriser M^{me} la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette programmation.

Dans les tableaux afférents à la programmation et annexés au rapport, le recto correspond aux dossiers retenus et le verso aux projets non retenus.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Nous procédons au vote sur chacune de ces propositions.

Je mets aux voix le projet de programmation tel qu'annexé au rapport, concernant tant l'adduction en eau potable que l'assainissement. *(Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

Les subventions correspondantes seront accordées si, bien sûr, le budget général de la collectivité, tel qu'il est proposé au regard de ces inscriptions budgétaires, est adopté.

Par ailleurs, je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette programmation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

POLITIQUE TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE

RAPPORT N°CD2016-04/5/41

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Ce rapport présente un bilan intermédiaire de la saison touristique 2015, en termes de fréquentation hôtelière, de fréquentation de l'hôtellerie de plein air, des meublés labellisés et des sites payants, de déploiement de la solution de disponibilité et de vente en ligne Résa Direct, ainsi que des outils numériques de l'ADRT.

Concernant la fréquentation des sites payants, il est à constater une augmentation du nombre de visiteurs, notamment de 14,2 % sur le Parc animalier des Monts de Guéret, sauf sur le Musée de la mine à BOSMOREAU qui accuse une baisse de fréquentation de 30 %, baisse au sujet de laquelle ne correspond aucune explication rationnelle. C'est le cas également, mais dans une bien moindre mesure de l'Ecomusée Tuilerie de Pouligny de CHENIERS et de l'église du MOUTIER D'AHUN.

Puisqu'il est évoqué dans le rapport la fréquentation des meublés labellisés Gîtes de France, j'en profite pour dire que j'ai assisté à leur assemblée générale la semaine dernière. Leur situation financière est confortable, ayant réussi à la rétablir après avoir connu des difficultés financières ces dernières années. Ce sont environ 350 gîtes labellisés « Gîtes de France » en Creuse, un chiffre tout à fait correct.

Au sujet du déploiement de la solution de disponibilité et de vente en ligne Résa Direct, il s'agit d'un mode de réservation et d'une plateforme qui progresse significativement d'année en année, comme en témoigne son chiffre d'affaires. Il en est de même du site Internet de l'ADRT et de la fréquentation sur les réseaux sociaux, ce qui est très encourageant.

Par ailleurs, ce rapport comporte une présentation du budget prévisionnel de l'ADRT de la Creuse pour 2016, qui sera repris dans l'élaboration de la convention d'application pour l'exercice correspondant.

Concernant les dépenses liées au plan d'actions 2016, je tiens à souligner celles afférentes à la « Stratégie image », s'agissant de productions photos et vidéos, de diffusions vidéos, TV et cinéma. A ce sujet, je vous invite à vous rendre sur la chaîne BFM TV sur laquelle est diffusée une vidéo réalisée voilà un an par drone, qui donne une très bonne image de la Creuse. Cette vidéo fait l'objet de 18 diffusions par semaine. Jusqu'à présent, nous enregistrons de très bonnes retombées puisque, selon le réseau national des ADRT, nous savons notamment que la diffusion de cette vidéo a vivement plu aux Parisiens qui regardent cette chaîne d'information et qui connaissent la Creuse. Ils ont dit y retrouver vraiment la Creuse et tout ce qu'ils aiment dans ce département.

Autre dépense à souligner, celle afférente à l'appui Vallée des Peintres, l'ADRT ayant été en charge notamment de la communication sur l'exposition. Nous y avons donc participé puisque nous en avons les moyens humains, les techniciens étant là à ce titre.

En guise de propositions, il s'agit d'attribuer une subvention maximum de 946 220 € à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques – Tourisme Creuse, l'ADRT de la Creuse, au titre de l'année 2016, sur la base du budget prévisionnel présenté en annexe du rapport. Il convient également de donner délégation à la Commission permanente pour adopter la convention d'application 2016 qui précisera le programme d'actions de l'ADRT, et d'autoriser M^{me} la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'application de ces décisions.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – J'ai simplement deux questions à vous poser.

D'une part, sur la liste des sites payants, certains n'y figurent pas. La raison est-elle liée au fait qu'ils n'ont pas atteint les 1 200 entrées ou répondu à l'enquête de fréquentation ? Je pense au Scénovision de BENEVENT, à l'Espace Martin Nadaud à SOUBREBOST, etc.

D'autre part, au titre des recettes, à quoi correspond le produit exceptionnel Vallée des Peintres, inscrit pour 50 000 € ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Il s'agit de l'ensemble des subventions dont nous avons bénéficié et qui représente un montant de 50 000 €, dont 18 000 € du Plan Loire, 6 000 € de la Région Limousin, 6 000 € de la DRAC Limousin, 10 000 € de la Région Centre – Val de Loire et 10 000 € de l'ADT de l'Indre. Tel est le plan de financement, ces aides intervenant en face des dépenses.

M. LOZACH. – Des aides à l'investissement, n'est-ce pas ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Exactement, et ce dans le cadre de ce que l'on appelle la communication sur l'exposition.

En réponse à votre première question, les sites payants figurant dans la liste sont, en principe, ceux dont le nombre d'entrées est supérieur à 5 000. Je dis en principe car l'exposition de tapisserie à FELLETIN qui a enregistré en 2015 un nombre de visiteurs inférieur à 5 000 y figure. Je ne saurais donc pas vous répondre précisément, mais je me renseignerai et je poserai la question au directeur de l'ADRT. En tout cas, je ne pense pas que ce soit lié au fait qu'ils n'aient pas répondu à l'enquête de fréquentation car, en principe, ils y répondent tous.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Je tiens juste à pointer une structure que je trouve particulièrement méritante, le Labyrinthe géant des Monts de Guéret, d'autant plus que ce site a été créé au départ par une association avec des travailleurs handicapés. Elle a donc su mener conjointement une action de réinsertion sociale et elle est parvenue aujourd'hui, grâce au partenariat qu'elle a pu développer, notamment avec le Parc animalier, à atteindre un taux de fréquentation très honorable. De plus, c'est un tourisme familial, ce qui est parfaitement adapté à notre territoire.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous avez parfaitement raison, monsieur AVIZOU. Quant à ce dont nous parlions précédemment sur l'exposé qui avait été fait par la com d'agglo, en tout cas l'investissement réalisé en termes d'études, de définition de fréquentation, d'espaces susceptibles d'être aménagés, pour proposer une mise en réseau de certains sites, je pense que les autres territoires ont intérêt à travailler de la sorte. Nous savons très bien que ceux qui choisissent comme destination la Creuse n'y viennent pas pour voir un seul site, comme ils n'y viendront pas demain seulement pour voir la Cité internationale de la Tapisserie. Nous devons donc être en capacité de leur proposer un circuit, un réseau, avec des sites ayant un lien ; d'où la réflexion sur la mobilité entre ces sites. C'est une notion que n'ont pas intégrée tous les territoires, toutes les intercommunalités et même les communes, sachant qu'il existe encore aujourd'hui des syndicats de développement touristique de communes. D'ailleurs, leur mission est-elle réellement celle du développement touristique et pas plutôt celle de l'accueil ? Je pense qu'il faut aller bien au-delà, mais je suis à peu près certaine que les intercommunalités opteront pour ces formats-là prochainement.

En tout cas, j'ai déjà transmis sur ma communauté de communes le document que M. CORREA m'a confié l'autre jour, pour inciter les élus à la réflexion. En fait, tout de suite, ils comprennent que, oui, c'est ainsi, par une mise en réseau, qu'il va falloir fonctionner.

Je crois que nous avons tout intérêt à conforter les sites qui sont de vrais outils d'attractivité sur le département de la Creuse. Les laisser continuer à exister de façon isolée, en tout cas pour certains, c'est risquer, à court terme, de les voir disparaître par manque de fréquentation parce qu'ils ne seront peut-être pas adaptés, voire repérables.

Nous, nous les connaissons. D'ailleurs, les connaissons-nous tous vraiment, nous, habitants du Département ? Je n'en suis pas sûre ! Il faut que, depuis l'extérieur, avec les nouvelles technologies d'aujourd'hui, nous puissions présenter une offre diverse et variée, mais une offre déjà préconstruite, une offre de consommation, de visite, etc.

Je ne vous annonce pas là une révélation ! Bien évidemment, nombre d'élus en particulier sont dans ces formats-là depuis bien longtemps, mais ce n'est pas encore généralisé sur tout le Département. C'est là une piste dont nous discutons largement avec l'ADRT en particulier, mais avec d'autres acteurs aussi.

Un grand espoir est devant nous et c'est même plus qu'un espoir : conforter ces sites et les atouts du département de la Creuse pour les années à venir. Voilà qui me convient bien !

La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY. – C’est tout à fait ce qui a été mis en place en Pays Dunois et nous nous sommes d’ailleurs prononcés tout à l’heure sur la mise à disposition, pour 15 % de son temps, du directeur des sites de la communauté de communes. C’est une mutualisation des sites, entre la forteresse et le Centre d’Interprétation de CROZANT, l’Espace Monet-Rollinat à FRESSELINES et la Tuilerie de Pouligny, bien sûr. Nous avons donc déjà mutualisé un poste afin d’assurer la promotion de ces quatre équipements, mais il ne faut pas en rester là, effectivement.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Une telle dynamique permet, de surcroît, de soutenir des structures, des associations qui assurent l’animation pendant la période touristique. Je pense à FRESSELINES, par exemple. Cela crée aussi une économie locale nouvelle et je pense à la P’art-queterie, avec la renaissance de cette parqueterie désaffectée.

Nous constatons que, sur des territoires désireux de créer de la valeur ajoutée, tout semble fonctionner plutôt bien. Finalement, le fait que des acteurs de territoire, qui ne se connaissaient pas forcément ou qui ne s’étaient même jamais rencontrés, intègrent à un moment donné le même format porte ses fruits.

La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD. – Puisque j’entendais tout à l’heure certains de mes collègues parler en aparté du site de Masgot, je tiens à préciser que ce sont plus de 20 000 visiteurs par an et que le nombre de visiteurs est en augmentation. L’association qui gère ce site a mis en place un système de comptage, ce qui nous permet d’avoir des données assez fiables, et c’est effectivement de cet ordre-là.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l’Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Je tiens à rendre hommage aux personnels de l’ADRT et les remercier, c’est-à-dire les techniciens, leur directeur et l’ensemble du personnel qui font un travail remarquable pour la promotion du Département. Nous avons enregistré un vrai succès avec la Nuit du Tourisme et les remises de trophées. Certains d’entre vous étaient présents, pas assez à mon goût ; il est vrai que j’aurais souhaité une plus grande présence des Conseillers départementaux, mais c’est ainsi, sachant que nous avons tous des contraintes d’agenda.

En tout cas, c’était un moment important. Notre agence de développement avait invité, comme vous le disiez, madame la Présidente, M^{me} Derville, la Vice-présidente de la Région en charge du tourisme, qui a vraiment été enthousiasmée par la magie de notre département, une petite « pépite verte » ! D’ailleurs, nous avons échangé tout le vendredi après-midi à AUBUSSON, et nous avons parlé de ce schéma régional de développement touristique qui sera mis en place par la Région, mais pas avant le mois de novembre. Il nous sera présenté dans la foulée, le tourisme étant une compétence partagée. Ses propos ont été rassurants parce qu’elle nous a bien fait comprendre que comptaient, non pas seulement le littoral et les stations balnéaires, mais aussi le tourisme vert, les sports de pleine nature et que

le département de la Creuse et le Limousin étaient vraiment une référence dans la nouvelle grande Région.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Je ne prends pas part au vote.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte.

Je mets aux voix la proposition visant à attribuer une subvention maximum de 946 220 € à l'ADRT pour l'année 2016, sur la base du budget prévisionnel présenté dans le rapport. (*Adoptées par 15 voix pour et 14 abstentions – M. SIMONNET n'a pas pris part au vote.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à donner délégation à la Commission Permanente pour adopter la convention d'application 2016 qui précisera le programme d'actions de l'ADRT, et à m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'application de ces décisions. Je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée par 29 voix – M. SIMONNET n'a pas pris part au vote.*)

ASSOCIATION MAISON DE LA CREUSE ADHESION 2016

RAPPORT N°CD2016-04/5/42

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Il s'agit de ramener le nombre de représentants du Département siégeant au conseil d'administration de la Maison de la Creuse à un au lieu de trois, pour les raisons explicitées dans le rapport, et de procéder à la désignation des représentants du Département, s'agissant d'un titulaire et d'un suppléant.

Si vous me le permettez, madame la Présidente, ce rapport est pour moi l'occasion de formuler quelques commentaires.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, bien sûr, je vous en prie.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Nous avons souhaité, l'ensemble des partenaires de l'Aire des Monts de Guéret, nous rencontrer, ce qui a été le cas voilà maintenant une dizaine de jours à la communauté d'agglomération du Grand Guéret, justement pour évoquer le devenir de l'association « Maison de la Creuse ». Etaient présents, bien sûr, le Président Claude GUERRIER, un élu de l'agglomération, le Président de l'Office de

tourisme de l'agglomération, le directeur de l'ADRT et moi-même. Nous avons échangé et tous fait unanimement le constat que, aujourd'hui, cette vitrine de l'Aire des Monts de Guéret ne remplit malheureusement pas ses missions. Je ne siégeais pas à l'époque au sein de cette assemblée, mais certains d'entre vous se souviennent de l'historique de l'Aire des Monts de Guéret et de la création de cette association. Cet espace promotionnel du territoire creusois sur le plan touristique et économique est la seule vitrine sur l'axe RCEA.

Voilà deux ou trois ans, une étude a été réalisée pour relooker cette vitrine, une étude d'ailleurs d'un certain coût puisqu'il s'agissait d'un montant de 60 000 €. Dans cette étude, un plan d'actions a été mis en place en vue de réaliser des investissements. Tous les ans, le conseil d'administration de l'association « Maison de la Creuse » votait à l'unanimité le plan de financement pour la réalisation de ces travaux, mais ces travaux ne se réalisaient pas, tout simplement parce que les ressources de l'association dépendent des partenaires financiers dont les plus gros contributeurs sont l'agglomération du Grand Guéret, avec 30 000 €, et le Conseil départemental, avec 28 000 €. De tels financements ne permettaient pas de faire beaucoup d'investissements, d'autant plus que l'Aire des Monts de Guéret, c'est surtout du fonctionnement. Comme vous le savez, cette aire est très vaste, avec d'importants espaces engazonnés qu'il faut tondre. Ne serait-ce donc que la maintenance et l'entretien représentent 67 000 € par an ! Vous imaginez donc bien qu'au titre des investissements, c'était plutôt réduit et qu'il était impossible de les réaliser.

Voilà dix jours, le Président a acté la décision de réunir le conseil d'administration d'ici à la fin du mois pour proposer à ses membres de dissoudre l'association de l'Aire des Monts de Guéret. Quid du fonctionnement et de cette vitrine, me direz-vous ? A la suite de cette dissolution, il faudra bien que les projets d'investissement nécessaires soient portés et que soit envisagé un devenir de cette vitrine.

Déjà, il faut savoir que le bâtiment de l'Aire des Monts de Guéret appartient à l'agglomération du Grand Guéret. Dès lors, je pense que l'agglomération, et c'est normal, va solliciter le Conseil départemental pour porter cette structure puisque l'agglomération seule ne souhaite pas ou ne peut pas financièrement, ayant elle-même ses propres contraintes, faire face aux investissements nécessaires. Elle va donc solliciter le Département pour porter à deux les investissements et le fonctionnement de l'Aire des Monts de Guéret.

Telles sont, madame la Présidente, les informations que je peux vous donner et je n'en sais pas davantage. L'association demeure pour le moment, mais d'après les informations que j'ai eues, elle sera sûrement dissoute dans les semaines à venir.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – En guise de plaisanterie, j'ai constaté, à travers ce rapport, que, finalement, je valais 1 600 € en monnaie sonnante et trébuchante ! (*Sourires.*)

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Vous valez bien plus !

M^{me} MARTIN. – Concernant le contexte décrit par M. SIMONNET, s’agissant de cette Maison de la Creuse, j’ai tendance à la défendre parce que c’est une porte d’entrée du territoire qui peut être très intéressante et l’espace lui-même présente un certain esthétisme.

Après, je crois que, depuis quelques années, il est à noter des désengagements financiers de certains partenaires. Ceux qui se sont désengagés, pour compléter ce que vous venez de dire, monsieur SIMONNET, sont essentiellement les chambres consulaires qui n’ont pas continué à participer au financement de cette Maison de la Creuse.

Ce n’est pas avec plaisir que je ne siègerai plus au sein du conseil d’administration de l’association « Maison de la Creuse », mais j’ai bien compris qu’il fallait faire des économies et que c’était dû aux contraintes budgétaires auxquelles doit faire face le Département. Néanmoins, je crois qu’il est nécessaire avant tout de bâtir un nouveau projet et, comme vous l’avez évoqué, monsieur SIMONNET, de savoir si l’on veut véritablement faire de cet espace une porte d’entrée du territoire, comme il était prévu au départ, dans le cadre de cette Aire d’accueil des Monts de Guéret. Un vrai projet est très certainement à construire.

N’ayant pas eu de contact récemment avec Claude GUERRIER, je n’ai donc pas officiellement l’information selon laquelle il serait envisagé de dissoudre l’association. Mais il faut y réfléchir et essayer d’imaginer un vrai projet pour cette porte d’entrée. Telle était, en tout cas, l’ambition initiale, mais évidemment, je ne minimise pas les problèmes de financement à ce sujet.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l’Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – En guise de complément et en réponse à vos propos, chère collègue, il est vrai que les chambres consulaires ont fait le choix de se retirer, mais elles n’avaient qu’un seul siège, si bien que leur participation ne représentait que 1 600 €.

Or, force est de reconnaître que les investissements à réaliser ne sont pas anodins. Il suffit d’aller faire un tour sur l’Aire des Monts de Guéret pour constater que ce qui se veut être la vitrine en termes de promotion touristique n’est pas attrayant. Il faut donc se poser la question. Quand un espace promotionnel n’est pas vendeur, il faut, soit le fermer, soit réaliser des travaux et envisager un nouveau projet, mais il ne s’agit pas, c’est certain, de le laisser en l’état. D’ailleurs, le sujet fait vraiment consensus.

Bien entendu, c’est M^{me} la Présidente et nous tous qui choisirons ce que nous souhaitons décider en termes de participation, mais il est certain – je le dis très tranquillement et vraiment sans polémique – que l’Aire des Monts de Guéret doit être un espace promotionnel de la Creuse, avec un rayonnement départemental. Ne serait-ce que dans l’intitulé, pourquoi l’Aire des Monts de Guéret et non pas l’Aire de la Creuse ? C’est peut-être symbolique, mais c’est important car il faut vraiment un rayonnement départemental qui soit connu et reconnu. Peut-être n’était-ce pas le cas jusqu’à présent ; je ne sais pas et je ne me permettrai pas de juger !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Il est vrai que le site nécessite une requalification. C'était d'ailleurs bien la raison pour laquelle nous avons engagé cette étude intégrant à la fois un état des lieux et une prospective concernant ce site, afin d'essayer d'avoir une idée. Oui, la requalification est nécessaire, mais s'agissant de l'espace en lui-même, je le trouve plutôt agréable et intéressant. Il y a donc peut-être des moyens de le mettre en valeur.

Lors de la conception du projet, il était bien entendu, sans le moindre doute, qu'il s'agissait de réaliser une vitrine départementale, marquant la porte d'entrée du territoire de la Creuse. En tout cas, c'est dans cet esprit que le projet a été conçu et imaginé, et ce même dans le cadre du schéma de développement touristique du Limousin puisque les portes d'entrée avaient été ciblées dans ce schéma qui sera, d'après ce que j'ai compris, revu et retravaillé.

Concernant ce site qui est tout de même intéressant, peut-être pouvons-nous nous remettre à l'ouvrage ; c'est ce que je voulais signifier.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} PENICAUD.

M^{me} PENICAUD. – Pour faire suite à vos propos, monsieur SIMONNET, je crois en effet qu'il convient à court terme de prendre une décision parce que ce n'est pas une très belle image qui est donnée à ceux qui s'arrêtent sur cette aire pendant les vacances et tout au long de l'année. Certes, elle est dénommée « Aire des Monts de Guéret », mais c'est tout de même et avant tout la Maison de la Creuse et je pense qu'il nous appartient de trouver une solution assez rapidement. Faut-il la fermer ? C'est peut-être la meilleure solution, mais il ne s'agit pas, en tout cas, de la laisser en l'état. Peut-être pouvons-nous trouver une idée *a minima* permettant de mettre en valeur notre territoire, ce qui, je suis d'accord avec vous, n'est pas le cas actuellement.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Pour aller dans le sens de mes deux collègues, le Département ne peut pas rester indifférent à l'avenir de cet équipement. Sa mission avait été définie dès la conception du projet. Certes, c'est l'Aire des Monts de Guéret, mais il s'agit, ne serait-ce que par l'intitulé même de l'association, de la Maison de la Creuse. Cet équipement avait donc pour vocation d'être une vitrine de l'ensemble de notre département.

Je veux simplement dire que si le scénario évoqué par M. SIMONNET se confirme, c'est-à-dire la dissolution de l'association au cours des semaines à venir, il faudra, de toute façon, aborder de manière concordante et simultanée la gestion future de cet équipement.

La propriété de l'équipement est une chose et sa gestion, ne serait-ce qu'au titre de la maintenance, de l'entretien et de l'animation, en est une autre et il faut impérativement éviter toute période de vacuité, si je puis dire. En cas de dissolution de l'association,

immédiatement il faudra bien enchaîner sur autre chose. Le pire serait l'abandon pur et simple, même sur une courte période.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à ramener le nombre de représentants du Département siégeant au conseil d'administration de la Maison de la Creuse à un au lieu de trois. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

Il s'agit donc de procéder à la désignation des représentants du Département et je vous propose, en tant que titulaire, M. SIMONNET et, en tant que suppléante, M^{me} PILAT.

Je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

**POLITIQUES TERRITORIALES 2015-2020
AVENANT N°1 AU CONTRAT DE COHESION TERRITORIALE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN**

RAPPORT N°CD2016-04/5/43

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Il s'agit d'approuver le projet d'avenant n°1 au contrat de cohésion territoriale du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin 2015-2017, ainsi que le programme d'actions qui l'accompagne, documents annexés au rapport, et d'autoriser M^{me} la Présidente à signer cet avenant.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Cet avenant ne pose aucun problème, mais j'en profite pour évoquer la situation financière du Parc naturel régional. Me confirmez-vous, madame la Présidente, que la participation du Conseil départemental de la Creuse en faveur du PNR va sérieusement diminuer, s'agissant d'une réduction qui pourrait être de l'ordre de 50 % dès cette année 2016 ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous savez que nous nous sommes rencontrés, concertés et mis d'accord puisque nous avons adressé un courrier, lequel a dû arriver, cosigné par les trois Présidents des départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse, pour rappeler que la nouvelle charte du PNR était à validation. Pour ma part, je me suis engagée, pour les mois concernés jusqu'à fin mai 2016, à la même hauteur du montant financier rapporté à cinq mois jusqu'à la signature de la prochaine charte.

Vous avez dû entendre parler de l'expérience du département de la Haute-Vienne qui a d'ailleurs été confortée et même validée par le Président de la Région, M. Rousset, sur le Parc Périgord Limousin. Après de nombreuses discussions, la Haute-Vienne souhaite adopter

un format identique : ramener les actions Parc et les financer tel que ce doit être le cas dans le cadre des parcs naturels régionaux. Après, nous verrons, mais travailler au moins sur cette base de façon commune entre les départements me paraît sain et raisonné. Je n'ai pas envie de voir un département quitter le fonctionnement et, de fait, ne pas valider la charte qui est en cours de contractualisation. Nous avons suffisamment vécu de mauvaises exemples à cet égard pour savoir qu'il est parfois préférable d'avancer pas à pas que d'aboutir à des situations de blocage et peut-être demain plus de Haute-Vienne et plus de Corrèze sur le Parc. Quid alors de la Creuse ? Que ferions-nous sans les deux départements voisins sur lesquels s'inscrivent également les actions du Parc ? Quel intérêt si nous restions seuls ?

La mission que je me suis assignée est d'avancer au moins ensemble et de faire en sorte que les trois départements restent présents autour de l'accompagnement de la nouvelle charte.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Ma question m'adresse à M. SAUTY, nouveau Vice-président du Parc naturel régional.

Concernant le budget du Parc naturel régional qui sera voté dans dix jours, quelle est votre proposition d'inscription budgétaire au titre de la participation du Département en faveur du PNR ? 155 000 € comme les années précédentes ? 64 000 € ?

Dites-nous, monsieur SAUTY, s'il vous plaît, la somme correspondant à la participation du département de la Creuse que vous avez demandé au nouveau Président du Parc d'inscrire dans son budget.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Il n'est pas question d'inscrire 155 000 € puisque, de toute façon, nous sommes tenus par la charte. Nous allons donc proposer d'inscrire les 5/12^{ème} jusqu'à la signature de la prochaine charte, ce qui nous conduit jusqu'à mai 2016.

M. LEGER. – Ainsi formulé, c'est déjà beaucoup plus précis et cette réponse me convient, bien que, sur le fond, ce ne soit pas le cas.

M. SAUTY. – Ce qu'il en sera après mai fera l'objet de discussions entre le Département et le PNR. Tout reste encore à négocier. Nous savons ce que nous allons verser jusqu'en mai et, ensuite, ce sera le fruit des négociations.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Quel est précisément le nombre d'habitants sur l'espace creusois ?

M. SAUTY. – 10 000 !

M^{me} LA PRESIDENTE. – D'accord, sachant que, moi, j'avais tablé sur 12 000 €, mais vous allez comprendre le calcul en réponse à la question de M. LEGER. La participation du Département correspondant aux cinq premiers mois de l'année est de l'ordre de 63 000 €, soit 155 000 € divisés par 12 multipliés par cinq. Par ailleurs, ce qui, pour l'instant, serait acté *a minima*, ce sont ces 2,80 € par habitant et c'est ainsi que, pour 12 000 habitants, j'étais parvenue à un montant de 33 600 €. C'est donc de l'ordre de 96 000 € pour l'année 2016, mais encore faut-il que la charte soit validée et nous avons encore un peu de chemin à faire. Je vous le dis une nouvelle fois, je craignais que certains claquent la porte et je ne pense pas que cela aurait été bénéfique au Parc.

La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Je tenais simplement à dire que j'en avais déjà informé M. CONNAN de manière informelle vendredi dernier. Il s'y attendait et fera avec le montant en question.

M. LEGER. – Pour autant, ce sera compliqué pour le Parc parce que son budget, c'est quoi ? Essentiellement de la masse salariale ! Donc, si vous le privez d'une somme qui pourrait être de l'ordre de 70 000 € et si la Corrèze procède à une baisse dans les mêmes proportions, ce serait un manque pour le Parc de près de 200 000 €. Cela veut dire que, très vite, la nouvelle équipe du Parc va devoir prendre des mesures terribles par rapport aux salariés du PNR.

Par ailleurs, un point a tendance à m'échapper : l'empressement qui a été le vôtre de vous emparer du Parc naturel régional ! Autant je peux comprendre que l'idée que je puisse devenir Président ne vous faisait pas plaisir, autant je ne comprends pas cet empressement à vouloir manager ce Parc, alors même que vous voulez en grande partie l'abandonner. Là, un raisonnement m'échappe. Vouloir absolument s'occuper d'un territoire, d'une collectivité ou d'un syndicat mixte est souvent dicté par un souhait de développement de ce territoire, de cette collectivité ou de ce syndicat. Or là, c'est tout le contraire pour le plateau de Millevaches !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Les propos que vous avez prononcés à l'instant sont assez symptomatiques. Vous nous expliquez que le Parc, dans son financement, c'est avant tout une masse salariale. Certes ! Les chargés de mission sur le Parc remplissent des fonctions qui découlent des missions émanant de la charte et je pense que c'est précisément ce qui pose problème aux départements voisins. Ils n'ont pas du tout cette vision-là, d'où la mise en parallèle qui a été faite avec le Parc Périgord Limousin, signifiant qu'un Parc, ce sont d'abord et avant tout des actions, des actes, des engagements avec un cahier des charges propre aux parcs naturels régionaux. Ils ont l'impression que le Parc fait beaucoup – tant mieux ! –, mais qu'il déborde au-delà des principes de la charte qui est la colonne vertébrale, le squelette de tout Parc naturel. Je l'ai compris ainsi et c'est dans ce sens que je vous disais, soit le Parc met en place des actions qui découlent de la charte et alors ils financent, soit ils pourraient s'en désengager.

Je crois qu'il était de mon devoir, en effet, de veiller à poursuivre avec ces acteurs qui sont porteurs. Il est tout de même assez intéressant, s'agissant de trois départements sur l'ex-Région Limousin qui ont porté et portent ce Parc, de continuer ainsi. Nous savons ce qu'il en est a été sur d'autres secteurs. Je parlais tout à l'heure du syndicat Le Lac de Vassivière, mais référons-nous aussi au SMIPAC. Nous savons que la Haute-Vienne prend parfois des positions tranchées.

En tout cas, Périgord Limousin, c'est la Dordogne et la Haute-Vienne, avec une deuxième charte qui vient d'être revalidée, et le Parc n'a pas disparu. Il remplit ses missions sur ce secteur-là.

Certes, c'est un changement, un nouveau positionnement, un vrai questionnement des missions et de l'effectivité de ces missions sur Millevaches, mais aucune raison ne saurait justifier le fait que cela se passe plus mal qu'ailleurs et aucune particularité ne saurait expliquer que ce Parc spécifiquement fonctionne d'une autre façon que les autres. Il y a une charte, un engagement, avec une colonne vertébrale qui est celle d'un cahier des charges national. Le Ministère vous l'a rappelé et c'est pourquoi la charte n'a pas été validée et a été retravaillée.

Quant à avancer une interprétation politique, je n'en sais rien et peu importe ! Moi, ce qui m'importe, et tel est mon engagement, c'est de faire en sorte que la Corrèze et la Haute-Vienne continuent à travailler et à porter le PNR.

La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Concernant le personnel, c'était une question que j'avais déjà évoquée, l'été dernier, en interpellant l'ancien président Christian AUDOIN à SAINT-ORADOUX-DE-CHIROUZE, et je crois que vous y étiez. Tandis que ce sont 28 chargés de mission, la première décision du Président portait sur l'engagement d'un urbaniste. C'était l'une de ses premières propositions, qui n'a pas été suivie d'effet.

Il est vrai qu'au sujet du PNR, des questions demeurent encore en suspens, s'agissant notamment de l'attribution de la participation de la Région, et que Philippe CONNAN, l'actuel Président du PNR, attend encore la réponse. Une réunion s'est tenue dans les premiers jours avec le directeur pour savoir ce qu'il allait advenir du personnel et comment gérer cette masse salariale en fonction de la diminution attendue des participations des différentes collectivités. Ce n'est donc pas une surprise.

Par ailleurs, oui, la motivation du Département, que je représente maintenant en tant que Vice-président, est totale dans le management de cet organisme. Je vais y prendre part en ayant en charge de rapporter les politiques environnementales de la Creuse et en ayant aussi une délégation sur la forêt, sachant que les délégations auront lieu demain.

Si vous avez d'autres questions, nous pourrions peut-être en parler le 22 avril prochain, lors de la réunion de bureau parce que j'imagine que toutes ne concernent pas non plus tout le monde.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Il faut également rappeler que nous sommes, M. SAUTY et moi-même, élus par les habitants de certaines communes qui, et c'est bien là notre problème, ne savent plus trop – non pas les communes, heureusement, mais les habitants –, s'ils sont dans une intercommunalité, sur le parc, tandis que la commune d'à-côté n'est pas sur le parc, etc. D'où la nécessité d'une redéfinition des rôles ! Quoi qu'il en soit, la nouvelle carte des intercommunalités va les amener à retravailler sur les missions qui, en fonction des compétences qu'elles se donneront ou pas, seront confiées ou pas au Parc. Si des compétences qui pourraient être les leurs étaient confiées au Parc, il s'agira alors que les financements en direction du Parc soient portés par les intercos.

Nous avons discuté voilà quelque temps du fait que le Parc porte une politique culturelle, par exemple, ou d'autres missions. Demain, il s'agira, pour les territoires, déjà de savoir eux-mêmes ce qu'ils veulent faire ou ne pas faire et quels financements seront alloués, si c'est un transfert et une mise à disposition d'agents et de moyens pour que ce soit le Parc qui s'engage à la place des communes ou des intercommunalités sur ces nouvelles missions qui ne sont pas forcément les siennes. En tout cas, c'est le type de questions que se posent à la fois certaines communes, certaines intercommunalités, les départements et même la Région.

2016 sera une année de transition. Une nouvelle charte sera validée. Il y aura donc cette charte et peut-être d'autres actions qui, aux côtés de cette charte, pourraient être éventuellement portées par le Parc. C'est de tout cela dont il faut que nous discutons au cours de cette année 2016 et chacun émettra son avis, sa position, ses propositions, etc. Rien n'est fermé, mais aujourd'hui, nous progressons au moins sur ce point : les trois départements vont continuer à participer et valideront probablement la charte qui sera proposée sur le PNR.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Pardonnez-moi d'insister, mais comprenez que le sujet me tient vraiment à cœur, pour ne pas dire aux tripes.

Tout le monde est d'accord pour dire que plus personne n'a les moyens de faire de doublons. Tout le monde s'accorde à reconnaître que le Parc se devait de resserrer ses prérogatives, et cela a été fait. Si le premier projet de charte a été retoqué par certains partenaires, c'était, non pas parce qu'il allait « piocher » trop large, mais, d'abord, pour un problème de forme : il n'avait pas été fourni de plan de Parc ; ensuite, il fallait, selon le Ministère de l'Environnement, être plus précis sur un certain nombre de points dont la limitation des sports automobiles.

Moi, je crains, avec les « coupes » que vous annoncez, que le Parc ne soit même plus capable de mener à bien les cinq missions que l'Etat assigne à un Parc naturel régional et qui sont définies par la loi, au risque justement de perdre son label « Parc ».

Voilà ma crainte, madame la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE. – J'entends et je vais donc vérifier si les missions assignées au Parc Périgord Limousin, s'agissant des missions premières des Parcs, sont correctement accomplies et assurées dans de bonnes conditions.

Une nouvelle charte a été signée. Donc, qui dit nouvelle charte dit aussi évaluation. Je pense que nous aurons accès facilement à ces documents pour savoir quelles actions ont été conduites et si les moyens alloués par les départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne sur la précédente charte ont été suffisants ou pas. C'est un vrai sujet qui me semble d'importance, en effet, pour savoir si nous pouvons accepter d'être sur le même format sur deux Parcs, sachant qu'il en existe aussi d'autres dans la nouvelle grande Région.

La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – M^{me} BARAT et M^{me} DELCOUDERC-JUILLARD, Vice-présidentes de la Région, étant aussi présentes dans d'autres PNR de la nouvelle grande Région, je pense qu'elles seront alertées en cas de risque de perte du label « Parc ». M^{me} BARAT siège quasiment dans tous les PNR de la nouvelle grande Région.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – En guise d'observation sur la démarche générale, il ne faudrait pas que la Creuse se retrouve dans la situation d'être tributaire ou dépendante du bon vouloir de la Haute-Vienne.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Pas du tout !

M. LOZACH. – Vous allez comprendre pourquoi je parle de la Haute-Vienne. Nous devons collectivement tirer les enseignements de ce qui s'est passé sur Vassivière dans le cadre, d'abord, du SYMIVA et, ensuite, du Syndicat mixte Le Lac de Vassivière. La Haute-Vienne l'a quitté en prétextant quitter Vassivière notamment pour aller s'impliquer davantage sur le lac de Saint-Pardoux. Il ne faudrait pas que, maintenant, la Haute-Vienne nous tienne le même raisonnement, en disant s'impliquer davantage sur le PNR Périgord Limousin et donc abandonner le PNR de Millevaches.

Il faut faire attention à ne pas se retrouver, demain, tout seul, non pas dans une sorte de face à face, mais simplement à côté d'un seul département qui pourrait être la Corrèze.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Voilà pourquoi je disais que si, *a minima*, il était acté, parlant de la participation des trois départements à la même hauteur, ces fameux 2,80 € par habitant que les deux autres Présidents, Corrèze et Haute-Vienne, proposent, je sais au moins qu'ils seront là. Dans les négociations, je crois qu'il faut toujours avancer pas à pas et comprendre quel est l'intérêt ou surtout parfois quel est le désintérêt de l'interlocuteur que vous avez en face de vous.

Je le dis une nouvelle fois, apparemment cette proposition recueille le consensus des deux départements voisins et d'autant mon assentiment. Au moins, je sais que sur ce format-là, la nouvelle charte du PNR serait probablement validée et c'est pour moi l'essentiel.

Comme vous le rappeliez, monsieur LOZACH, il serait dommageable que la Haute-Vienne se serve de tel ou tel prétexte pour quitter le PNR et donc ne pas valider la charte et ne plus participer financièrement.

La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Puisque nous parlons de contrat de cohésion territoriale, j'en profite, madame la Présidente, pour évoquer le contrat mixte de l'agglomération du Grand Guéret et vous demander s'il est bien exact que vous ne participeriez pas financièrement à la construction du crématorium d'AJAIN. C'est une question qui nous préoccupe, si je peux me permettre de plaider cette cause !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Tout à fait !

Que les choses soient très claires ! J'ai lu dans la presse que si le Conseil départemental de la Creuse, sous ma décision, alors que j'ai pour habitude, je vous rassure, de les prendre en concertation avec M. GAUDIN et les services en charge, là en particulier, des politiques territoriales, n'accordait pas 33 000 € au projet de crématorium à AJAIN, c'est parce qu'il n'était pas prévu à GOUZON ou à AUZANCES ! En fait, pas du tout ! C'est encore ce qui a été rapporté par la presse qui écoute les mauvaises paroles des uns et des autres. Bref, passons !

Dans les conventions territoriales et les contrats d'agglomération ou de pôles structurants que j'ai signés l'an dernier aux cotés de la Région, il a toujours été question que chaque action serait discutée en comité unique de concertation. Ce n'est pas la signature globale qui engage les financeurs, pas plus la Région que le Département. Il en a toujours été ainsi. Les pratiques antérieures étaient de même. Il est donc prévu des clauses dites de « revoyure » dans ces fameux comités uniques de concertation.

Le Président de l'agglomération m'en a entretenue lors d'une réunion avec les quatre élus régionaux. Nous avons clairement posé les choses. Aux termes de la loi NOTRe, le Département est compétent dans certains domaines et il ne l'est pas – c'est la Région qui l'est – en ce qui concerne le développement économique. Précisément, ce projet s'inscrit dans le cadre du développement économique. C'est un projet économique et ne me dites pas qu'il relève du service public, au risque, dans ce cas, de considérer tout projet comme étant du service public dans le Département !

Je m'en suis expliquée *de visu* avec M. CORREIA, estimant que c'est la moindre des choses. Qu'il ne partage pas notre façon de voir les choses, je le comprends aussi, mais j'ai du mal à entendre que si le Conseil départemental n'accorde pas ces 33 000 €, le projet est mis en péril et l'agglomération de GUERET également. C'est tout de même un peu fort de café !

Mais nous avons élargi la conversation puisqu'il m'a dit que la Région n'interviendra pas sur l'immobilier d'entreprise. Qui alors ? Encore les départements ? Il va bien falloir que l'on m'explique les choses quand même ! En Creuse, si Alain Rousset dit ne pas vouloir intervenir sur les routes et sur l'immobilier d'entreprise, mais sur quoi la Région va-t-elle porter son effort de développement économique et d'accompagnement des porteurs de projet en termes d'économie ?

Les choses vont évoluer, bien évidemment. Je comprends bien la complexité de réunir trois ex-Régions. Je l'ai souvent dit, dans cette loi, il y a quand même quelque chose de fondamentalement injuste. Nous parlions de M. Le Drian tout à l'heure, mais la Région Bretagne n'est pas la seule à ne pas avoir bougé en termes de périmètres. Il en a été de même des Pays de la Loire. J'entends bien que nous appartenons désormais à la plus grande Région de France et que le fait d'avoir à rassembler trois exécutifs et trois grands pôles administratifs prendra plus de temps qu'ailleurs. Je veux bien m'entendre dire aujourd'hui qu'il faut un peu plus de temps pour travailler sur le transfert de la compétence transports et sur un certain nombre d'autres sujets. Je l'entends, le comprends et le respecte, mais au bout d'un moment, il nous faut aussi pouvoir compter sur la Région. Si demain les Présidents des départements des Landes, de la Gironde et de la Charente-Maritime disent : « Non, pas de problème, nous, départements, nous allons continuer à accompagner financièrement tous les projets comme nous en avons l'habitude avant la loi NOTRe », expliquez-moi comment nous allons faire, nous, en Creuse ! Allons-nous faire comme s'il n'y avait pas de nouvelle Région ?...

La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Je me situe, non pas en tant qu'élue de l'agglomération du Grand Guéret, bien que j'en sois Vice-présidente, mais en tant qu'élue départementale. Il me semble, puisqu'il n'existe pas de crématorium dans le Département, qu'il s'agit d'un projet vraiment départemental. Quant à l'immobilier d'entreprise, il me semble avoir compris que c'était désormais une compétence des communautés de communes ou d'agglomération, mais je n'en suis pas certaine.

Parce que nous n'avons pas de crématorium dans le Département, j'estime que ce projet s'inscrit plus dans le sens du service public, sa vocation étant de rendre service à tous les Creusois. C'est donc pourquoi je pose cette question, en soulignant que mon positionnement est celui d'une élue du Département.

M^{me} LA PRESIDENTE. – J'entends bien et, je vous rassure, madame MARTIN, je ne l'ai pas interprété différemment.

Nous en venons là à la définition d'un service au public. Si le crématorium est à considérer comme en étant un, quid, me direz-vous demain, des maisons de santé, des maisons de service au public que les intercommunalités vont porter ? Donc, attention !

Oui, moi j'aimerais nous engager aussi sur tous ces nouveaux formats, sur tous ces projets susceptibles d'émerger dans tout le département et dont certains ont déjà émergé, mais c'est alors mettre le doigt dans l'engrenage ou alors proposez-moi une définition claire de nouvelles fiches-actions autour de ce que serait la participation du département de la Creuse sur les nouveaux services au public. Mais n'est-ce pas là fléché dans le cadre de la loi NOTRe ? A-t-il été dit que les compétences des départements étaient d'assister les services au public ? Le glissement est facile et ce qui, hier, était service public devient, comme hasard, aujourd'hui service au public et là, c'est, non plus l'Etat, mais les collectivités ! Il est marrant de constater combien la sémantique a évolué : intolérable voilà quelques années, elle est devenue aujourd'hui tout à fait tolérable, acceptée et mise en avant !

Nous n'allons pas épiloguer sur le sujet parce que nous n'en avons ni le temps ni le loisir, et ce n'est pas nous qui changerons les choses. En tout cas, moi, aujourd'hui, je n'ai pas cette demande autour d'une notion de service public et quand bien même ce serait le cas, je pense que bien d'autres investissements seraient à accompagner dans le Département.

Ayant quitté la séance, M. DAULNY a donné pouvoir à M^{me} FAIVRE.

Nous en revenons à l'objet du rapport.

Il vous est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 au contrat de cohésion territoriale du PNR de Millevaches, ainsi que le programme d'actions qui l'accompagne, et de m'autoriser à signer cet avenant.

Je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée à l'unanimité.*)

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES BUDGET ANNEXE 2016

RAPPORT N°CD2016-04/5/44

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – M^{me} la Présidente nous invite à voter le budget annexe 2016 du Laboratoire départemental d'Analyses, annexé au rapport, qui prévoit une dotation de service public de 260 000 €.

Il est à considérer que la compilation ordonnée des références législatives et réglementaires – article 46 de la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014, article 95 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, décret n°2015-1902 du 30 décembre 2015 relatif aux conditions d'exécution des missions de service public dont sont chargés les laboratoires départementaux d'analyses – nous donne une base pour agir en ce sens. Il est notamment précisé que : *« élément essentiel de la politique publique de sécurité sanitaire » (...)* *« les laboratoires départementaux d'analyses sont tenus de maintenir la compétence technique et scientifique de l'encadrement et des équipes techniques de façon à assurer en permanence, au sein du laboratoire, la disponibilité d'experts indépendants de tout intérêt économique, disposant d'outils analytiques performants et des référencements indispensables »*. C'est une reconnaissance du rôle de service public rendu par les LDA, ce qui est de nature à justifier le versement d'une dotation de service public.

Au sujet de la création du poste « honoraires et indemnisation contentieux » d'un montant important de 160 000 €, je précise qu'il s'agit d'un litige avec un éleveur, avec recours déposé au Tribunal administratif. Ce litige remonte à 2005 et le contentieux est toujours en cours.

Nous n'aurions pas eu la mauvaise nouvelle d'être contraints d'inscrire ces 160 000 € en prévision de ce contentieux en cours, montant que vous retrouvez sur cette ligne « honoraires et indemnisation contentieux », s'agissant de 150 000 € au titre de ce contentieux et de 10 000 € d'honoraires d'avocat, la dotation de service public n'aurait été que de

100 000 €. Notre service juridique nous a plus qu'incités à procéder ainsi, sachant que, légalement, nous n'avions pas le choix. Il est regrettable, il est vrai, de le retrouver au budget prévisionnel 2016, sachant que ce contentieux court depuis tout de même plusieurs années. Espérons que dans cette affaire-là, le Département n'ait rien à déboursier et ne perde pas au Tribunal administratif. La décision devrait théoriquement être rendue en 2016.

J'ajoute, autre commentaire, que l'impact de la diminution importante des analyses ESB, auquel il est fait référence dans le rapport, représentera une perte de recettes pour le Laboratoire, estimée à 130 000 €. Cette diminution est due au fait que ces analyses sur les ovins et les caprins ne sont plus obligatoires depuis le 1^{er} janvier de cette année.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous avons travaillé avec un certain nombre de partenaires sur cette notion de dotation de service public.

Certains nous mettent en garde. Il ne s'agirait pas d'être contesté demain sur le versement de cette subvention qui devient une dotation de service public. L'un d'entre nous faisait trait tout à l'heure au rapport de la Chambre régionale des Comptes. Il est bien précisé dans ce rapport que, en effet, il nous est demandé de vérifier la possibilité de verser – ce n'est pas exactement le terme que je n'ai pas présent à l'esprit – une subvention d'équilibre à un établissement, tel qu'un Laboratoire départemental d'analyses.

Dans le cadre de la loi NOTRe, il est bien précisé – précision que je vous ai fait figurer en italique et entre guillemets dans le rapport – que pour les Laboratoires d'Analyses départementaux qui effectueraient des missions de service public au titre, entre autres, de la protection de l'environnement et de la sécurité sanitaire, nous aurions la possibilité, sans être contestés, de verser une dotation de service public pour ces missions rendues.

Voilà pourquoi nous allons veiller, dès à présent, à formuler les choses comme elles doivent l'être afin de ne pas être ennuyés sur ce sujet-là, mais surtout afin de poursuivre le portage qui est le nôtre et l'accompagnement du Conseil départemental de la Creuse depuis de nombreuses années autour de ces missions.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Si vous me le permettez, madame la Présidente...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous en prie.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur... je tiens à apporter une précision importante sur ce budget, s'agissant des frais de personnel qui s'élèvent à 1 482 600 €. Il faut être conscient qu'un peu moins de 400 000 € de ces charges sont sur le budget du Conseil départemental et non pas dans le budget du Laboratoire, ce qui a tendance à tronquer, du moins à modifier le résultat du compte administratif 2015 et du prévisionnel également.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, vous vous êtes engagée dans une volonté de rationalisation, si je puis dire, du financement du Laboratoire départemental d'Analyses. C'était également notre volonté. Nous avons donc pris un certain nombre de dispositions, comme celles rappelées à l'instant par M. SIMONNET. L'étape suivante, selon nous, passait par une sorte de réforme structurelle et la mise en place d'un GIP regroupant six Laboratoires départementaux d'Analyses. A cet égard, nous avons procédé à une sorte de rassemblement par-delà les clivages politiques, avec le Cantal, la Haute-Loire, etc.

Les élections sont passées par là et deux départements, la Corrèze et la Creuse, se sont éloignés de cette perspective, mais j'ai lu dans la presse ce rapprochement avec la Haute-Vienne. J'aimerais simplement savoir où vous en êtes en termes d'organisation sur le plan institutionnel parce que cette volonté de rationalisation va se mesurer en termes de résultats. Certes, c'était hier une subvention d'équilibre et c'est aujourd'hui une dotation de service public, mais, globalement, c'est identique.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous avez raison quand vous dites que les élections sont passées par là et ce sont surtout les élections régionales. Dorénavant, la Creuse, la Corrèze et la Haute-Vienne font partie d'un nouvel ensemble situé plutôt sur l'Ouest et sur le volet Aquitaine.

Ne serait-il pas opportun, et ce sont, en tout cas, les conseils, pour ne pas dire les perspectives que l'on nous donne, en particulier pour répondre à des marchés ARS, de travailler sur un nouveau périmètre, si mutualisation il doit y avoir, avec les départements appartenant à cet espace ?

Nous sommes, en fait, quatre départements dans cette nouvelle Région à ne pas être sous un format quelconque de regroupement, de type GIP ou SEM. C'est aussi le cas du département de la Charente. *Grosso modo*, ces quatre départements sont en interrogation sur le devenir, les marchés, la contractualisation, la mutualisation.

Nous avançons aussi pas à pas, mais je crois vous en avoir déjà entretenu en séance plénière, mais aussi lors d'une manifestation à AJAIN. Lorsque les Présidents de la Corrèze et de la Haute-Vienne sont venus ici à GUERET, j'en ai profité pour leur faire visiter le Laboratoire départemental d'AJAIN afin d'en constater le bon niveau d'équipement de cet outil et les performances également visibles au titre des analyses réalisées sur le Laboratoire.

Depuis plusieurs années déjà, des analyses sont partagées, si je puis dire car le terme n'est pas celui approprié, entre la Corrèze et la Creuse. En tout cas, j'ai constaté que les Présidents et leurs services qui les accompagnaient ont été ravis de cette rencontre sur site. Aujourd'hui, et le projet de convention devrait vous être présenté en plénière au mois de mai, nous ne sommes pas au-delà du partage. En fait, il s'agit, non pas vraiment d'un partage, mais de l'employabilité d'un directeur qui sera à mi-temps sur les laboratoires des départements de la Haute-Vienne et de la Creuse. Cette démarche nous semble intéressante pour nous orienter vers de possibles mutualisations et réfléchir à d'éventuelles mises en commun. En tout cas, c'est l'une des missions confiées à ce nouveau directeur.

Nous travaillerons aussi à de nouvelles perspectives avec la Corrèze. Nous sommes tous dans ce format-là.

Je vous dirai aussi qu'il est plus facile et plus aisé, lorsqu'il s'agit de procéder en Creuse à un recrutement sur un poste à haute compétence, d'avoir une ouverture avec un autre département. Est-ce bien ou pas ? C'est subjectif, mais c'est malheureusement surtout un constat. C'est également une raison supplémentaire qui nous incite à aller sur ce format-là.

Monsieur SIMONNET, je crois qu'il a été procédé à ce recrutement et que les deux départements l'ont validé. C'est vous qui avez travaillé plus particulièrement sur la fiche de poste, les missions attachées à ce poste et le format que vous avez souhaité donner à ces missions. Vous avez participé à une présélection des candidats et assisté à des auditions. Moi-même, j'ai souhaité, avant engagement, rencontrer le candidat que vous aviez sélectionné. La prise de poste devrait intervenir prochainement, n'est-ce pas ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Début juin !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Voilà ! Début juin !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Je tiens à saluer le fait que vous ayez pris votre temps, voilà maintenant un peu plus d'un an, et que vous n'ayez pas foncé tête baissée sur le GIP. Vous avez pris le temps d'observer, d'écouter les agents qui, par ailleurs, font un travail exceptionnel, et vous vous êtes déplacée à plusieurs reprises pour les rencontrer.

C'est un très beau Laboratoire d'analyses. Ne dit-on pas parfois : quand on s'occulte, on s'inquiète, mais quand on se compare, on se rassure ! A voir les autres laboratoires départementaux, nous n'avons pas à rougir : c'est un très bel outil et soulignons toute la détermination de la majorité du Département à conserver cet outil de proximité qui rend vraiment des services à l'ensemble des acteurs du monde agricole et économique, ainsi qu'aux collectivités.

Madame la Présidente, vous avez bien fait de prendre votre temps et de ne pas lancer ainsi la Creuse dans ce GIP dont nous nous rendons compte aujourd'hui qu'il est bancal. Nombre de départements en reviennent, n'y sont pas entrés ou sont en train d'en sortir. Bref, c'est assez compliqué.

Vous avez raison également de noter que, dans un domaine très concurrentiel et de plus en plus concurrentiel, il faut en permanence s'adapter et aller chercher des marchés. Nous avons d'ailleurs un personnel vraiment très compétent dans ce domaine de recherche de marchés, mais c'est vrai qu'il faut grandir et imaginer, comme vous le rappeliez. Tel est le sens de cette démarche de mutualisation d'un poste de direction, et c'est vraiment important.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je ne peux pas laisser dire que la démarche du GIP était complètement absurde...

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Je n'ai pas dit « absurde » !

M. LOZACH... car si la Corrèze et la Creuse se sont retirées de ce projet, les autres départements, eux, ont continué à s'inscrire dans cette démarche. Attendez trois ans ou quatre ans pour faire des comparaisons entre les dispositifs et démarches retenus par les uns et les autres ! Le Puy-de-Dôme et le Cantal, notamment, ont poursuivi dans la démarche qui avait été enclenchée. L'idée était justement de faire face à ce marché devenu terriblement concurrentiel et sur lequel le privé avance à grands pas. Il s'agissait précisément de se répartir ces marchés, d'aller vers une sorte de mutualisation, bref de faire des économies. Mais la démarche GIP n'est pas en soi totalement aberrante.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mais absolument pas !

M. LOZACH. – Nous comparerons dans trois ans ou quatre ans votre démarche et celle des quatre autres départements qui ont avancé sur le GIP.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Excusez-moi, mais je ne me souviens pas avoir qualifié d'absurde cette démarche ! Je ne crois pas, monsieur SIMONNET, que tels soient les mots que nous ayons employés. En revanche, il est vrai, et c'est ce que j'ai toujours dit, que nous nous sommes questionnés. Peut-être fait-on trop de « câlinothérapie » avec nos agents, mais vous savez très bien les tensions qui prévalaient au sein du Laboratoire. Dès que nous avons franchi la porte, c'était l'un des premiers sujets sur lequel nous avons dû éteindre un certain nombre de braises qui ne demandaient qu'à prendre feu. Ce n'est pas rien ! Quand nous les avons rencontrés, quasiment 100 % d'entre eux étaient remontés comme des pendules et terriblement inquiets de cette perspective de GIP, nous alertant d'une mise en danger pour le Laboratoire. Ils avaient peut-être tort, je n'en sais rien, mais je ne sais pas comment faire sans écouter les agents qui étaient à ce point inquiets.

Puis, vous avez raison et vous en parlez vous-même, les deux départements qui se sont retirées de ce projet GIP Massif Central sont tous deux aujourd'hui de la grande Région Aquitaine et ceux qui continuent à être sur ce format GIP Massif Central appartiennent aujourd'hui à la nouvelle Région Auvergne – Rhône-Alpes. C'est assez simple à comprendre, que ce soit pour les départements de cette Région ou pour ceux de notre Région. Il est clair que ce sont aujourd'hui d'autres formats et qu'il doit y avoir une cohérence logique de territoire pour répondre à certains marchés de portée régionale, sachant que les Régions ont été reconfigurées. C'est tout !

M. LOZACH. – En référence à l’animation de la Vallée des Peintres, le discours est tout autre, sachant que l’on travaille avec une autre Région !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Justement et heureusement que je m’en suis occupée auprès de la Région voisine et du département de l’Indre ! Voilà encore quelques mois, nous risquions d’être bien seuls. Ils ont une autre vision de la Vallée des Peintres qui n’est pas la nôtre, mais après tout, c’est leur problème. Eux autres, ce n’est que Gargillesse et point barre ! La Creuse ne les intéresse que bien peu. Mais c’est là aussi une façon de faire en sorte que les projets soient co-portés et j’en ai bien mesuré, en particulier sur la Vallée des Peintres, toutes les difficultés.

Aujourd’hui, c’est M. Descout qui suivait ce projet qui est Président de l’Indre, et non plus M. Pinton. Lorsque nous les avons rencontrés cet été dans un cadre tout à fait convivial et amical à CROZANT, je vous assure qu’ils n’étaient pas complètement persuadés que le département de l’Indre allait continuer à s’intéresser à ce qui se passait sur un format global « Vallée des Peintres ». Le premier motif qu’ils nous ont mis en avant, c’est le fait que nous n’étions plus dans la même Région.

J’apprends donc petit à petit et j’ai tendance, encore une fois, à être très prudente. Je vois bien en effet que certains se réfugient aujourd’hui derrière ces notions de nouvelles Régions pour aller dans un sens, puis dans l’autre, mais plus sur les formats que nous connaissions auparavant. Les élus pensent autrement et ainsi va la vie !

Je crois que les grandes Régions sont vouées à conforter des espaces non plus interrégionaux, comme c’était le cas lorsque nous avions de petites Régions, mais intrarégionaux. C’est assez évident, avec 13 Régions en France ! Avant de réinventer de nouvelles coopérations entre grandes Régions, il va déjà falloir trouver le moyen de développer la coopération intrarégionale. Nous le savons chez nous en Aquitaine, et il en sera de même en Midi-Pyrénées – Languedoc-Roussillon et en Auvergne – Rhône-Alpes.

Quant à imaginer que les choses sont aussi simples qu’elles l’étaient avant l’année dernière, moi je n’y crois pas ! Essayons de faire en sorte que les choses avancent, donnons leur du sens pour que, surtout, elles réussissent et ne courrons pas plusieurs lièvres à la fois !

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l’Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Monsieur LOZACH, je ne voulais ni vous atteindre, ni vous blesser en parlant tout à l’heure de ce projet de GIP. Dans l’opposition à l’époque, il est vrai que nous avons voté contre ce projet vu les conditions dans lesquelles le GIP nous avait été présenté. La participation financière demandée au département de la Creuse était la plus élevée, soit, de mémoire, 27 % ou 28 % – celle demandée au Cantal était de 5 % – parce que l’on se basait sur une année historique, celle au titre de laquelle le Laboratoire d’analyses accusait un déficit de fonctionnement de 500 000 € ou 600 000 €. C’était donc faussé et nous ne pouvions pas partir sur un tel schéma. Nous ne pouvions pas accepter d’engager le Département dans cette démarche en étant financièrement le plus gros contributeur, surtout que la situation du Laboratoire a tout de même évolué

positivement ensuite. Bref, il est clair que nous ne pouvions pas accepter les conditions dans lesquelles ce projet de GIP nous avait été présenté.

Par ailleurs, et je m'en souviens très bien, le personnel exprimait maintes inquiétudes sur son devenir et celui du Laboratoire départemental. A l'époque, les syndicats étaient même montés au créneau parce que le personnel n'était pas concerté. Il est vrai que le directeur de l'époque ne communiquait pas suffisamment auprès des personnels, lesquels n'étaient pas tenus au courant. Quand la Présidente est allée les voir, ils se sont félicités de pouvoir – enfin ! – parler à un élu, qui plus est la Présidente du Département, et ils étaient contents de la rencontrer. Vous pouvez hocher la tête, monsieur LOZACH, mais telle est pourtant bien la réalité !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Permettez-moi tout de même de vous dire que j'allais régulièrement au Laboratoire et que cinq réunions ont tout de même eu lieu avec les personnels ! Bref, je ferme là la parenthèse.

Madame la Présidente, je suis en total désaccord avec ce que vous dites sur le refus de coopération entre les différentes Régions. Pour ma part, je suis très attaché au maintien de la convention Massif Central et ma crainte serait qu'après 2020, elle ne soit pas reconduite. Il faudra m'expliquer, par exemple, comment envisager demain de manière sereine l'avenir de la liaison ferroviaire Bordeaux – Guéret – Lyon sans passer par une coopération entre deux Régions.

Je suis donc très attaché à l'ouverture des Régions les unes envers les autres et non pas à un repli sur elles-mêmes, logique que vous défendiez à l'instant !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous évoquez cette liaison ferroviaire, mais moi je vais vous parler d'une autre que vous connaissez bien : la ligne TER intrarégionale Auzances – Montluçon – Ussel. Vous voyez ce qu'elle est devenue ! Or qu'était-il évoqué à l'époque ? Un jour, c'était la Région Limousin qui voulait qu'elle soit financée et, le surlendemain, c'était la Région Auvergne qui ne voulait pas suivre.

Je n'emprunte jamais de chemin à la légère, mais j'ai maintenant suffisamment de mémoire sur un certain nombre de dossiers qui ont fait vivre la Creuse ces dernières années. Comme dirait M. GAUDIN, je commence à avoir de « la bouteille » ! (*Sourires.*) Au sujet de cette ligne TER, en particulier, et M SIMONNET, sur le secteur d'EVAUX-LES-BAINS, en connaît aussi un rayon, ce n'était déjà pas simple de faire fonctionner ensemble et de façon coopérative des petites Régions au sein d'un espace Massif Central. Alors, tant mieux si c'est mieux qu'avant, mais franchement, je suis très sceptique.

Tandis que vous parliez de la convention Massif Central, voyez ce qui se passe dans le sud du Massif Central et dites-moi quels sont les intérêts de certaines nouvelles grandes Régions sur ces postures-là ! Moi aussi je le regrette et vous savez bien que j'étais l'une des premières à dire qu'il fallait faire une vraie Région Massif Central au sein de

laquelle la Creuse aurait eu certainement maintes choses à exprimer. Mais bref, le temps a passé et il ne s'agit pas de parler sans cesse du passé.

En tout cas, les périmètres des nouvelles Régions sont actés et il faut que nous avancions.

Tandis que vous parliez de la Vallée des Peintres, je me souviens d'une réunion à Châteauroux. Je vous signale que sur le projet intermusées, la Région Centre ne voulait pas financer un euro. Il a donc fallu faire preuve de persuasion, rappeler tout l'intérêt du projet entre les deux Régions, Limousin et Centre, etc.

Il ne faut pas faire comme si tout allait bien dans ce monde et comme si, au sein de ces nouveaux espaces régionaux, la tendance n'était pas à se resserrer, chacun, sur leur périmètre. Nous le constatons et je crains que nous ayons encore à le constater. Il nous faudra donc tous être vigilants parce que nous sommes, en effet, sur des territoires où tous les projets ne seront pas centrés sur une seule Région.

Ayant quitté la séance, M. SAUTY a donné pouvoir à M^{me} PILAT.

Je vais maintenant vous inviter à vous prononcer sur ce projet de budget annexe 2016 du Laboratoire départemental d'Analyses.

Je mets aux voix, en section d'investissement, l'inscription de 205 899 € en dépenses. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix, en section d'investissement, l'inscription de 205 899 € en recettes. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix, en section de fonctionnement, l'inscription de 2 712 285 € en dépenses. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix, en section de fonctionnement, l'inscription de 2 712 285 € en recettes. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Le budget annexe 2016 du Laboratoire départemental d'Analyses est donc adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT BUDGET 2016

RAPPORT N°CD2016-04/5/45

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, Rapporteur. – Ce rapport a pour objet de présenter les propositions afférentes à la fonction 7 – Aménagement et Environnement, sachant que les inscriptions budgétaires correspondantes font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

Les propositions au titre de l'environnement – sous-fonction 73 – concernent les actions en matière de déchets ménagers et les actions en faveur du milieu naturel : le Conservatoire d'espaces naturels, la RNN de l'Etang des Landes, les sites Natura 2000 et la politique Espaces Naturels Sensibles, la politique en faveur de la qualité des eaux et la forêt.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Les propositions au titre de l'aménagement et du développement rural - sous-fonction 74 – concernent le FDAEC, le Fonds d'aide à l'équipement des communes, le partenariat avec le SDEC, le Syndicat mixte de la Fôt, les subventions aux salles de loisirs, la randonnée et les loisirs de nature, ainsi que la recette DGE.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je considère donc que vous avez pris acte des propositions contenues dans ce rapport. Ces propositions se traduisent par des inscriptions budgétaires, en dépenses et en recettes, aux chapitres 907, 917 et 937, sur lesquelles nous nous prononcerons en fin de séance, lors du vote global du budget.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – BUDGET 2016

RAPPORT N°CD2016-04/5/46

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – La cinquième commission « Développement durable des Territoires » s'est prononcée favorablement sur les propositions de M^{me} la Présidente concernant, dans le cadre des structures d'animation et de développement économique, la politique territoriale contractualisée.

Il en est de même des propositions afférentes au développement économique, avec le financement des diagnostics Banque de France, GEODE.

Les propositions relatives à l'agriculture concernent en l'occurrence le Laboratoire départemental d'Analyses sur lequel un rapport spécifique nous a été présenté, et les autres interventions agricoles parmi lesquelles le soutien aux exploitations agricoles, avec, en section d'investissement, l'aide à l'installation des agriculteurs, l'aide à l'investissement des CUMA, l'aide aux aménagements hydrauliques, le soutien à l'aménagement foncier et le soutien à l'agriculture durable et, en section de fonctionnement, le soutien aux exploitations agricoles, ainsi qu'aux structures professionnelles et associatives relevant de ce secteur. Au titre des autres interventions agricoles, figure également l'adhésion du Département à l'association Agrilocal pour l'utilisation de la plateforme et la mise à jour du site « Agrilocal23.fr ».

Enfin, la commission a également émis un avis favorable sur les propositions concernant l'industrie, le commerce et l'artisanat, s'agissant en l'occurrence des aides en faveur de l'expansion économique, et sur celles afférentes au développement touristique.

Il est à préciser que ces propositions se traduisent par des inscriptions budgétaires dont le vote interviendra en fin de séance.

Je tiens à formuler quelques commentaires sur le volet agricole et souligner, notamment, notre volonté de continuer à accompagner les agriculteurs et, plus particulièrement, les jeunes agriculteurs à travers le dispositif du chèque installation. Il est à souhaiter que la Région accepte de conventionner avec le Département afin de pouvoir poursuivre cette politique. Autant vous dire que, pour l'instant, ce n'est pas gagné. En effet, nos services ont travaillé avec ceux de la Région qui, pour le moment, émettent maintes réserves sur le fait de nous donner l'autorisation d'abonder sur ce dispositif. Ce serait un très mauvais signal envoyé aux jeunes agriculteurs, surtout que nous avons un certain nombre de dossiers qui ont été engagés en 2015 et que nous n'avons pas pu honorer. Déjà, nous n'avons pas l'enveloppe suffisante, même si, madame la Présidente, vous avez souhaité l'augmenter, en la portant de 230 000 € à 330 000 €. Par ailleurs, 46 dossiers n'avaient pas pu être retenus parce que, avant la dernière réunion de la Commission permanente du 18 décembre de l'année dernière, ces dossiers n'étaient pas complets. Aujourd'hui, ils le sont et ces jeunes agriculteurs attendent du Département leur 4 000 €, ce qui est tout de même significatif, surtout dans le contexte actuel.

Ce serait vraiment un très mauvais message si nous ne pouvions pas intervenir et nous souhaitons vraiment que la Région nous le permette, même si, malheureusement, elle ne contribuera pas financièrement. A la limite, je ne vois donc pas en quoi cela la dérangerait de nous autoriser à intervenir.

Concernant le développement touristique, puisqu'il s'agit d'une compétence partagée, nous souhaitons également une clarification lors de la mise en place du schéma régional de développement touristique afin de savoir qui fait quoi entre la Région, le Département et les intercommunalités avec leurs nouveaux périmètres à compter de l'année prochaine.

Au sujet de l'économie, le Premier Vice-président de la Région en charge de l'économie avait invité vendredi dernier l'ensemble des Vice-présidents en charge de l'économie des douze départements. Tandis que nous parlions tout à l'heure de l'immobilier d'entreprise, force est de constater un grand flou. Le Premier Vice-président nous a dit très précisément que les intercommunalités en milieu rural n'auront pas forcément les reins assez solides pour porter cette politique et qu'il faudrait peut-être que les départements prennent le relais. Il a été très clair avec nous sur la question et nous lui avons répondu que nous avons les reins encore moins solides que les intercommunalités ! Mais comme vous le disiez, madame la Présidente, d'autres départements, comme celui de Charente-Maritime, ont d'autres moyens financiers que la Creuse et réclament le feu vert de la Région afin de pouvoir légalement intervenir. Evidemment, la Creuse n'a pas les mêmes réserves financières et les mêmes moyens. Ce sont donc maintes interrogations.

Sur l'ensemble de la politique économique, le schéma régional ne sera mis en place qu'à la fin de l'année. Nous aurions donc bien souhaité au moins une phase de transition sur l'année 2016 pour accompagner les porteurs de projets nombreux à nous solliciter, comme peut en témoigner M. BOURZAT qui assure la Mission Economie au Département. Malheureusement, nous ne pouvons pas leur répondre et, pourtant, les chefs d'entreprise attendent des réponses. Soit c'est oui, soit c'est non, mais il ne s'agit pas de les « amuser »

ainsi pendant plusieurs mois, surtout quand les projets en termes de développement économique et d'aménagement du territoire ne manquent pas. Il faut donc être en capacité de leur apporter une réponse.

Or, le Premier Vice-président de la Région nous a dit très clairement qu'il n'était pas en mesure avant la fin de l'année de nous dire ce qu'il ne serait. Des rencontres avec les acteurs du monde agricole et économique auront lieu dans chaque Région dans le cadre des anciennes conférences d'actions territoriales. Pour l'ex-Région Limousin, ce sera à la mi-mai à Limoges où seront organisés des temps d'échange avec les acteurs économiques. C'est toujours intéressant, mais ce schéma régional ne sera adopté à Bordeaux en session du Conseil régional qu'en décembre, pour une mise en place au 1^{er} janvier 2017. En attendant, que fait-on ? Nous n'avons pas de réponse !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} FAIVRE.

M^{me} FAIVRE. – Juste un commentaire à ce sujet car ce changement de Région sur l'année en cours n'est vraiment pas neutre. Même si nous pouvons comprendre qu'il y ait une transition, pour les entreprises concernées, ce n'est pas sans incidence. Lorsqu'elles ont un investissement à faire à une date donnée, c'est à cette date-là qu'elles sont intéressées par les aides susceptibles de leur être attribuées.

Je citerai l'exemple de cette restauratrice de COLONDANNES qui, à DUN, va rouvrir l'hôtel Joly fermé depuis plusieurs années et réaliser des travaux importants. Cette personne va ainsi redynamiser le territoire, sachant que sur la Vallée des Peintres, il n'y a pas de chambres pour accueillir les vacanciers, ce qui est tout de même embêtant. Il n'existe que quelques chambres sur le Pays Dunois, dont les chambres d'hôte qu'elle avait ouvertes dans son auberge de COLONDANNES, mais c'était marginal. Son projet est important et il faut savoir qu'avec l'ancienne disposition sur l'immobilier que portait le Département et l'ancien règlement des aides de la Région Limousin, elle aurait pu prétendre, l'année dernière, à 85 000 €. Seulement, elle a pris date en novembre auprès de la Région, sauf que c'était juste la même semaine que se tenait la dernière session ou réunion de la Commission permanente à la Région Limousin. Elle doit donc attendre le nouveau règlement et, pour l'année en cours, elle ne peut prétendre à rien, alors que son projet est pour cette année. Ce n'est sûrement pas le seul exemple, mais ce n'est pas neutre car le fait de ne pas bénéficier de ces 85 000 € auxquels elle aurait pu prétendre aurait pu bloquer son projet.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Puisque l'on parle de la grande Région, une bonne nouvelle vient tout de même de tomber : Limoges gardera le siège de la Chambre régionale d'Agriculture.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Enfin ! Parfait, surtout que le sujet avait fait l'objet de plusieurs vœux et motions !

Personne ne demande plus la parole ?...

Je considère donc que vous avez pris acte des propositions figurant au rapport, lesquelles se traduiront par des inscriptions budgétaires aux chapitres 909, 919 et 939 que nous apprécierons lors du vote global du budget en fin de séance.

L'ordre du jour appelle la suite de l'examen des rapports relevant de la première commission « Administration générale, Personnel et Finances ».

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2016

RAPPORT N°CD2016-04/1/47

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Il s'agit de nous prononcer sur les enveloppes ouvertes sur chaque fonction pour les subventions, article 657, et les participations, article 656.

Il nous est également proposé de donner délégation à la Commission permanente pour affecter les enveloppes votées et d'autoriser M^{me} la Présidente à signer les conventions à intervenir.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Au titre des participations, fonction 7, à quoi correspondent les 63 000 € ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Il faudrait que nous reprenions les rapports précédents dans lesquels cette inscription doit être détaillée.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Cette inscription concerne le PNR. Il s'agit des fameux 5/12^{ème}, c'est-à-dire de la participation du Département correspondant aux cinq premiers mois de l'année. Je me suis trompé tout à l'heure en vous parlant de 65 000 € !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix, au titre des subventions, article 657, l'enveloppe de crédits de 3 023 142 €. *(Adoptée par 16 voix pour et 14 voix contre.)*

Je mets aux voix, au titre des participations, article 656, l'enveloppe de crédits de 3 355 116 €. *(Adoptée par 16 voix pour et 14 voix contre.)*

Je mets aux voix la proposition visant à donner délégation à la Commission permanente pour l'affectation de ces enveloppes et à m'autoriser à signer les conventions à intervenir. *(Adoptée à l'unanimité.)*

INVESTISSEMENT
OPERATIONS NON VENTILEES – OPERATIONS SANS REALISATION
BUDGET 2016

RAPPORT N°CD2016-04/1/48

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Il s'agit de débattre des propositions contenues dans le rapport, qui se traduisent par des inscriptions budgétaires prévues aux chapitres correspondant aux rubriques financières et, en premier lieu, aux opérations non ventilées d'investissement, rubrique 92, et aux opérations sans réalisation, cessions d'immobilisation – rubrique 95 :

- chapitre 922 – « Dotations et participations », 2 500 000 € en recettes ;
- chapitre 923 – « Dettes et autres opérations financières », 10 411 169 € en dépenses et 14 444 513 € en recettes ;
- chapitre 926 – « Transfert entre les sections », 9 652 000 € en recettes et 1 944 018 € en dépenses ;
- chapitre 954 – « Cessions des immobilisations », 205 000 € en recettes.

Ces inscriptions budgétaires font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je considère donc que vous avez pris acte des propositions contenues dans ce rapport et nous nous prononcerons sur les inscriptions prévues à ces chapitres en fin de séance, à l'occasion du vote du budget, chapitre par chapitre.

FONCTIONNEMENT
SERVICES COMMUNS NON VENTILES
CHAPITRES SANS REALISATION
BUDGET 2016

RAPPORT N°CD2016-04/1/49

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Il convient, là aussi, de débattre des propositions contenues dans le rapport, qui se traduisent par des inscriptions budgétaires prévues aux chapitres correspondant à ceux relatifs aux dépenses et recettes de la rubrique 94 « Services communs non ventilés » et de la rubrique 95 « Chapitres sans réalisation » :

- Chapitre 940 – Fiscalité reversée ;
- Chapitre 941 – Autres impôts et taxes ;
- Chapitre 942 – Dotations et participations ;
- Chapitre 943 – Opérations financières ;
- Chapitre 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus ;
- Chapitre 946 – Transferts entre les sections ;

- Dépenses imprévues de fonctionnement ;
- Chapitre 940 – Impositions directes ».

M^{me} LA PRESIDENTE. – Les propositions vous sont détaillées en termes d'affectation sur lesdits chapitres, en dépenses et en recettes.

Ayant quitté la séance, M^{me} JOUANNETAUD a donné pouvoir à M. LOZACH.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Puisque les rapports suivants seront l'occasion d'un vote, je reviendrai un instant sur l'ensemble de votre budget, même si j'en ai déjà dit beaucoup ce matin. Je ne rappellerai donc pas mes propos étant donné que l'heure avance.

Sur l'impôt, j'ai de bonnes lectures. Vous l'aurez compris, je fais allusion à votre programme de l'an dernier, ce n'est pas si vieux... Vous écriviez avec vos collègues candidats à ce moment-là, qui appartiennent donc aujourd'hui à la majorité, qu'il fallait maîtriser la fiscalité avec une stabilité des taux : « Les Creusois ne pourront pas en supporter plus », écriviez-vous. Or, aujourd'hui, vous nous proposez une augmentation du taux sur le foncier bâti de 3,5 points. Alors, je vous vois venir : à cette époque-là, vous ne saviez sans doute pas à quel point la situation allait être grave, etc. En tout cas, première contradiction, premier paradoxe, terme que j'ai employé ce matin !

Deuxième contradiction : il faudrait, écriviez-vous également alors, « revaloriser le FDAEC, outil qui dynamise les projets d'investissement des communes : voirie, chemins », etc. Aujourd'hui, vous le supprimez et n'inscrivez que des crédits permettant d'honorer les engagements antérieurs. C'est aussi un bien mauvais signe donné aux entreprises, comme je l'indiquais ce matin.

Autre contradiction : tandis que vous dénonciez, voilà un an toujours, ce qui, pour vous, était un accroissement très préoccupant de la dette par habitant au moment où nous étions encore aux affaires, aujourd'hui, pour la deuxième année consécutive, vous faites un emprunt de 14,2 M€.

Enfin, pour sortir de cette littérature, je rappelle ce vous déclariez tout à l'heure au sujet du personnel du Laboratoire : « Je ne sais pas comment faire sans écouter les agents qui étaient à ce point inquiets ». Mais alors, comment allez-vous faire à l'heure où vous inscrivez – j'ai vérifié les chiffres par rapport à ce que je disais ce matin – une dépense au titre du personnel inférieure à celle de l'an dernier. Précisons : tandis qu'au compte administratif 2015, figure la somme de 41,153 M€ en charges de personnel, cette année, vous inscrivez seulement, si l'on peut dire, 40,850 M€. Par conséquent, non seulement je ne me trompais pas en disant ce matin que vous ne parviendrez pas à faire face au GVT, mais vous inscrivez moins. Donc, expliquez-nous comment vous allez pouvoir répondre aux inquiétudes du personnel, alors même que vous voulez d'évidence réduire la voilure.

Tels sont tous ces paradoxes que je tenais de nouveau à relever, parmi lesquels je retiendrai essentiellement le matraquage fiscal dont seront victimes les Creusois.

M. GAILLARD. – Merci, Hollande !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je partage un certain nombre de points, en effet, avec votre analyse, monsieur LEGER, au nom de votre groupe.

Vous parlez de paradoxes et vous rappelez à juste titre le programme que nous portions voilà, non pas un an, mais un peu plus puisque nous l'avions écrit au plus tard, me semble-t-il, fin janvier 2015.

Vous avez raison, vous avez aujourd'hui un certain nombre d'éléments à votre disposition, les mêmes que ceux que nous avons quand nous étions dans l'opposition. Vous n'avez pas l'analyse des services dont nous disposons, nous, aujourd'hui et que nous n'avions pas voilà un an et demi.

Certes, nous avons été confrontés à une situation que nous pressentions bien, mais en 2014, tout le monde disait que les baisses de dotations aux collectivités ne seraient probablement pas d'une incidence aussi grave. En effet, la baisse en 2014 marquait un premier niveau. Ce n'est pas tellement la baisse par année qu'il faut souligner et vous le savez très bien. Nul besoin donc de se prêter 20 000 fois au même débat ! Ce qu'il importe de souligner, ce sont ces baisses qui se cumulent. Il ne s'est pas agi d'une seule baisse de 770 000 €, point barre ! Non, il s'est agi de 770 000 €, plus 1,9 M€, plus encore 1,9 M€ et de nouveau 1,9 M€ l'année prochaine, moins les quelque 3 M€ de CVAE, plus la compensation au titre des transports, etc. Nous ne savons vraiment pas où nous allons !

Pouvons-nous dire en 2016 quelles seront les recettes précises de la collectivité ? Nous sommes tous en train de tourner autour du pot depuis des semaines et des semaines, en disant que nous aurons peut-être 3 M€, 4 M€, 5 M€, mais ne sachant rien et espérant que ce sera peut-être le cas. Voilà des mois que c'est ainsi !

Il est impensable que la plupart des départements soient dans cette attente pour répondre aux obligations qui sont les leurs, ne s'agissant pas seulement, vous le savez bien, de l'obligation d'inscrire des sommes en recettes et en dépenses pour équilibrer un budget. Voyez toutes les contraintes que nous avons à gérer et, malgré tout, ce sont des réponses que nous devons apporter en termes d'engagements auprès des agents de la collectivité. Ce sont des fonctionnaires et nous n'en disposons pas en claquant des doigts, en disant : « Là, non, on réduit car n'ayant pas, on ne fait plus... ». Et l'Etat de nous assommer de baisses et de dire : « Eh bien, non, ne faites plus ! » Je suis désolée, mais cela ne se passe ainsi : nous ne sommes pas dans le monde de l'entreprise. Il est impensable, vous le savez très bien, de pouvoir jouer au gré de la volonté des élus – et tant mieux d'ailleurs ! – sur ces emplois-là.

Nous pourrions discuter toute la soirée sur ce qui devrait évoluer ou ne pas évoluer, mais je crois que si tous sont aujourd'hui dans la rue, c'est précisément pour discuter de ces formats-là autour des contrats de travail, peut-être plus d'ailleurs des contrats de travail secteur public / secteur privé.

Il est clair que, de toute façon, nous n'allons pas nous rejoindre sur les perspectives concernant 2016, ni celles afférentes à 2017 et probablement même à venir. Mais je reste persuadée que nous sommes arrivés au bout d'une situation qui a été portée, non pas

par les élus de la majorité que vous avez été pendant quelques années, mais par des générations d'élus qui nous ont précédés, voilà 30 ou 40 ans où la croissance était alors au rendez-vous, l'inflation aussi et tout devait aller toujours mieux. Ce temps est révolu !

Alors, voilà la posture politique sur laquelle chacun campe : la droite contre la gauche, la gauche contre la droite. « Tandis que vous ne faites pas bien les choses, avec nous, ce sera bien mieux, sachant qu'avec vous, ce sera encore pire l'année prochaine... », etc, etc. Moi, je ne m'arrête pas à cela parce que je n'en ai ni le temps ni le loisir. Vous avez raison, je n'aurais jamais écrit ou en tout cas partagé les écrits que j'ai couchés sur une feuille de campagne électorale en janvier de l'année dernière si j'avais, une seule seconde, imaginé quelle serait la situation en 2016.

« Vous faites du matraquage fiscal », nous dites-vous. Il faut tout de même rappeler, car cela ne l'a pas été, que nous n'avons pas augmenté la fiscalité l'année dernière dans le projet de budget qui nous avait été transmis. Pourquoi ? Nous avons tenu à agir et à analyser la situation de la collectivité sans pression fiscale. Il était important d'aller au bout de nos perspectives, de savoir si, en effet, nous avions raison d'écrire ce que nous écrivions dans la position dans laquelle nous étions.

Je le concède totalement, mais dites-moi si vous avez aujourd'hui autant d'informations que nous en avons hier lorsque nous étions dans l'opposition. Non, vous le savez bien, et pour cause : vous n'êtes pas, chaque jour, en lien avec les dépenses tantôt en plus, tantôt en moins et de même pour ce qui est des recettes. Non, je ne réunis pas l'Assemblée départementale chaque fois que nous avons une recette ou une dépense nouvelle en plus ou en moins. A ce titre et en référence au fonctionnement usuel, habituel de la collectivité, les décisions modificatives nous permettent de procéder à des ajustements et nous y avons d'autant plus recours désormais que nos marges de manœuvre sont extrêmement réduites, pour ne pas dire plus.

Si tout allait si bien, nous n'aurions pas besoin de faire un emprunt de 14,2 M€. Imaginez-vous une seule seconde que l'idée de la pression fiscale à telle hauteur nous est venue un beau matin au réveil, en nous disant : « Tiens, nous allons décider de 3,9 M€ de fiscalité supplémentaire cette année ! » Je suppose, monsieur GAUDIN, que l'idée vous est venue ainsi un matin en vous réveillant, n'est-ce pas ?

Imaginez-vous qu'un certain nombre de dépenses ne sont pas inscrites ? Monsieur AVIZOU, pardonnez-moi, mais le fameux débat polémique autour du Musée de la Résistance ou de la Déportation arrive, comme par hasard, en 2015, lors d'un changement de majorité. « Tiens, paf, on leur passe une patate chaude ! » Où sont les 400 000 € d'investissements à mettre en place ? Où les trouvons-nous ? Faut-il porter l'emprunt de 14,2 M€ à 14,6 M€, alors que vous me dites déjà que 14,2 M€, c'est trop ? Je le voyais bien venir ce débat-là que, justement, vous ne teniez pas, vous, à mettre sur la table, et ce même pas publiquement en plénière, mais en commission comme je vous y avais invités pour ainsi pouvoir se parler franchement.

La complexité est là. Avec ce projet de musée, ce n'est pas l'Histoire qui me fait hésiter et vous le savez au fond de vous-mêmes. Bien entendu, nous avons un devoir de mémoire, ce que je respecte grandement. Mais quand il est annoncé 80 000 € en termes de fonctionnement chaque année, comprenez ce choix consistant à différer le projet, à réfléchir, à envisager des solutions nouvelles que nous pourrions mettre en place pour porter ce devoir de

mémoire. Croyez-vous vraiment que ce choix est dicté par le fait je n'ai pas envie de réaliser ce projet ? Ne le serait-il pas plutôt par toutes ces contraintes auxquelles nous avons à faire face ? Mais alors, si vous estimez que non, cette collectivité n'a pas de contraintes, faisons comme si de rien n'était ! C'est ce que vous me dites ?... Moi, je ne sais pas ! Je n'ai certainement pas réussi à vous faire partager les informations dont je disposais et je n'ai pas dû procéder comme il le fallait. Aurais-je inventé ces informations que je vous ai apportées ? Aurais-je ajouté des zéros par-ci, enlevé des zéros par-là et, à mon gré, fait figurer un chiffre par-ci par-là ? Mais, enfin !

Bref, c'est tout de même assez curieux, mais j'entends que vous ne partagez pas ma vision des choses. Si vous m'aviez dit, par exemple, que c'est, non pas une, mais dix salles de sciences qu'il aurait fallu rénover, je l'aurais entendu. C'est sur ces vrais choix-là que j'aurais aimé que vous preniez position. J'attendais que vous me proposiez de faire un peu plus de ceci et un peu moins de cela, en m'expliquant que l'enjeu pour le département de la Creuse était celui-là, et que nous en discutions. Ce sont des choses simples et c'est ainsi que je l'ai exprimé, mais je comprends que nous n'en sommes pas là.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Il s'agit juste d'un petit complément par rapport à l'intervention de M. LEGER qui était une sorte d'explication de vote sur le budget global.

Vous avez fait référence aux informations à communiquer ou pas. Moi, je me référais à la situation dans le cadre de laquelle la collectivité bénéficie de dotations exceptionnelles ou de fonds de concours qui n'étaient pas prévus au départ et qui arrivent en cours d'année. Je ne parlais pas, bien sûr, des éléments de la gestion quotidienne, je dirais presque du tout-venant. Ce sont là deux choses tout à fait distinctes.

Par ailleurs, concernant les dépenses de personnel – et les chiffres cités par M. LEGER sont tout à fait symptomatiques –, nous percevons bien une sorte de malaise, en tout cas de la rétention d'information. Ces dépenses passent de 41,1 M€ à 40,8 M€, ce qui représente une baisse de 300 000 €. A ces 300 000 € en moins, il faut ajouter l'incontournable, c'est-à-dire le GVT, soit un montant de l'ordre de 900 000 € par an dans une collectivité comme la nôtre. Ce sont donc 900 000 €, plus 300 000 €, ce qui veut dire que vous voulez économiser 1,2 M€ de masse salariale.

C'est une réalité que nous découvrirons au fil des semaines et des mois, mais il y a là, me semble-t-il, une rétention d'information. Le fait de vouloir économiser 1,2 M€ va jouer sur les différentes catégories, A, B et C, mais en face, ce seront des mesures de rétorsion en termes d'effectifs.

Je conclus sur un point positif, sachant que, ce matin, vous étiez comme à la recherche du Père Noël, lequel ne passe malheureusement pas au mois d'avril !

Au titre du fonds de péréquation des DMTO, vous avez inscrit 3,2 M€. Je suppose que c'est à partir des éléments d'information qui vous ont été communiqués et de la référence 2015, soit 279 M€. Tel était le montant de ce fonds national de péréquation des DMTO pour les 77 départements bénéficiaires dont la Creuse. Or il faut savoir que, la semaine dernière, le Comité des Finances Locales a plus que doublé ce fonds de péréquation.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Ce sont, en effet, 575 M€ à répartir entre les 77 départements bénéficiaires.

M. LOZACH. – Je parle du fonds de péréquation des DMTO !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, tout à fait, monsieur LOZACH !

M. LOZACH. – Avez-vous donc déjà intégré le montant modifié dont la Creuse serait bénéficiaire ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Non !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Non, nous ne pouvons pas l'intégrer, sachant que, pour l'instant, c'est un souhait exprimé par le Comité des Finances Locales, mais ce n'est pas une décision d'exécution du Gouvernement. Nous ne savons pas quelle sera la répartition de cette enveloppe entre les départements éligibles et, même si les critères de répartition sont les mêmes, à quel niveau son montant se montera.

M. LOZACH. – Ce fonds est porté de 279 M€ à 575 M€ !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, je l'ai dit et j'ai même cité les propos de M. André Laignel.

M. LOZACH. – C'est donc bien une recette supplémentaire qui va arriver !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui !

M. LOZACH. – Voilà, d'accord !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Nous sommes d'accord sur le fait qu'elle va arriver, mais nous n'en connaissons pas le montant. Nous ne savons pas, sur les 575 M€, combien le Gouvernement va décider d'inscrire pour les 77 départements concernés et de quel montant nous bénéficierons en conséquence. Ce n'est pas plus compliqué : c'est mathématique !

M. LOZACH. – Par contre, nous savons, parce que cela relève du Comité des Finances Locales qui s’est réuni la semaine dernière...

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale, Rapporteur. – Mais oui !

M. LOZACH... que l’abondement sera réparti cette année et en une seule fois, alors que, habituellement, c’est en deux tranches distinctes. C’est donc bien une recette supplémentaire qui va nous arriver.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale, Rapporteur. – Nous sommes d’accord, mais nous n’en connaissons pas le montant.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous en connaissez le montant, monsieur LOZACH ?...

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale, Rapporteur. – Non, nous ne le savons pas !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Les élus, dont M. Laignel et tant d’autres aussi, presse le Gouvernement et le Premier ministre de répartir cette manne financière supplémentaire auprès de ces 77 départements concernés qui sont en train de...

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale, Rapporteur. – Mourir !

M^{me} LA PRESIDENTE... de « crever la bouche ouverte » !

Vous me dites que l’ADF manipule les élus. Mercredi, j’étais à Paris, à l’ADF et j’entendais M. Viola, le Président du Conseil départemental de l’Aude, mais aussi Mathieu Klein, Président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle. Je vous assure que je n’entends pas qu’un son cloche. J’entends la voix de tous les Présidents de départements, comme nous entendons Michel VERGNIER et le Président de l’AMF. Personne ne conteste l’AMF quand elle s’exprime au nom d’élus locaux. Personne ne conteste aujourd’hui l’ADF quand elle s’exprime. Je le disais, le groupe de travail est pluriel. Voilà huit mois que je vais à Paris, que j’entends toujours les mêmes discussions et que des avancées nous sont annoncées, sauf que, dans trois jours, tous les départements auront voté leur budget et nous ne savons toujours rien !

Je me disais que nous aurions peut-être pu encore aujourd’hui apporter les rectifications nécessaires. Il est encore temps puisqu’il nous reste encore quelques minutes avant de procéder au vote de la fiscalité. Si vous me dites que ce sont 3,9 M€ de plus, ce sera

alors zéro fiscalité ! C'est simple. Utilisons-nous ce procédé-là ?... Vous savez quelles en sont les conséquences !

M. LOZACH. – Je ne vois pas le rapport avec ce que je disais à l'instant !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Si, le rapport est simple : tout le monde dit que ce seront des recettes supplémentaires, mais le Gouvernement n'est pas en capacité de dire, au moment où les départements votent leur budget et décident de la fiscalité, ce qu'il en sera ! Là aussi, je me pose des questions, surtout quand je vous entends arguer de manœuvres politiques. J'espère franchement que ce Gouvernement ne met pas en place une manœuvre politique parce que la tendance majoritaire des départements est aujourd'hui de droite, en les contraignant à de la pression fiscale, pour nous dire dans quelques mois : « Vous voyez ce que fait la droite : de la pression fiscale ! » Serait-ce cela la stratégie du Gouvernement ? Serait-ce celle du Président de la République ? Je n'y crois pas un instant parce qu'il a été Président de département, et je n'ose penser qu'il irait jusque-là.

Le budget de l'Etat est tellement en difficulté que, depuis des mois et des mois, nous le savons très bien, Christian Eckert est là pour faire pression à Bercy sur les ministères. Je l'entends et j'en suis consciente. Par conséquent, je veux bien croire qu'un fonds spécial va être mis en place, mais bon sang, au moment où les départements finalisent leur budget et augmentent la pression fiscale, on n'est pas fichu de leur dire qu'ils vont bénéficier d'une enveloppe conséquente, supérieure à celle des années précédentes ! Personne ne nous envoie une notification pour nous avertir que nous allons bénéficier de 500 000 €, 1 M€, peu importe, mais au moins un signe que nous pourrions traduire en inscription budgétaire. Vous êtes bien d'accord avec moi ? Jusqu'à présent, la seule réponse écrite que j'ai provient du cabinet de l'Elysée, du cabinet du Président de la République, pour me dire : « Ne vous inquiétez pas, j'ai bien conscience des difficultés de la Creuse, mais vous verrez qu'avec la loi NOTRE et la clarification des compétences, vos engagements et vos dépenses induites par rapport à ces engagements vont être transférées à la Région ». Nous ne financerons donc pas – c'est ce que j'en retiens – un certain nombre d'actions en termes de développement économique. Ce n'est pourtant pas 5 M€ que le Département consacrait jusqu'à présent au développement économique ! Franchement, je ne comprends pas ou alors suis-je vraiment trop naïve et basique ? Peut-être !

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Monsieur LEGER, ce matin, vous évoquiez le fait que vous étiez, la semaine dernière, à l'Elysée. Dites-nous ce que vous avez appris dans les couloirs et ce que vous allez nous ramener dans votre hotte de Père Noël, même s'il ne passe pas au mois d'avril !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Ne remettons pas les 575 M€ sur le tapis ! (*Sourires.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je ne sais pas si je dois répondre parce que je voulais justement nous inviter à prendre un peu de hauteur. (*M. FOULON s'exclame.*)

Vous me posez une question ; puis-je y répondre ? Si ce n'est pas le cas, ne m'en posez pas !

M. FOULON. – Allez-y !

M. LEGER. – Au sujet de l'Elysée, c'est très simple : il s'agissait d'une concertation avec sept Conseillers départementaux pour faire état de la situation financière des départements et, comme je l'ai dit, mais vous avez pu le lire dimanche dans un journal, nous n'avons pas mâché nos mots. Tout le monde s'accorde à dire que la situation financière des départements n'est pas simple, c'est le moins que l'on puisse dire, et que l'on attend autre chose, pas seulement d'année en année, mais quelque chose de pérenne.

Je tirerai deux conclusions finales de cette longue journée.

Tout d'abord, il faut faire très attention à ce que l'on écrit et dit dans le cadre d'une campagne électorale car faire ensuite le contraire, c'est prendre le risque que les électeurs vous traitent de menteur. Je pense que ce n'est bon ni pour le camp qui procède ainsi, ni pour la vie politique, en général.

Ensuite, il n'est pas bon d'attaquer violemment ses adversaires lors d'une campagne électorale sans être sûr de pouvoir faire mieux qu'eux, une fois arrivé aux responsabilités.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je ne suis pas sûre que l'on n'arrive pas à faire mieux ! Nous avons encore le temps de le démontrer.

En tout cas, je partage complètement vos propos et les Français qui sont aujourd'hui dans la rue, sujet que je ne pensais pas aborder, mais vous m'y contraignez, dénoncent exactement ce que vous dites. Ils ont le sentiment qu'un certain nombre de perspectives n'ont pas été mises en place par rapport à une campagne qui s'est déroulée en 2012. Nous-mêmes, nous avons ce sentiment de ce Président de la ruralité qui allait défendre les départements ruraux, faire plus de péréquation, faire preuve de *cocooning*, voire de « câlinothérapie » à l'égard de la Creuse en tant qu'élus d'un département voisin, la Corrèze ! Mais je ne lui en veux pas parce qu'il était alors dans un temps de campagne et, en temps de campagne, on imagine tout ce que l'on va faire de bien ; sinon, on ne partirait pas en campagne électorale tant c'est parfois difficile.

Une fois arrivé aux responsabilités, on pense encore que ce que l'on a projeté pendant le temps de la campagne va se réaliser. Le Président de la République a sans doute aussi été confronté à un contexte qu'il n'avait peut-être pas imaginé à sa prise de fonction en 2012. De la crise économique que nous subissons encore aujourd'hui, il était dit en 2011 que ce n'en était pas vraiment une, que c'était un problème des banques et des milieux financiers, mais rien de grave. Le Président de la République était alors persuadé, j'en suis sûre, qu'il

parviendrait, en mettant en place tout ce qu'il avait à mettre en œuvre, à faire diminuer le nombre de chômeurs. Je ne pense qu'il l'ait dit parce qu'il n'y croyait pas un instant. Il l'a dit parce que tel était l'objectif qu'il s'était fixé. S'il ne réussit pas, est-ce seulement de sa faute ou est-ce dû aussi à un contexte, des contraintes comme peut-être celles liées au code du travail ?

M. LEGER. – La finance !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Voilà ! Je ne suis pas là pour défendre François Hollande, mais j'ai l'impression que vous m'y incitez en ces instants. (*Sourires – M. DUMONTANT applaudit.*) Nul doute que mon électorat va me pendre au gibet !

Encore une fois, il y a des principes de réalité. Vous savez, le monde change et il n'est pas figé. Tandis que nous discutons en cette journée d'avril 2016 de sujets importants et cruciaux pour notre collectivité et les habitants de la Creuse, je vous garantis que dans les mois à venir, il sera tout autre que celui que nous connaissons aujourd'hui. Il peut se passer tout et n'importe quoi, et nous savons très bien que nous n'avons plus de quoi rebondir, que ce soit sur des formats politiques, financiers ou sociétaux. Que ce soit à droite ou à gauche, nous partageons un certain nombre de perspectives qui, malheureusement, nous empêchent de nous rejoindre.

Si à gauche, il y a tant de débats aujourd'hui et si à droite, il y en aura aussi dans les mois à venir, ce n'est pas anodin. Je crois qu'avant de débattre entre grands partis politiques, nous avons aujourd'hui besoin de débattre au sein de nos propres partis politiques. C'est quand même assez symptomatique de la situation globale dans laquelle nous sommes.

Voilà, il est temps de conclure. En tout cas, je vous remercie pour ces temps importants de débats qui, je tiens à le souligner, se sont tenus aujourd'hui dans la plus grande politesse. Vous voyez que les choses peuvent changer et je reconnais que c'est le cas depuis un an !

FISCALITE DIRECTE LOCALE VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE 2016 SUR LES PROPRIETES BATIES

RAPPORT N°CD2016-04/1/50

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Le vote des taux de la fiscalité directe locale ne concerne plus que la taxe foncière sur les propriétés bâties, la seule qu'il nous reste !

Compte tenu du montant de la base prévisionnelle pour 2016, le produit fiscal à taux constant ressort à 21 564 782 €. Je rappelle que le produit de la fiscalité directe nécessaire à l'équilibre général du budget 2016 s'élève à 25,5 M€. Pour 2016, il est donc proposé de fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 22,93 %, soit un écart de 3,5 points par rapport à 2015.

Puisque vous parliez tout à l'heure de « matraquage fiscal », monsieur LEGER, je tiens simplement à vous rappeler que vous aviez procédé en 2002 à une hausse de 16,9 % ! Venant d'arriver alors aux affaires, vous aviez dû avoir des surprises ! Mon ton est, bien entendu, ironique, sachant de surcroît qu'à l'époque, la collectivité n'était pas en proie aux contraintes qu'elle subit aujourd'hui ! Bref, vous avez continué d'augmenter la fiscalité de manière constante dans les quatre années qui ont suivi, pour atteindre un total de 33 % ! Alors, sur le « matraquage », soyez discret, je vous prie ! *(Exclamations dans les rangs du Groupe de la Gauche.)*

Je sais que vous n'aimez pas les chiffres et, pourtant, c'est vrai ! Tel était le bilan financier des banques, pas le mien, le vôtre !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à fixer le taux de la taxe foncière 2016 sur les propriétés bâties à 22,93 %. *(Adoptées par 16 voix pour et 14 voix contre.)*

AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

RAPPORT N°CD2016-04/1/51

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je vous invite à vous prononcer sur l'actualisation des programmations antérieures à 2016 et sur l'inscription des autorisations de programme pour 2016 contenues dans le fascicule spécial « Autorisations de programme / Crédits de paiement ».

Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix, actualisé, le projet de tableau des autorisations de programme / crédits de paiement, tenant compte des inscriptions pour l'exercice 2016. *(Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre.)*

VOTE DU BUDGET 2016

RAPPORT N°CD2016-04/1/52

M^{me} LA PRESIDENTE. – Le produit des impositions directes, fixé à 25,5 M€, permettant l'équilibre du budget, il appartient désormais à l'Assemblée de se prononcer sur chaque chapitre du budget 2016.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		pour	contre	absten- tion		pour	contre	absten- tion
<u>90 - Equipements départementaux</u>								
Chapitre 900 : Services généraux	1 122 970 €	16	14	0	618 162 €	30	0	0
Chapitre 901 : Sécurité	5 000 €	16	14	0	-			
Chapitre 902 : Enseignement	2 189 000 €	16	14	0	768 870 €	30	0	0
Chapitre 903 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	205 000 €	16	14	0	-			
Chapitre 905 : Action sociale (hors RSA)	1 341 000 €	16	14	0	-			
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	8 510 000 €	16	14	0	1 270 000 €	30	0	0
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	108 000 €	16	14	0	63 791 €	30	0	0
Chapitre 908 : Transports	12 000 €	16	14	0	-			
Chapitre 909 : Développement	31 000 €	16	14	0	-			
<u>91 - Equipements non départementaux</u>								
Chapitre 913 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	1 322 825 €	16	14	0	-			
Chapitre 915 : Action sociale (hors RSA)	288 400 €	16	14	0	-			
Chapitre 915-6 : RSA	209 000 €	16	14	0	-			
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	1 559 000 €	16	14	0	-			
Chapitre 917 : Aménagement et environnement	1 239 741 €	16	14	0	2 800 000 €	30	0	0
Chapitre 919 : Développement	2 290 280 €	16	14	0	5 227 €	30	0	0
<u>92 - Opérations non ventilées</u>								
Chapitre 922 : Dotations et participations	-				2 500 000 €	30	0	0
Chapitre 923 : Dette et autres opérations financières (* dont 1068)	10 411 169 €	16	14	0	14 444 513 €	16	14	0
Chapitre 926 : Transfert entre les sections	1 944 018 €	16	14	0	9 652 000 €	16	14	0
<u>95 – Chapitres de prévision sans réalisation</u>								
Chapitre 954 : Produit des cessions d'immobilisations	-				205 000 €	30	0	0
<u>001 – Résultat d'investissement reporté</u>	-				460 840 €	16	0	14
TOTAL	32 788 403 €	16	14	0	32 788 403 €	16	14	0

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		pour	contre	absten- tion		pour	contre	absten- tion
93 - Services individualisés								
Chapitre 930 : Services généraux	11 799 992 €	16	0	14	778 448 €	30	0	0
Chapitre 931 : Sécurité	6 012 000 €	30	0	0	65 000 €	30	0	0
Chapitre 932 : Enseignement	7 317 427 €	16	14	0	320 000 €	30	0	0
Chapitre 933 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	7 522 158 €	16	14	0	1 253 411 €	30	0	0
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	1 837 550 €	30	0	0	130 000 €	30	0	0
Chapitre 935 : Action sociale (hors APA et RSA)	54 221 425 €	30	0	0	11 078 800 €	30	0	0
Chapitre 935.5 : Personnes dépendantes (APA)	30 435 500 €	30	0	0	16 355 000 €	30	0	0
Chapitre 935.6 : RSA	16 544 020 €	16	14 <small>* Cf. Précision</small>	0	239 000 €	30	0	0
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	16 190 761 €	16	14	0	535 627 €	30	0	0
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	1 612 556 €	16	14	0	388 153 €	30	0	0
Chapitre 938 : Transports	11 138 700 €	30	0	0	1 820 000 €	30	0	0
Chapitre 939 : Développement	2 582 236 €	16	14	0	49 930 €	30	0	0
94 - Services communs non ventilés								
Chapitre 940 : Impositions directes	15 000 €	16	14	0	35 949 891 €	16	14	0
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	-				46 417 000 €	16	14	0
Chapitre 942 : Dotations et participations	-				62 826 659 €	16	0	14
Chapitre 943 : Opérations financières	2 249 312 €	16	14	0	100 €	16	14	0
Chapitre 944 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus	101 250 €	30	0	0	-			
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	9 652 000 €	16	14	0	1 944 018 €	16	14	0
95 - Chapitres de prévision sans réalisation								
Chapitre 952 : Dépenses imprévues	2 500 000 €	16	14	0	-			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-				1 580 850 €	16	0	14
TOTAL	181 731 887 €	16	14	0	181 731 887 €	16	14	0

TOTAL GENERAL	214 520 290 €	16	14	0	214 520 290 €	16	14	0
----------------------	----------------------	-----------	-----------	----------	----------------------	-----------	-----------	----------

*** Précision**

M. LEGER. – Au chapitre 935.6 – RSA, nous votons contre l'inscription de 16 544 020 € en dépenses en raison d'un paiement de 13 mois. Ce n'est, bien évidemment, pas le versement du RSA qui est en cause.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte.

M^{me} LA PRESIDENTE. – En conséquence, le budget 2016 est adopté à la majorité.

L'ordre du jour appelle l'examen des vœux et motions.

EXAMEN DES VŒUX ET MOTIONS

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous commençons, si vous le voulez bien, par les vœux et motions examinés par la cinquième commission.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Catherine GRAVERON, Présidente de la cinquième commission, nous ayant quittés, je vais vous faire part du compte rendu des travaux de notre commission.

Soutien des agriculteurs

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – La cinquième commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur de cette motion qui, déposée par moi-même, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre, se lit ainsi :

« Le Conseil départemental est réuni en assemblée plénière le 12 avril 2016.

« Nos agriculteurs font face depuis de trop nombreuses années à des difficultés économiques majeures.

« L'embargo russe sur les exportations françaises, le ralentissement de la croissance chinoise, la dernière sécheresse estivale, la baisse de la consommation de viande en France et la suppression des quotas laitiers au printemps 2015 sont autant de facteurs qui expliquent la paupérisation de nos agriculteurs.

« Hélas, ces difficultés aboutissent souvent à une procédure de redressement judiciaire.

« Actuellement, environ 120 exploitations agricoles sont sous le coup d'une telle mesure.

« Les exploitants qui subissent cette procédure sont victimes d'une double peine.

« En effet, ils ne sont pas éligibles au FAC, le Fonds d'Allégement des Charges, mis en place par le Ministère de l'Agriculture dans le cadre du plan de soutien à l'élevage.

« Ils ne bénéficient pas également des primes versées à leurs collègues.

« Des décisions qui aboutissent à une situation ubuesque : l'ensemble des aides annoncées par le Gouvernement pour répondre à la crise agricole ne bénéficient pas aux agriculteurs les plus fragiles, alors que leur survie est en jeu.

« Dans ces conditions, tout plan de redressement d'une exploitation agricole ne peut être que voué à l'échec.

« La colère du monde agricole à l'encontre de nos gouvernants s'est une nouvelle fois exprimée lors de la visite du Président de la République et du Ministre de l'Agriculture au récent Salon de l'agriculture.

« Le Gouvernement ne saurait rester sourd face aux appels à l'aide répétés du secteur agricole.

« Si rien n'est fait, à la prédiction du sociologue Henri Mendras sur "la fin des paysans" en 1967 succèdera la fin des exploitants agricoles, et la ruralité y perdra une grande partie de son âme.

« Aussi, nous demandons à l'Etat que les exploitants agricoles actuellement en situation de redressement judiciaire puissent bénéficier des allègements de charges prévus et des primes, comme l'ensemble des exploitants. »

Maintien de la Chambre régionale d'Agriculture à Limoges

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Au sujet de cette motion présentée par moi-même, au nom du groupe de la Droite et du Centre, nous avons eu une bonne nouvelle, ce qui a été rappelé par M. LEGER au cours de cette séance : le Président Vandembroucke a annoncé, et le Président de Région également, que le siège de la Chambre régionale d'Agriculture serait bien à Limoges. C'est donc parfait !

Je vous rappelle les termes de cette motion :

« Le vendredi 19 mars dernier, les élus de la Chambre d'Agriculture Aquitaine – Poitou-Charentes – Limousin ont été amenés à se prononcer à titre consultatif sur le choix de leur futur siège régional.

« Au terme de ce vote, la ville de Bordeaux a recueilli 40 voix, contre 38 pour la ville de Limoges.

« Aucune majorité franche ne se dégage donc de cette consultation.

« La décision finale sera rendue dans les semaines qui viennent par le Préfet de Région.

« Les élu(e)s du Conseil départemental de la Creuse souhaitent d'ores et déjà faire part de leur opposition à un éventuel transfert du siège de la Chambre régionale d'Agriculture à Bordeaux.

« En effet, une telle décision serait préjudiciable à l'équilibre de nos territoires. Elle contribuerait à renforcer l'omnipotence de la métropole girondine, au détriment des autres agglomérations de la Région.

« Ce déséquilibre patent entre le poids de la cité aquitaine et celui des autres ex-capitales régionales a déjà été accentué par le déplacement de nombreuses administrations à Bordeaux.

« Souvenons-nous des paroles du Président de la République, lors de la signature du dernier Contrat de plan Etat-Région à Limoges : "La réforme territoriale ne se fait pas contre des villes ou des territoires (...). Les activités et les services devront être harmonieusement répartis entre l'Aquitaine, le Poitou-Charentes et le Limousin (...). Nous devons faire preuve d'imagination, rechercher des solutions et, notamment, pour que la ville de Limoges en sorte, non pas rassurée, mais renforcée".

« Après ces paroles, les élu(e)s de notre assemblée attendent désormais des actes !

« Nous demandons donc à l'Etat le maintien du siège de la Chambre régionale d'Agriculture à Limoges. »

Soutien à la CAPEB

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – A ce sujet aussi, nous avons une bonne nouvelle : comme l'a indiqué le Sénateur LOZACH, la Région va, sur les engagements pris, honorer les financements. Un nouveau règlement sera donc mis en place dans les mois à venir.

Toujours est-il que la cinquième commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce vœu qui, déposé par moi-même, au nom du groupe de la Droite et du Centre, est ainsi rédigé :

« Considérant que, lorsque l'artisanat et le bâtiment sont en souffrance, c'est toute l'activité économique de notre pays qui en pâtit ;

« Considérant que le secteur du bâtiment et des travaux publics pèse un poids considérable sur le marché de l'emploi dans la Région et dans notre département, en particulier ;

« Considérant que le Limousin détient déjà le triste record de France de la destruction d'emplois dans la filière BTP ;

« Considérant que la Creuse comptait encore 2 200 salariés dans le BTP fin 2008 et qu'elle n'en possède plus aujourd'hui que 1 800 ;

« Considérant que la nouvelle Région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes prévoyait de maintenir en 2016 les aides apportées aux particuliers dans le cadre du dispositif "Energie habitat +" ;

« Considérant que ces aides permettaient aux ménages de rénover leur logement et ainsi de réduire leur facture énergétique ;

« Considérant que le marché de la rénovation énergétique représente en Creuse 20 % de l'activité des entreprises du BTP ;

« Considérant que les récentes révélations sur les dérives de l'ex-Région Poitou-Charentes ont eu pour effet de suspendre l'examen et le versement de nombreuses aides par la nouvelle Région ;

« Considérant que la décision du Conseil régional Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes de bloquer brutalement les aides "Energie habitat +" destinées aux ménages va aggraver la situation déjà préoccupante des entreprises du secteur ;

« Considérant que les ménages, les artisans et les entreprises du bâtiment n'ont pas à être les victimes collatérales de la gestion financière calamiteuse de la défunte Région Poitou-Charentes ;

« Nous apportons notre soutien à la CAPEB et à l'ensemble des entreprises qui œuvrent dans le domaine du BTP en Creuse.

« Nous demandons à la Région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes de répondre clairement et rapidement aux attentes des professionnels du bâtiment.

« Nous demandons également que les dossiers déposés, en particulier ceux déjà validés par l'ex-Région Limousin, avant la suspension du dispositif "Energie habitat +", soient examinés et que les engagements antérieurs soient tenus. »

Crise agricole et ancrage territorial de l'alimentation

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Bien entendu, nous sommes tout à fait favorables au développement des circuits de proximité au sein de la restauration collective. D'ailleurs, nous y travaillons dans le cadre de la plateforme Agrilocal.

A l'unanimité, la cinquième commission vous propose donc d'adopter cette motion qui, déposée par M^{me} GUILLEMOT, au nom du groupe de la Gauche, se lit ainsi :

« Considérant que les exploitants agricoles de la Creuse participent à leur échelle à la défense et à la promotion d'un modèle agricole de haute qualité, soucieux de la sécurité environnementale et alimentaire ;

« Considérant que l'ancrage territorial est l'un des axes stratégiques de la politique nationale de l'alimentation, que la restauration publique représente un levier particulièrement important à travers les 3 milliards de repas qui y sont servis chaque année ;

« Considérant que dans le cadre des différents niveaux de réponse à la crise des prix agricoles, le Gouvernement encourage tous les services de l'Etat, ainsi que les collectivités à développer les filières d'approvisionnement de proximité et donc le développement des circuits courts ;

« Considérant qu'en décembre 2014, le ministère de l'agriculture avait publié un guide juridique à destination des donneurs d'ordre de la restauration collective publique, afin de les aider à promouvoir les productions locales dans leurs achats, que le Code des marchés publics offre désormais de nombreuses possibilités en la matière : élaboration des lots de taille adaptée afin de ne pas exclure des appels d'offres les petites et moyennes entreprises agricoles ; approvisionnements en produits frais plutôt qu'en surgelés ; cahiers des charges comportant des exigences techniques et des signes de qualité spécifique ;

« Considérant qu'en octobre dernier, le Premier ministre a envoyé à tous les directeurs d'administration et aux préfets une circulaire leur demandant de revoir leur politique d'achats alimentaires à l'aune de cette exigence, action complétée par le lancement d'un grand recensement des marchés publics relevant de la responsabilité de l'Etat et de ses opérateurs, afin de piloter au plus près le renouvellement des contrats ;

« Considérant que le Ministre chargé de l'agriculture a annoncé la mise en place d'ici à l'été d'un vademécum exhaustif pour aider les collectivités territoriales à prendre des décisions susceptibles de renforcer au maximum la présence des produits locaux en restauration collective, que ce guide opératoire, élaboré en concertation avec les professionnels, comprendra les schémas d'organisation et les clauses administratives facilitant le recours préférentiel aux producteurs agricoles de proximité ;

« Considérant donc l'impérieuse nécessité de valoriser les petits producteurs dans le cadre des achats publics de la restauration collective dont les communes, départements et régions ont la charge ; que le développement de ces circuits courts dépend avant tout de la mobilisation des acteurs des territoires, dont 21 actions ont bénéficié en 2015 d'un soutien financier de l'Etat dans le cadre d'un appel national à projets ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 12 avril 2016,

« Demande à M. le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt que les initiatives pour l'approvisionnement en produits locaux soient soutenues par de nouvelles incitations et que l'appel à projets soit renouvelé chaque année, afin d'inciter les producteurs et les collectivités publiques précitées à s'engager davantage en faveur de la structuration des filières et circuits de qualité dans leurs territoires. »

Revenu des éleveurs et formation des prix

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – A l'unanimité également, la cinquième commission vous invite à adopter ce vœu qui, présenté par M^{me} JOUANNETAUD, au nom du groupe de la Gauche, est ainsi libellé :

« Considérant qu'il importe de trouver un équilibre entre la capacité de notre agriculture à être présente sur les marchés internationaux, avec des produits qu'il faut sans cesse monter en gamme, et la nécessité de mieux organiser les débouchés sur notre marché intérieur, qu'à cette fin, le renforcement en cours de la traçabilité et de la certification de l'origine de nos produits est indispensable, mais qu'il doit s'accompagner d'une révision des rapports entre les producteurs et la grande distribution ;

« Considérant la nécessité d'obtenir une amélioration durable de la situation économique des éleveurs, une bonne répartition de la valeur ajoutée sur l'ensemble de la filière, et donc une revalorisation des prix payés par les industriels et les distributeurs ;

« Considérant les effets de la loi de modernisation de l'économie, la LME, du 4 août 2008 qui confère un pouvoir exorbitant à tous ceux qui négocient au niveau commercial ;

« Considérant que des rapports parlementaires transpartisans, notamment celui des députés Patrick Ollier et Jean Gaubert, ont souligné, dès 2010, à quel point la loi précitée pouvait avoir certains effets négatifs, aboutissant à une baisse continue des prix payés, sans réelle répercussion en faveur du consommateur ;

« Considérant que, pour être libre et non faussée, il faut que la concurrence soit équilibrée, et que l'offre est restée éclatée et peu structurée face au renforcement des grandes centrales d'achats ;

« Considérant qu'il importe à présent d'élaborer de nouveaux mécanismes permettant, d'une part, de s'attaquer aux marges abusives tout au long de la filière et, d'autre part, aux producteurs d'obtenir des prix corrects dans le cadre de négociations commerciales avec les grandes enseignes ;

« Considérant que le 2 mars dernier, M. le Ministre des Finances et des Comptes publics a déclaré que la LME avait rendu plus forts ceux qui étaient forts et plus faibles ceux qui étaient faibles, et qu'il était nécessaire de redonner de la force aux plus faibles et de la transparence dans le processus de détermination des prix ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 12 avril 2016,

« Demande à M. le Premier ministre que le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dit Sapin 2, publié le 30 mars dernier, soit l'occasion de corriger les effets négatifs de la LME, de créer les conditions de relations commerciales équitables entre grands distributeurs, industriels et producteurs, et donc d'assurer une plus juste rémunération de nos agriculteurs. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – Etant donné que tous ces vœux et motions examinés par la cinquième commission ont fait l'objet d'un consensus, je vous propose exceptionnellement de procéder à un vote groupé.

Personne ne demande la parole ?...

Je les mets aux voix. (*Adoptés à l'unanimité.*)

Nous poursuivons par le vœu examiné par la quatrième commission.

Transports ferroviaires dans la Creuse

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – A l'unanimité, la quatrième commission vous propose d'adopter ce vœu qui, présenté par moi-même, au nom du groupe de la Droite et du Centre, est ainsi rédigé :

« Le Conseil départemental, réuni en séance plénière le 12 avril 2016,

« Considérant que la SNCF avait annoncé la suppression, qui devait être effective fin mars, de la ligne TGV Brive – Lille ;

« Considérant que la SNCF n'a accordé qu'un sursis supplémentaire de deux mois, envisagé jusqu'au 30 mai prochain, et qu'elle maintient sa volonté de fermer cette ligne ;

« Considérant que la suppression de cette liaison, qui transporte entre 6 500 et 7 000 voyageurs par mois, et de son arrêt en gare de LA SOUTERRAINE constitue un nouveau coup dur porté à la desserte ferroviaire de notre département ;

« Considérant que, grâce à cette ligne Brive – Lille, les Creusois(es) bénéficient d'un accès direct à l'aéroport de Roissy- Charles-de-Gaulle ;

« Considérant que la suppression de cette ligne TGV est une étape supplémentaire dans le processus de "désertification" ferroviaire de la Creuse ;

« Considérant que l'annonce intervient quelques semaines après la suspension durable de la ligne Bordeaux – Lyon et le dévoilement du projet d'automatisation de la gare d'AUBUSSON ;

« Considérant que les moyens consacrés par la SNCF aux transports ferroviaires en Creuse sont revus à la baisse, alors que la construction éventuelle d'une LGV, ligne à grande vitesse, entre Poitiers et Limoges aurait un coût exorbitant ;

« Considérant que la Cour des Comptes a déjà mis en garde l'Etat et la SNCF sur la possibilité que ce projet se transforme en un gouffre financier ;

« Considérant que le rapporteur public du Conseil d'Etat, dans ses conclusions rendues le mercredi 23 mars, préconise l'annulation du décret du 10 janvier 2015 "déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne à grande vitesse Poitiers – Limoges" ;

« Considérant que, face à ces nombreuses inquiétudes et aux dernières annonces faites par la SNCF, les élu(e)s du Conseil départemental souhaitent montrer leur attachement à la desserte ferroviaire de la Creuse ;

« Aussi, nous demandons à l'Etat et au Secrétaire d'Etat en charge des Transports, auprès de la Ministre de l'Environnement, Alain Vidalies, d'intervenir auprès de la SNCF pour le maintien pérenne de la ligne TGV Brive – Lille, malgré sa non-rentabilité, avec un arrêt essentiel en gare de LA SOUTERRAINE.

« Nous demandons également à l'Etat, en cas d'annulation de la DUP, la déclaration d'utilité publique par le Conseil d'Etat, l'abandon du projet de LGV Poitiers – Limoges qui condamnerait la modernisation et donc l'avenir de la ligne POLT. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. (*Adopté à l'unanimité.*)

Nous en venons aux vœux et motions examinés par la deuxième commission.

Maintien de la chirurgie ambulatoire à l'hôpital d'AUBUSSON

M^{me} VIALLE, Présidente de la deuxième commission. – A l'unanimité, la deuxième commission vous invite à adopter sans modification ce vœu qui, présenté par M^{me} BUNLON, au nom du groupe de la Droite et du Centre, est ainsi libellé :

« Le Conseil départemental, réuni en séance plénière le 12 avril 2016,

« Considérant que les attaques de l'Etat contre le service public se multiplient ces dernières semaines dans notre département et, en particulier, dans le sud de la Creuse ;

« Considérant qu'après l'annonce de l'automatisation de la gare d'AUBUSSON, c'est maintenant l'activité du centre hospitalier de la Sous-préfecture du Département qui est menacée ;

« Considérant que le projet de fermeture du pôle de chirurgie ambulatoire à AUBUSSON constitue un nouveau coup dur porté à notre territoire ;

« Considérant qu'il remet en cause l'égal accès de tous les citoyens aux soins et à des services médicaux de proximité ;

« Considérant que cette fermeture transformerait l'hôpital d'AUBUSSON en une simple annexe du centre hospitalier de GURET ;

« Considérant que cette décision n'est motivée que par des impératifs financiers, comme le confirme la demande adressée aux hôpitaux par le Gouvernement de réaliser 3 Md€ d'économies sur trois ans, entre 2015 et 2017 ;

« Considérant que si l'administration se doit de faire preuve de rigueur budgétaire, les nécessaires économies ne sauraient être faites au détriment des patients ;

« Considérant que les agents hospitaliers et les usagers de l'hôpital public méritent une meilleure reconnaissance et plus d'attention ;

« Nous demandons à l'Etat le maintien de la chirurgie ambulatoire à l'hôpital d'AUBUSSON. »

Soutien aux établissements creusois de l'ALEFPA

M^{me} VIALLE, Présidente de la deuxième commission. – A l'unanimité également, la deuxième commission vous propose d'adopter sans changement cette motion qui, déposée par moi-même, au nom du groupe de la Droite et du Centre, se lit ainsi :

« Le Conseil départemental est réuni en Assemblée plénière le mardi 12 avril 2016.

« L'Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie, l'ALEFPA, envisagerait une "restructuration" de deux de ses antennes creusoises.

« Ce projet pourrait concerner l'ITEP, l'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique, d'EVAUX-LES-BAINS, qui accueille 39 enfants et adolescents, et l'IME, l'Institut médico-éducatif, Pierre-d'Aubusson du MONTEIL-AU-VICOMTE, qui prend en charge 45 enfants.

« Ces établissements jouent un rôle important dans le domaine médico-social, mais aussi pour l'emploi local.

« Ainsi, la fermeture ou le déménagement de l'IME Pierre-d'Aubusson, 40 salariés au MONTEIL-AU-VICOMTE, aurait un impact désastreux pour cette commune et, plus largement, pour tout le plateau de MILLEVACHES.

« Cette sombre perspective suscite l'inquiétude des salarié(e)s et des élu(e)s locaux, alors même que la commune d'EVAUX-LES-BAINS avait proposé de mettre un nouveau site à disposition de l'ITEP.

« La pérennité de ces établissements ne pourra être assurée que par la réalisation de travaux de mise aux normes – accessibilité et incendie – à la fois sur le site de l'ITEP et de l'IME ou par l'édification de nouveaux bâtiments.

« Nous demandons donc à l'Etat d'apporter son concours au financement des travaux de rénovation ou de construction de nouveaux bâtiments.

« Nous demandons également le maintien des structures de l'ALEFPA, actuellement implantées sur ces deux communes. »

IME Pierre-d'Aubusson du MONTEIL-AU-VICOMTE

M^{me} VIALLE, Présidente de la deuxième commission. – A l'unanimité, la deuxième commission vous invite à adopter en l'état ce vœu qui, présenté par M. LEGER, au nom du groupe de la Gauche, est ainsi rédigé :

« Considérant l'importance de l'Institut médico-éducatif, IME, Pierre d'Aubusson du MONTEIL-AU-VICOMTE tant pour la prise en charge d'enfants en difficulté que pour l'emploi dans une zone géographique très rurale ;

« Considérant les projets de restructuration de l'ALEFPA, structure gestionnaire de l'IME, à l'échelle du département de la Creuse ;

« Considérant la nécessité d'une mise aux normes d'accessibilité de l'établissement pour laquelle l'ALEFPA a déjà fait savoir qu'elle n'avait pas à elle seule les moyens financiers de les conduire à bien ;

« Considérant la négociation en cours entre l'ALEFPA et l'Agence régionale de Santé de la nouvelle Région APCL, en vue d'établir un nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, CPOM ;

« Considérant le "bouclier médico-social" adopté dans le cadre du SROSMS au profit d'un rééquilibrage des places pour personnes en situation de handicap en faveur de la Haute-Vienne ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 12 avril 2016,

« Demande à l'ARS d'accorder les moyens financiers nécessaires au maintien de l'IME du MONTEIL-AU-VICOMTE, comme à tout autre établissement de l'ALEFPA dans le Département. »

Maintien de la chirurgie ambulatoire à l'hôpital d'AUBUSSON

M^{me} VIALLE, Présidente de la deuxième commission. – A l'unanimité, la deuxième commission s'est prononcée favorablement sur cette motion d'urgence qui, déposée par M. DUMONTANT, au nom du groupe de la Gauche, est ainsi rédigée :

« Considérant que le centre hospitalier d'AUBUSSON est menacé de la fermeture de son service de chirurgie ambulatoire par l'Agence régionale de santé ; que cette éventualité provoque l'émoi légitime de la population et des élus locaux ;

« Considérant que ce service dessert un bassin de population aux caractéristiques particulières, notamment en raison de sa ruralité, de sa pyramide des âges et de pathologies que l'ARS avait elle-même mises en évidence à des fins de remédiation, spécificités prises en compte par le projet régional de santé ;

« Considérant que M^{me} la Ministre des Affaires sociales et de la Santé a rappelé sa détermination à préserver dans la durée les hôpitaux locaux de proximité et sa volonté de garantir à tous un meilleur accès à des soins de qualité, notamment en associant les élus locaux, les communautés médicales et les personnels des établissements à la définition de groupements hospitaliers de territoire et des orientations stratégiques d'un projet médical territorial partagé ;

« Considérant que l'élaboration commune à venir du projet médical partagé ne saurait être contrainte préalablement par une décision irréversible concernant un service-clé de l'hôpital d'AUBUSSON ; et qu'au contraire, le maintien de l'offre de santé de proximité sur le territoire du sud et de l'est de la Creuse est un préalable à la concertation sur les orientations stratégiques ;

« Considérant que ce centre hospitalier doit pouvoir poursuivre sa modernisation, disposer du temps nécessaire pour le faire et développer son projet médical d'établissement avec le soutien de l'Agence régionale de santé ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 12 avril 2016,

« Demande à M. le Directeur de l'ARS le maintien d'une offre de chirurgie ambulatoire et des services connexes au centre hospitalier d'AUBUSSON, au moyen de la pérennisation d'un soutien financier de l'ARS prenant en compte les contraintes et obligations de service de cet hôpital, via un plan de développement de l'activité et de l'attractivité. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous n'avons qu'à nous féliciter de l'adoption à l'unanimité de ces deux vœux et deux motions en commission : c'est parfait ! Force est de constater que nous progressons. Nous avons, semble-t-il, une vision commune et partagée sur un certain nombre de sujets, ce qui n'est pas négligeable.

Comme précédemment, je vous propose de procéder à un vote groupé.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix ces vœux et motions. (*Adoptés à l'unanimité.*)

CLÔTURE DE LA REUNION

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, en vous remerciant de l'attention dont vous avez fait preuve tout au long de cette journée, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

Je vous dis à très bientôt, et suite au prochain épisode !

Amicalement, le premier d'entre nous qui reçoit une bonne nouvelle concernant ce fameux fonds exceptionnel qui, j'en suis sûre, va nous arriver prévient ses collègues : nous nous appelons et nous nous envoyons un bouquet de fleurs ! (*Sourires.*)

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinquante.)
